



Edition finale

**Actes de la Conférence européenne des Président e s
et Présidents de parlement
(Strasbourg, 24- 25 octobre 2019)**

Conférence européenne des Présidentes et Présidents de Parlement

TABLE DES MATIÈRES

Ouverture de la Conférence.....	4
Mme Liliane MAURY PASQUIER, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.....	4
Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place. Madame la Secrétaire Générale, Mes Chères et Chers Collègues,	4
Mme Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.....	6
Mme Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe.....	6
Thème 1 : "Notre maison commune européenne" : les 70 prochaines années	9
M. Richard FERRAND, Président de l'Assemblée nationale, France.....	9
Mme Marina CAROBIO GUSCETTI, Présidente du Conseil national, Suisse	11
M. Andreas NORLÉN, Président, Riksdag, Suède.....	12
M. Viktoras PRANCKIETIS, Président, Seimas, Lituanie	13
M. Ararat MIRZOYAN, Président, National Assembly, Arménie	14
Mme Cristina NARBONA, Vice-Présidente, Senado, Espagne	15
M. Michał SEWERYŃSKI, Vice-Président, Senat, Pologne.....	16
Mme Alia HATOUG-BOURAN, Présidente, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, APM	17
M. Wolfgang SOBOTKA, Président, Nationalrat, Autriche.....	17
M. Pat The Cope GALLAGHER, Vice-Président, Dáil Éireann, Irlande.....	19
M. Gérard LARCHER, Président, Sénat, France	20
M. Mustafa ŞENTOP, Président, Grande Assemblée Nationale, Turquie	20
Mme Tone WILHELMSEN TRØEN, Présidente, Stortinget, Norvège	21
M. Viatcheslav VOLODIN, Président, State Duma, Fédération de Russie	22
M. Andrej DANKO, Président, Národná Rada, République Slovaque.....	23
M. Gordan JANDROKOVIĆ, Président, Hrvatski Sabor, Croatie	24
M. Henn PÕLLUAAS, Président, Riigikogu, Estonie	25
M. Angelo FARRUGIA, Président, Il-Kamra Tad Deputati, Malte.....	25
M. Dmytro RAZUMKOV, Président, Verkhovna Rada, Ukraine	26
M. Talat XHAFERI, Président, Sobranie, Macédoine du Nord.....	27
M. Ogtay ASADOV, Président, Milli Mejlis, Azerbaïdjan.....	28
M. Gramoz RUÇI, Président, Kuvendi, Albanie.....	29
M. Constantine TASSOULAS, Président, Vouli Ton Ellinon, Grèce.....	30
Mme Ināra MŪRNIECE, Présidente, Saeima, Lettonie	31
M. Ivan BRAJOVIĆ, Président, Skupština, Monténégro	31
Mme Borjana KRIŠTO, Présidente, Predstavnicki dom, Bosnie-Herzégovine	32
Mme Maja GOJKOVIĆ, Présidente, Assemblée nationale, Serbie	33
M. George TSERETELI, Président de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE	34
M. János LATORCAI, Président, Országgyűlés, Hongrie.....	34
Mme Carmen-Ileana MIHĂLCESCU, Présidente, Camera Deputaţilor, Roumanie	35
M. Demetris SYLLOURIS, Président, House of Representatives, Chypre	36
M. Stéphane VALERI, Président, Conseil National, Monaco	37
M. Dejan ŽIDAN, Président, Državni zbor, Slovénie	38
M. Jan Anthonie BRUIJN, Président, Eerste Kamer, Pays-Bas.....	39
M. André FLAHAUT, Vice-Président, Chambre des Représentants, Belgique.....	39
M. Jānis VUCĀNS, Président, Assemblée balte	40
M. Steingrímur J. SIGFUSSON, Président, Althingi, Islande	41
M. Karl BADER, Président, Bundesrat, Autriche.....	42

Mme Zinaida GRECEANÎ, Présidente, Parlement, République de Moldova	43
M. Titus CORLĂȚEAN, Vice-président du Sénat, Roumanie.....	44

Ouverture de la Conférence

Mme Liliane MAURY PASQUIER, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Mesdames et Messieurs, je vous invite à prendre place. Madame la Secrétaire Générale, Mes Chères et Chers Collègues,

C'est un immense honneur et un vrai plaisir pour moi de vous accueillir toutes et tous aujourd'hui à Strasbourg pour cette Conférence européenne des Présidentes et des Présidents de Parlement, qui revêt une signification toute particulière cette année où nous célébrons le 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe.

Je suis profondément convaincue que, si nous célébrons cet anniversaire, c'est parce que l'Europe et, en particulier, nos concitoyennes et nos concitoyens ont besoin d'une organisation comme la nôtre. En effet, notre mission politique, qui est de construire une unité plus étroite entre les États européens, afin de défendre et de promouvoir les droits humains, la démocratie et l'État de droit, est aujourd'hui plus légitime et importante que jamais. Nous avons donc besoin de mettre notre acquis en perspective afin de définir des grandes lignes d'action future de notre organisation. Les thèmes choisis pour nos débats vont guider notre réflexion.

Permettez-moi de les introduire brièvement.

Pour mieux imaginer de quoi sera fait le futur, nous allons commencer par examiner l'état de notre « Maison commune européenne » à l'occasion de son 70^e anniversaire. Cette maison est construite sur des fondations solides mais, face à l'évolution rapide de nos sociétés, elle doit faire face à des défis aussi divers que nombreux.

Défis extérieurs tout d'abord avec la remise en question croissante des mécanismes multilatéraux de coopération. Aujourd'hui, nous observons un certain repli dans la mise en œuvre multilatérale des normes internationales en matière de droits humains. Ceci se traduit en particulier par le questionnement des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ainsi que par une certaine « politisation » des questions fondamentales touchant aux droits humains. De plus, les conflits gelés et ouverts en Europe et à ses frontières sont un obstacle considérable pour le dialogue et la coopération internationale, mais aussi pour notre système de protection des droits humains, car les territoires affectés par les conflits représentent des « zones grises » dans lesquelles les personnes sont, de fait, interdites d'accès à nos mécanismes de protection de leurs droits fondamentaux.

Comme vous le savez toutes et tous, notre organisation a dû faire face ces dernières années à une situation de crise institutionnelle et politique. Heureusement, nous avons su assumer nos responsabilités. Il nous faut maintenant aller de l'avant, sans toutefois oublier notre attachement au respect du droit international, attachement qui doit être pleinement réaffirmé au travers d'un dialogue franc et ouvert entre tous les États membres de notre organisation.

Viennent ensuite les défis internes à nos institutions et à nos mécanismes démocratiques. Face aux inégalités croissantes et à la marginalisation de certains groupes de la population, nous assistons à un phénomène d'érosion de la confiance dans les institutions de démocratie représentative. En même temps, les mécanismes de démocratie directe, couplés avec le développement exponentiel des nouveaux moyens de communication comme les réseaux sociaux, par exemple, sont de plus en plus utilisés voire manipulés par des mouvements populistes ou extrémistes.

Enfin, nous ne pouvons pas ignorer les défis globaux comme, par exemple, la numérisation et l'utilisation croissante de l'intelligence artificielle, le changement climatique et la migration. Face à ces nouveaux défis, nous avons besoin de développer une approche focalisée sur les droits humains, afin de continuer à défendre l'acquis qui est le nôtre pour le bien-être de nos 830 millions de concitoyennes et concitoyens.

Dans ce contexte, le rôle des Parlements est absolument crucial. J'ai donc hâte d'entendre vos idées et vos propositions sur ce que nous pouvons faire ensemble pour répondre à ces défis et écrire, ensemble, l'histoire des 70 prochaines années du Conseil de l'Europe.

Mes Chères et Chers Collègues,

J'en arrive maintenant au second thème de nos débats.

Le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 revêt une importance toute particulière pour le Conseil de l'Europe et tous nos États membres. Ce Programme vise en effet à mettre en œuvre les droits humains pour toutes et tous, sans discrimination aucune, un objectif que notre Organisation s'est toujours fixé.

Le Conseil de l'Europe contribue activement à sa réalisation. Nombre de nos Conventions comme, par exemple, la Convention d'Istanbul sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ou la Convention de Budapest sur la Cybercriminalité, ou encore nos Conventions contre la corruption sont ouvertes aux États non membres du Conseil de l'Europe. Par conséquent, notre cadre normatif peut servir de modèle pour le développement d'une réglementation globale dans plusieurs domaines couverts par le Programme 2030 des Nations Unies.

Là aussi, le rôle des parlementaires est particulièrement important, et je suis certaine qu'en comparant nos expériences respectives, nos débats cet après-midi permettront d'identifier des bonnes pratiques et des pistes d'action commune.

Mesdames et Messieurs, Mes Chères et Chers Collègues,

J'en arrive enfin au troisième thème de nos débats, mais non le moindre. Il s'agit en effet d'un sujet d'actualité politique, je dirais même d'une certaine urgence.

En effet, l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes démocratiques fondamentaux : sans égalité, les sociétés ne peuvent pas se développer de façon optimale, car il est inconcevable, au sein d'une démocratie saine et solide, d'exclure la moitié de la société des processus décisionnels et de la possibilité d'exprimer pleinement ses compétences, au détriment de toute la société.

L'inégalité s'exprime de différentes manières et le sexisme, le harcèlement et la violence contre les femmes en sont clairement la manifestation la plus subtile.

Il y a exactement un an, l'Union interparlementaire et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dévoilaient une étude régionale sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe. Les résultats de cette étude – que vous avez toutes et tous reçue dans vos dossiers – sont accablants.

Que pouvons-nous faire pour inverser la tendance ? Il y a effectivement plusieurs pistes et l'initiative de l'Assemblée #PasDansMonParlement en est une. Demain, nous aurons l'opportunité de partager nos expériences afin d'identifier des pistes d'action communes. J'espère que, grâce à l'engagement de chacune et de chacun d'entre nous, l'initiative #PasDansMonParlement prendra de l'ampleur pour devenir un vrai mouvement contre le sexisme et le harcèlement dans toutes les sphères de nos sociétés, en se déclinant à l'infini : #PasDansMonBureau, #PasDansMaVille, etc.

Mes Chères et Chers Collègues,

Permettez-moi de conclure ces remarques introductives par quelques questions.

Avant de commencer nos débats, posons-nous la question de savoir pourquoi nous sommes venu(e)s, toutes et tous, ici aujourd'hui ? Qu'avons-nous apporté, dans nos bagages, que nous voulons partager, et qu'allons-nous rapporter chez nous, dans nos parlements nationaux, après deux journées de débats intensifs et de rencontres bilatérales ?

Ces questions sont très importantes, car la Conférence européenne des Présidentes et des Présidents de Parlement n'est pas uniquement un lieu d'échanges et de rencontres, c'est aussi l'occasion de lancer des messages politiques communs et de prendre des initiatives conjointes.

Comment pouvons-nous contribuer à renforcer le rôle du Conseil de l'Europe face aux nombreux défis auxquels la démocratie, l'État de droit et les droits humains doivent faire face ? Vous savez sans doute que nous avons démarré un vaste chantier afin de mettre en place – à travers un dialogue entre le Comité des Ministres et l'Assemblée – une nouvelle procédure conjointe de réaction aux situations de non-respect par l'un ou l'autre de nos États membres de ses obligations statutaires. Afin de compléter ces travaux, nous avons besoin d'un engagement politique au plus haut niveau, au sein de nos gouvernements et de nos parlements, et je compte sur votre soutien.

En même temps, nos procédures et mécanismes internes n'auront qu'un impact limité si nous n'avons pas les moyens matériels nécessaires pour soutenir nos États membres et fournir à nos concitoyennes et concitoyens la protection qui leur est due. Or, la politique de croissance nominale zéro, appliquée ces dernières années, affaiblit grandement notre organisation. En tant que Parlements, nous avons des responsabilités budgétaires dans nos États membres et nous devons donc sérieusement réfléchir à cette question afin de doter le Conseil de l'Europe des moyens financiers lui permettant de remplir la mission politique qui est la sienne.

Pour revenir plus spécifiquement à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, comment pouvons-nous, toutes et tous ensemble, renforcer son rôle politique et l'impact de son action ? Devons-nous nous concentrer sur quelques dossiers prioritaires ? Sans doute. Toutefois, n'oublions pas que notre Assemblée représente la voix de l'Europe dans toute sa diversité et dans sa pluralité. Nous devons donc faire en sorte qu'elle continue d'être un lieu de débats et d'échanges, sans hésiter à aborder les questions les plus controversées car c'est au sein de notre Assemblée que nous pouvons donner des orientations politiques nous permettant de répondre aux grands défis d'avenir. La participation active de toutes et tous les membres de l'Assemblée à nos travaux est dès lors cruciale pour faire en sorte que nos résolutions et nos recommandations bénéficient du soutien le plus large possible des parlementaires européennes et européens.

Enfin, comment pouvons-nous contribuer à renforcer le dialogue et la coopération sur notre continent ? Rappelons-nous que c'est en effet grâce au dialogue et à la coopération que nous avons réussi à réconcilier le continent après la Seconde Guerre mondiale et à éliminer les clivages idéologiques après la chute du Mur de Berlin. Aujourd'hui, nous devons continuer à défendre vigoureusement la mission politique qui est la nôtre : celle de construire une unité plus étroite entre les États européens, afin de défendre et de promouvoir – ensemble –

les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Nous construisons notre Maison Commune depuis déjà 70 années et, pourtant, si nous ne faisons pas preuve d'engagement et de volonté politique, elle court le risque de se fissurer, laissant les 830 millions d'Européennes et d'Européens sans voies de recours multilatérales leur permettant de protéger leurs droits et leurs libertés.

C'est là toute notre responsabilité.

Je vous remercie de votre attention, et je demande maintenant à Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ, la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, de bien vouloir vous adresser quelques mots.

Mme Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

Présidente et Présidents des Parlements,

Monsieur le Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais commencer par vous souhaiter la bienvenue à Strasbourg, capitale de l'Europe et plus particulièrement, au Conseil de l'Europe, principale organisation de défense des droits de l'homme de notre continent.

Au moment où nous venons de célébrer son 70e anniversaire, notre organisation doit rester pour ses membres une plateforme pan-européenne unique de dialogue et de coopération constructive.

Le Conseil de l'Europe doit aussi demeurer une référence en matière de promotion et de protection de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit sur notre continent. En réalité, ce rôle doit même être renforcé, il ressort d'ailleurs clairement de notre statut que le respect de ces valeurs fondamentales est une obligation incontournable pour tous les États membres et constitue un test pour notre crédibilité.

La raison d'être du Conseil de l'Europe est de travailler avec les États membres afin de fixer des normes communes et d'œuvrer à leur respect.

La Cour des droits de l'homme a elle pour mission de garantir que la Convention européenne des droits de l'homme est respectée dans nos 47 États membres. Chacun d'eux a ratifié la Convention et tous leurs citoyens ont donc le droit en un ultime recours à s'adresser à la Cour européenne.

Cependant, la responsabilité première de défendre le système de la Convention et d'exécuter les arrêts de la Cour incombe au niveau national : c'est une obligation légale pour les gouvernements et c'est bien sûr le rôle des parlements de les rappeler à cette responsabilité et de veiller à ce que la législation nationale soit conforme au droit international.

En conséquence, lorsque la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte sociale européenne et les nombreux autres traités et instruments qui ont suivi sont en danger, il est clair que les parlements nationaux ont un rôle central à jouer pour préserver et promouvoir des normes et valeurs communes dans l'Europe d'aujourd'hui.

Je suis donc non seulement heureuse de vous souhaiter la bienvenue ici aujourd'hui mais je tiens également à vous remercier pour le rôle que vous jouez en tant que président et président de parlements. Je vous invite aussi instamment à continuer d'œuvrer dans votre domaine de compétence pour que le débat et l'action, si nécessaire à la défense de l'espace juridique européenne commun, y trouvent leur place.

Certes, la tâche n'est pas mince, les sujets dont vous allez débattre ces 2 prochains jours le montre au plus haut point.

La réalisation des objectifs du programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 mérite tous nos efforts.

Ce programme insiste bien sûr sur le fait que le respect, la protection et la promotion des droits de l'homme relèvent de la responsabilité des États. Le Conseil de l'Europe a affiché clairement sa détermination à intégrer les objectifs de développement durable dans ses travaux, les neuf programmes opérationnels figurant dans notre proposition de programme et budget pour 2020-2021, soutenant toute la mise en œuvre du programme des Nations Unies.

Mme Marija PEJČINOVIĆ BURIĆ, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe

Lorsqu'il s'agit des femmes en politique et dans le discours public, la question que vous allez examiner est vraiment une forme de discrimination qui décourage les femmes de contribuer pleinement à la vie publique. Le harcèlement et les discours de haine à l'égard des femmes politiques sont inacceptables et il faut y mettre fin. Et ce forum est l'endroit idéal pour partager vos expériences sur ce problème et les meilleures pratiques des parlements pour y faire face.

Certes, le Conseil de l'Europe a entrepris une série d'initiatives connexes : de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique à la recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme. Nous travaillons avec les États membres pour prévenir le harcèlement dans tous les domaines, y compris sur le lieu de travail. En outre, et avec un grand merci à vous, Madame la Présidente de l'Assemblée parlementaire, l'année dernière, la campagne « Pas dans mon Parlement » a été lancée pour aider les membres de ce public à mettre fin au sexisme, au harcèlement et à la violence contre les femmes dans les parlements nationaux.

Et au sein de notre propre Secrétariat, nous avons une Commission contre le harcèlement et notre campagne actuelle de CARE pour assurer le respect entre collègues. Mais avant ces débats, vous discuterez ce matin de « Notre maison européenne commune : les 70 prochaines années ». Dans ce titre, il y a deux hypothèses implicites. Le premier est que le Conseil de l'Europe nous appartient à tous, et le second est votre engagement en faveur de son succès à long terme. Je suis très encouragé par les deux. Oui, les réalisations des 70 dernières années ont été énormes et sans précédent. L'application de nos normes communes a amélioré la vie de chaque citoyen, mieux protégé l'éventail des minorités qui vivent dans nos sociétés et créé un bloc de 47 États dans lesquels la peine de mort n'est plus appliquée.

Aucun autre continent n'y est parvenu, mais nous avons encore beaucoup à faire ensemble ; des défis à long terme et récurrents à relever. Il s'agit notamment des menaces de corruption qui pèsent sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, les journalistes et la liberté des médias, des restrictions imposées à la société civile et aux défenseurs des droits de l'homme, des inégalités persistantes entre les sexes et de la violence sexiste, et de la montée des discours de haine et des discours populistes qui visent à susciter le soutien en faisant appel aux préjugés et à la peur. La persistance et parfois l'aggravation de la pauvreté et des inégalités signifient que nous devons également réfléchir à la manière dont nous pouvons mieux promouvoir la charte sociale et les droits sociaux en Europe.

Et de nouveaux défis continuent d'apparaître, notamment l'essor rapide des nouvelles technologies. Leur influence pose d'importantes questions sur l'application des droits de l'homme. L'intelligence artificielle a déjà fait forte impression dans certains secteurs de l'emploi, avec un impact disproportionné sur la main-d'œuvre féminine. Une attention immédiate est donc nécessaire pour étudier attentivement comment l'intelligence artificielle et d'autres nouvelles technologies peuvent se développer de manière à renforcer nos droits de l'homme plutôt que de les compromettre, et quelles lignes directrices ou autres outils nous devrions donc développer.

Le Comité des Ministres s'est déjà mis d'accord sur le mandat d'un nouveau comité directeur intergouvernemental qui se penchera sur cette question et les travaux sont en cours. Je sais que vous connaissez bien ces questions, qu'elles figurent dans les débats, les discussions et les décisions de vos parlements nationaux. Mais ce que je veux dire, c'est qu'au cours des 70 prochaines années, pour faire fond sur les progrès des 70 dernières années, nous avons besoin - comme le dit notre statut - d'une plus grande unité entre nos États membres.

On attend des États membres qu'ils apportent les idées, l'engagement et les ressources financières nécessaires à la mise en place d'un environnement adéquat pour garantir que les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit soient respectés. Et les parlements nationaux ont un rôle vital à jouer en soutenant ces efforts et en prenant des mesures novatrices à cet égard.

J'espère que le débat de ce matin suscitera une nouvelle réflexion sur les meilleurs moyens d'y parvenir, donnant un nouvel élan à nos actions concertées et concrètes.

Je vous souhaite à toutes et à tous une conférence très réussie.

Je vous remercie.

Sous la présidence de Mme Liliane MAURY PASQUIER, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Merci Madame la Secrétaire Générale,

Mes Chères et Chers Collègues,

Je vous invite à présent à adopter l'ordre du jour de notre conférence, qui vous le savez abordera les trois thèmes évoqués. La séance, qui débute maintenant, se poursuivra cet après-midi, elle sera consacrée à la discussion de notre premier thème de réflexion : « Notre maison commune européenne : les 70 prochaines années ». Le second thème de réflexion, « La mise en œuvre du programme 2030 de l'ONU et de ses objectifs de développement durable, contribution des parlements », sera quant à lui débattu dans l'après-midi. En effet, au vu du grand nombre de présidentes et de présidents qui souhaitent s'exprimer sur le premier thème de réflexion, je vous propose de poursuivre les échanges sur ce thème jusqu'aux environs de 17h30, de manière à ce que la discussion du second thème puisse débiter en fin d'après-midi.

La discussion sur le troisième thème de réflexion : « Les femmes en politique, le discours public, quel rôle les

parlements nationaux peuvent-ils jouer dans la lutte contre la montée du harcèlement et du discours de haine à l'encontre des femmes politiques et parlementaires ? » se déroulera demain matin à partir de 10h. J'aurai, enfin, l'honneur de présenter les conclusions de notre conférence en fin de séance.

Il y a-t-il des commentaires à propos de notre ordre du jour modifié ? Tel n'est pas le cas, il est adopté.

Le règlement de la conférence figure également dans vos dossiers et j'ai le plaisir et l'honneur de vous informer que Monsieur Gérard LARCHER président du Sénat français, monsieur Richard FERRAND président de l'Assemblée nationale française assureront la vice-présidence de la conférence aujourd'hui et que Madame TONE WILHELMSSEN TRØEN, présidente du Parlement norvégien assurera la vice-présidence demain matin.

Notre premier thème de discussion concerne « Notre maison commune européenne : les 70 prochaines années », deux de nos collègues vont introduire ce thème : Monsieur Richard FERRAND, président de l'Assemblée nationale française et Madame MARINA CAROBIO GUSCETTI présidente du Conseil national suisse.

Je donne donc la parole à Monsieur FERRAND, président de l'Assemblée nationale française pour qu'il nous présente sa contribution introductive.

Thème 1 : "Notre maison commune européenne" : les 70 prochaines années

M. Richard FERRAND, Président de l'Assemblée nationale, France

L'Europe n'est plus qu'une nation composée de plusieurs, nous a enseigné Montesquieu. Le Conseil de l'Europe est ce lieu unique, irremplaçable où toutes ces nations, qu'elles appartiennent ou non à l'Union européenne, peuvent se rencontrer, dialoguer pour mieux se connaître et se comprendre. C'est pourquoi je suis particulièrement heureux de prendre part avec vous, à cette conférence des présidents de Parlement des États membres du Conseil de l'Europe, dans cette ville hautement symbolique, qu'est Strasbourg. Cette rencontre nous procure une occasion unique de réaffirmer notre conviction commune en faveur d'une coopération accrue entre nos assemblées parlementaires pour des échanges d'information et de bonnes pratiques, certes, mais aussi pour des actions concrètes.

Intervenir devant vous est un honneur, car à l'image de l'ensemble des autorités françaises, au premier rang desquelles, le président de la République, notre assemblée et moi-même, accordons beaucoup d'importance au Conseil de l'Europe, cette organisation internationale qui a jeté les bases dans le continent en paix, profondément humaniste, au sein duquel les droits individuels, la démocratie et l'État de droit ne sont pas des concepts abstraits mais des exigences. C'est aussi un défi pour le moins ambitieux parce qu'il pourrait paraître bien présomptueux de prétendre esquisser ce que sera l'avenir du Conseil de l'Europe durant les 70 prochaines années.

Le célèbre discours de Sir Winston Churchill appelant à la création des États-Unis d'Europe, prononcé à l'université de Zurich, le 19 septembre 1946, est souvent cité comme le premier pas vers la constitution du Conseil de l'Europe. Indéniablement, il fut à l'origine du congrès de La Haye de 1948, en faveur de l'unification européenne, puis de la signature du traité de Londres et de l'installation le 5 mai 1949, de cette organisation ici même à Strasbourg.

Il s'agissait alors de la première organisation européenne ayant pour objectif officiel, selon ses statuts, de réaliser une union plus étroite entre ses membres.

L'histoire du Conseil de l'Europe commence dans un contexte de guerre froide mais il s'insère aussi, dans un processus de foisonnement institutionnel sur notre continent.

Créé en même temps que l'organisation européenne de coopération économique, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le Conseil de l'Europe a joué un rôle primordial dans la protection des droits fondamentaux des citoyens ainsi que dans l'unification et l'intégration du continent.

Je ne citerai que quelques-unes de ses réalisations : l'éradication de la peine de mort sur quasiment tout le territoire européen, le recul de la torture, la lutte contre la corruption.

Si le Conseil de l'Europe est très marqué par la relation qui s'est établie avec ce qui deviendra alors l'Union européenne, il a toutefois sa propre identité et ses domaines d'intervention privilégiés. Il a connu des moments forts et des crises, aussi. Trois grandes périodes ont marqué ses 70 ans d'existence, celle de sa mise en place, de 1948 à 1969, celle de la recherche d'une nouvelle identité de 1969 jusqu'à la chute du mur de Berlin, en 1989, enfin celle de son élargissement et de son affirmation, comme organisation paneuropéenne avec l'accueil des pays d'Europe centrale et orientale et de pays européens, issus de l'ancienne Union soviétique.

Désormais, l'idée d'une maison commune européenne évoquée, en ces lieux-mêmes par Michael GORBATCHEV, dans un discours prononcé en juillet 1989 est devenue réalité. Tout au long de son existence, le Conseil de l'Europe a montré ses capacités d'adaptation et d'innovation. Il a accompagné les vagues d'élargissement en mettant en place de nouveaux outils et de nouvelles techniques d'assistance, à destination des pays concernés.

J'en veux pour preuve, notamment, les programmes d'aide et la commission de Venise, à partir de 1990, ainsi que la mise en place d'une procédure de suivi des obligations de droits de l'homme – dite monitoring – pour veiller au respect des engagements des États membres et ceci, en 1994. De même, des changements institutionnels majeurs ont-ils été décidés lors de plusieurs sommets des chefs d'État et de gouvernement. Le sommet de Vienne, en 1993, a ainsi donné l'impulsion à la création d'une cour unique des droits de l'homme, et la mise en place d'un congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Le sommet de Strasbourg, en 1997, a lancé l'idée d'un commissaire européen aux droits de l'homme, tandis que le sommet de Varsovie, en 2005, a amorcé la conclusion d'un mémorandum d'accord avec l'Union européenne. Mais je voudrais surtout souligner que le Conseil de l'Europe a servi de creuset à une coopération interne gouvernementale apportant des réponses aux problèmes et aux menaces qui touchent nos sociétés modernes. Ont ainsi vu le jour, grâce au dialogue entre les États membres, les parlementaires et les experts des conventions en matière de biomédecine, en 1997 ; sur la cybercriminalité, en 2001 ; sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, en 2005 et 2007 ; ou encore sur la lutte contre les violences faites aux femmes, en 2011 et contre le trafic d'organes humains, en 2015. Ce rappel ne serait pas exhaustif sans une mention spéciale concernant la Convention européenne de sauvegarde des

droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que son organe d'application et instrument d'effectivité de ces règles, la Cour européenne des droits de l'homme. Particulièrement appréciée, par l'ensemble de nos concitoyens, celle-ci s'est imposée comme une juridiction internationale de référence dont les États membres doivent nécessairement tenir compte. Parachèvement de l'édifice, le protocole numéro 16, à la Convention européenne des droits de l'homme, offre à présent la possibilité, aux cours nationales suprêmes, de consulter la cour de Strasbourg sur toute question susceptible de faire l'objet d'un contentieux ultérieur devant elle.

À l'évidence, c'est une avancée majeure et je trouve heureux que la France ait permis, pour ce qui la concerne, par sa ratification, le 12 avril 2018, son entrée en vigueur. De même, je me félicite que les juridictions françaises aient utilisé ce nouvel instrument dès le 5 octobre 2018.

Nous sommes donc bien loin du temps où le général de Gaulle parlait du Conseil de l'Europe, comme d'une organisation je cite « qui dort au bord du Rhin », au contraire, elle est aussi active qu'inventive, et c'est pourquoi la France est fière, de voir coïncider, avec sa présidence du Comité des Ministres, ce 70^e anniversaire de la création du Conseil de l'Europe. C'est l'occasion pour les représentants des parlements nationaux que nous sommes de formuler des réflexions pour l'avenir.

Si l'art de la prospective est toujours délicat, je crois malgré tout que le Conseil de l'Europe continuera d'apporter sa contribution à la défense des valeurs communes sur notre continent pour les décennies à venir. Sous quelle forme, avec les objectifs et dans quel but tels sont, me semble-t-il, les questions qui nous sont posées aujourd'hui.

À mon sens, le Conseil de l'Europe porte en lui les ambitions de la construction européenne originelle. Ce qui confère la primauté à la valeur de l'homme dans la société, ce qui affirme sa place, c'est une philosophie politique, un ensemble de règles juridiques élaborées entretenues, défendues, perfectionnées, entre autres, par le Conseil de l'Europe, qui est premier à afficher cette ambition. À cet égard, une adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme liberté aurait tout son sens.

La primauté de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme repose sur un socle de valeurs et des principes juridiques extraordinairement fragiles, nous le savons tous, la mise en œuvre de la jurisprudence de la cour de Strasbourg est parfois difficile. Un socle fragile, certes, mais ô combien précieux si l'on en juge par l'effet d'attraction qu'il exerce sur bien des pays, qui se trouvent en lisière de notre continent, que l'on songe au Maroc ou à la Jordanie, par exemple, qui ont reçu le statut de partenaires pour la démocratie, ils aspirent à une convergence avec les standards du Conseil de l'Europe, et à bien des égards, ils démontrent que l'idéal sous-jacent à la fondation de cette organisation reste très actuel. Dès lors, le Conseil de l'Europe, doit-il s'affirmer à l'avenir comme une école de la démocratie ou plutôt comme un club de démocraties ? L'élargissement postérieur à la chute du mur de Berlin et le choix de conventions ouvertes, à la carte, à la ratification des États membres, font plutôt pencher en faveur d'un espace de dialogue constructif, fécond et incitatif. Les idéaux des droits de l'homme et de l'État de droit, vers lequel doivent tendre les États membres, demeurent un levier d'action puissant à l'égard de pays dont la transition démocratique est encore récente. L'histoire nous enseigne, en effet, que le pluralisme, l'État de droit et les libertés individuelles ou collectives mettent du temps à s'imposer. Et l'actualité nous montre que l'État de droit peut se poser de nouveau au sein-même des États membres du Conseil de l'Europe eux-mêmes. Pour continuer à avoir une valeur ajoutée réelle, le Conseil de l'Europe doit continuer à s'adapter sans cesse aux nouveaux défis adressés à l'exercice des droits de l'homme afin de répondre aux préoccupations des citoyens. Ces enjeux recouvrent des thèmes aussi différents et aussi importants que l'intelligence artificielle, les questions bioéthiques ou la manipulation de l'information. Le Conseil de l'Europe doit en outre, améliorer encore ses procédures de mécanisme de suivi.

Beaucoup d'avancées ont été obtenues au cours des 70 ans passés : citons à cet égard l'élection des juges de la Cour européenne des droits de l'homme, celle des candidats au comité de prévention de la torture ou encore celle du titulaire au poste de commissaire aux droits de l'homme pour ne mentionner que les plus marquantes.

Des travaux sont déjà engagés pour mettre en place une procédure de réaction conjointe à l'Assemblée parlementaire et au Comité des Ministres, en cas de violation de ses obligations par un État membre ou de non-respect des principes et valeurs fondamentaux.

Je souhaite que ces travaux puissent déboucher dans les prochains mois.

Pour ma part, je suis intimement convaincu que les parlements nationaux doivent se voir reconnaître un rôle plus important dans le suivi de travaux conduits, au sein des institutions du Conseil de l'Europe. Bien sûr, cette assemblée en est en quelque sorte leur émanation. Mais il serait sans doute très réducteur de cantonner la mission de nos assemblées, chers collègues, présidentes et présidents, au seul examen périodique de l'activité de nos délégations respectives à Strasbourg et à l'analyse attentive des résolutions adoptées. Nos parlements nationaux doivent exercer un suivi plus global des actions conduites, au sein des différentes institutions du Conseil de l'Europe. Cela signifie qu'ils doivent porter une attention soutenue à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, à l'égard de nos États respectifs, aux conclusions du comité de prévention de la torture sur les lieux de privation de liberté, ou encore, aux observations formulées par la commissaire aux droits de l'homme, afin d'en assurer une large diffusion.

Ce suivi pourrait donner lieu, pourquoi ne pas l'envisager, à des débats dans les commissions en charge des

organisations internationales, voire en séance publique, plus exceptionnellement compte tenu des contraintes d'ordre du jour inhérentes à nos assemblées. Cela permettrait incontestablement de mieux faire connaître les travaux et l'action du Conseil de l'Europe.

Je pense aussi que le Conseil de l'Europe gagnerait à encourager ses différents responsables à venir s'exprimer devant certaines instances parlementaires des États membres. Leur audition, même exceptionnelle, permettrait de mieux faire connaître leurs actions au service des quelques 840 millions d'Européens vivant dans le ressort géographique de l'organisation.

Comme vous toutes et tous ici, j'ai à cœur de préserver et de défendre l'apport du Conseil de l'Europe à la paix, au respect des droits collectifs et individuels, ainsi qu'à la démocratie sur notre continent. Je forme le vœu que l'exercice auquel nous allons nous livrer aujourd'hui y contribue utilement.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Marina CAROBIO GUSCETTI, Présidente du Conseil national, Suisse

L'Europe, un continent, 50 pays, encore plus de langues et de dialectes, plus de 800 millions d'habitants. Si différents, mais si unis. Voilà notre Europe. Pratiquement entièrement réunie sous l'égide du Conseil de l'Europe, qui compte aujourd'hui 47 pays et plus de 220 conventions. Mais ce qui nous lie ne se limite pas aux accords institutionnels et aux traités supranationaux, non, ce qui nous unit réellement, ce sont surtout nos valeurs communes.

Quand on revient sur l'histoire qui a conduit à la création du Conseil de l'Europe, on constate que les valeurs jouent un rôle fondamental, des valeurs qui ont été rappelées lors de la signature du traité de Londres le 5 mai, il y a 70 ans. Je me permets de citer M. Ernest BEVIN, le ministre britannique des Affaires étrangères de l'époque. « *Cet accord jette les bases de quelque chose de nouveau et plein d'espoir pour la vie en Europe. Aujourd'hui, nous assistons à la création d'une nouvelle institution démocratique commune à cet ancien continent européen.* »

Il s'agit donc d'un premier pas vers une plus grande coopération économique, politique et sociale entre les États européens, qui était alors considérée comme essentielle pour le maintien de la paix. Cette pensée est toujours valable aujourd'hui. La collaboration n'est pas une fin en soi mais un moyen de sortir l'Europe des décombres, non pas d'une, mais de deux guerres ; un moyen d'apporter prospérité et perspectives aux nouvelles générations et, surtout, un moyen de garantir qu'une telle chose ne se reproduise jamais.

Cette année, nous célébrons donc les 70 ans du Conseil de l'Europe. 70 ans de paix et d'unité en Europe. Un continent qui a su tirer les leçons de ses erreurs et se reconstruire. Un processus de reconstruction ambitieux, orienté vers des valeurs telles que la paix, le respect de la dignité humaine, les libertés individuelles et collectives, la démocratie et les minorités. Mais aussi fondé sur l'égalité, la primauté du droit et les droits humains. Outre la nécessité de partager et défendre ces valeurs contre l'intolérance, le racisme, la xénophobie ou la discrimination entre les sexes, les États européens se caractérisent par le pluralisme et la solidarité.

Comme pour toute entité politique fédérale ou confédérale, il faut trouver le juste équilibre entre ouverture et souveraineté des États, entre collaboration et indépendance. Selon certains, cet équilibre n'existe pas à l'heure actuelle, car l'Europe a conféré des pouvoirs excessifs aux institutions supranationales et en a ainsi privé l'État-nation.

Personnellement, je ne pense pas que ce soit le cas. C'est précisément parce que nombre des défis auxquels nous sommes confrontés ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Le changement climatique, les migrations et la numérisation - pour n'en citer que quelques-uns - sont des problèmes mondiaux qui exigent des réponses qui dépassent les compétences des différents États. Il est donc essentiel de trouver des réponses globales, sans toutefois vouloir diminuer l'importance que les parlements nationaux jouent dans la mise en œuvre de ces réponses.

Ce sont les parlements qui ont compétence pour créer les lois, en les adaptant aux spécificités de chaque pays et, surtout, ce sont les parlements nationaux qui ont le lien direct avec la citoyenneté et ont reçu d'eux leur mandat démocratique. Toutefois, les parlements nationaux doivent être très attentifs aux discussions et aux décisions qui sont prises au sein du Conseil de l'Europe.

Ce que nous avons accompli ne doit cependant pas nous amener à tenir pour acquises nos réalisations ou les valeurs que nous partageons. C'est pourquoi les 70 prochaines années dans cette « maison commune » sont si importantes. Nous devons rester vigilants.

La remise en question des principes communs qui sous-tendent la démocratie se multiplie et gagne du terrain dans de nombreuses régions. Il ne s'agit pas seulement de critiquer la structure institutionnelle européenne, mais aussi les valeurs qu'elle représente et que nous représentons. De plus en plus de personnes et de mouvements remettent en question des valeurs qui devraient être intrinsèques à toute société moderne et démocratique. Des valeurs telles que l'égalité, l'égalité des chances, la protection des minorités, le respect

mutuel et la solidarité. Nous vivons dans une époque où certains veulent construire des murs visibles et invisibles, réels et imaginaires, pour diviser les gens sur la base de critères tels que la nationalité, l'origine ethnique, religieuse ou sociale, mais aussi le sexe.

En tant que représentant d'une minorité linguistique de mon pays - la minorité italienne de Suisse-, je me considère comme une partisane des droits des minorités et j'en ai fait un sujet pendant mon mandat présidentiel. Je crois sincèrement que nos divergences ne doivent pas nous séparer mais plutôt enrichir notre coopération. La défense des minorités linguistiques et culturelles, leur reconnaissance, leur inclusion et leur participation contribuent à réduire la distance entre les citoyens et les institutions. Tout comme la lutte contre les inégalités économiques et les inégalités de revenus, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des droits des femmes et des minorités doivent être des priorités claires que les parlements doivent avoir.

En donnant de l'espace aux opinions des autres, en reconnaissant le droit international et en défendant les mécanismes démocratiques, nous pouvons donc renforcer la confiance dans les institutions. Je viens d'un pays - la Suisse - où la démocratie directe joue un rôle central. Toutefois, je suis consciente et convaincue de l'importance, également dans mon pays, de faire participer davantage les citoyens à la prise de décision et à la vie publique. Cela signifie aussi, que l'information doit être exacte et impartiale.

Venant d'un pays où la démocratie directe joue un rôle si important, je suis conscient de la nécessité de réfléchir à la manière d'impliquer davantage la population et les jeunes générations dans les discussions politiques et la prise de décision. Cet anniversaire ne peut et ne doit donc pas être un simple rappel du bien-être de l'unité et de la paix en Europe, mais, comme nous en discuterons aujourd'hui et demain, un avertissement et un espoir pour l'avenir.

Ne tenons pas pour acquis ce qui a été réalisé, mais engageons-nous chaque jour à sauvegarder et à protéger ces réalisations et surtout ces valeurs communes. Aujourd'hui, demain et pour les 70 prochaines années.

C'est pourquoi, non seulement à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, non seulement lors de ces réunions des Présidents de parlements, mais aussi dans les parlements nationaux, nous devons de plus en plus parler de valeurs si nous voulons donner un avenir à notre « maison commune. »

Chères collègues, chers collègues,

Pour faire face aux défis mentionnés ci-dessus, je pense qu'il est également essentiel d'encourager ces moments de rencontre et de discussion, des conférences comme celle-ci, mais aussi d'autres échanges mutuels. Nous devons essayer de renforcer les plateformes d'échanges interparlementaires, en soulignant l'importance des discussions qui ont lieu à l'Assemblée parlementaire, des discussions et des décisions qui sont prises par la Cour européenne des droits de l'homme.

Cet échange est nécessaire pour apporter des réponses aux citoyens, même à l'ère de la mondialisation, en leur faisant comprendre l'importance du multilatéralisme et la nécessité d'avoir le Conseil de l'Europe à l'avenir aussi, un Conseil de l'Europe capable de débattre, d'analyser la situation et de défendre les valeurs dont je parlais précédemment.

Au nom du Parlement suisse, c'est un grand honneur pour moi de m'exprimer aujourd'hui et de pouvoir dire quelques mots d'introduction aux importants débats que nous aurons ici. Il est important de souligner l'importance du Conseil de l'Europe et du travail qui se fait ici, mais surtout, je voudrais vous remercier pour le travail essentiel que vous accomplissez pour défendre une Europe de solidarité, d'unité et de paix.

Merci, ne tenons jamais pour acquis ce qui a été réalisé, mais engageons-nous chaque jour à sauvegarder et à protéger ces acquis.

Merci.

M. Andreas NORLÉN, Président, Riksdag, Suède

Je ne suis président du Parlement suédois que depuis un an mais j'ai déjà réussi à me faire remarquer, puisque j'ai eu l'honneur étrange de gérer le plus long processus de formation d'un gouvernement jamais entrepris par la Suède. Un processus qui a duré 134 jours.

En Suède, c'est à l'orateur de présenter au « *Riksdag* » une proposition pour un nouveau Premier ministre et ce n'est qu'à la troisième tentative que nous avons réussi à obtenir du soutien pour un candidat. Précédemment, j'avais discuté avec tous les chefs de file des différents partis pour essayer de conclure cette procédure. Trois éléments ont joué un rôle important : la négociation, la confiance et le soutien. Négociation pour trouver un accord - il faut pouvoir négocier avec un esprit ouvert -, et bien sûr, le soutien puisque nous sommes une société démocratique.

Le précédent gouvernement était un excellent exemple en terme de pratique. Quand il n'y a pas de soutien, il n'y a pas de confiance ; quand il n'y a pas de confiance, on ne vous suit plus ; et quand il n'y a plus de soutien, la démocratie s'affaiblit. Donc il faut un haut niveau de confiance, sans quoi il est de plus en plus difficile de prendre des mesures communes. Il faut aussi lutter contre la corruption ou l'absence de libertés. Lorsque le sentiment de confiance dans les gouvernements démocratiques est miné, d'autres forces prennent le relais et sapent la

démocratie.

Cette démocratie que vous représentez, l'Etat de droit, tout cela permet de renforcer la confiance des citoyens dans les institutions. On ne peut pas construire une maison et s'arrêter là. Les maisons ont besoin d'être rénovées et entretenues. C'est également le cas de notre « maison européenne commune. » Des valeurs telles que la démocratie, l'État de droit sont confrontées à des défis en Suède et dans l'ensemble de l'Europe.

Les régimes autoritaires gagnent du terrain. L'extrémisme politique défie nos sociétés ouvertes. En outre, dans cette organisation, il y a des Etats membres où les institutions démocratiques sont affaiblies, voire détruites. Cette organisation elle-même, a connu un cas de corruption il y a quelques années. Tout ceci montre que la démocratie est un combat.

Le Conseil de l'Europe a été créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale en tant qu'association des démocraties européennes. Arrêtons-nous un instant pour réfléchir à cette vérité : certains pays d'Europe se sont réunis pour mettre en place un certain nombre de mécanismes destinés à renforcer leur système démocratique et lutter contre ceux qui s'y opposent. La démocratie ne signifie pas seulement faire respecter le droit mais aussi les minorités et les droits de l'homme, tels que la liberté d'expression, la liberté de manifester, la liberté de pensée.

Il faut néanmoins reconnaître qu'il existe un fossé entre ces États qui souhaitent renforcer ce modèle démocratique et ceux où les gouvernements ne font même pas confiance à leur propre peuple et ne peuvent donc croire au pouvoir unitaire de la démocratie. Même si nous voulons réparer ces relations en difficulté, nous ne pouvons pas prétendre que ce fossé n'existe pas.

C'est pourquoi j'insiste sur l'importance des missions du Conseil de l'Europe et des valeurs que nous défendons. Nous devons renforcer ces valeurs et défendre des institutions comme la Cour européenne des droits de l'homme. Dans les démocraties solides, chaque nouvelle génération doit être convaincue. Dans les nouvelles démocraties en difficultés, nous devons travailler sans relâche pour renforcer les institutions démocratiques, parce que nous nous soucions des citoyens de ces pays et parce que c'est dans notre intérêt à tous. Lorsque l'Europe de l'Est a rejoint l'Ouest après plus de 40 ans d'obscurité, cette lumière a brillé dans toute l'Europe.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, l'État de droit, les droits de l'homme sont les valeurs qui fondent notre « maison européenne commune. » Et ce sont ces mêmes valeurs qui doivent être défendues par les générations futures, au cours des 70 prochaines années et même au-delà.

Je vous remercie.

Sous la présidence de M. Richard FERRAND, Président de l'Assemblée nationale, France

M. Viktoras PRANCKIETIS, Président, Seimas, Lituanie

L'Europe est forte quand elle parle d'une seule voix. Je crois que ce que l'unité exige, c'est la perception de l'unanimité, une identité commune. Cela peut être construit dans un processus actif impliquant des individus qui ne sont pas seulement des objets, mais plutôt des acteurs et des participants. Aujourd'hui, ici à Strasbourg, nous sommes les participants de ce processus, certifiant que les valeurs de la démocratie et des droits de l'homme sont parmi les éléments clés de l'identité européenne.

Nous sommes réunis ici pour construire « la maison commune européenne ». « La maison commune européenne » est une expression bien usée. Cependant, elle est encore très attrayante pour beaucoup. La question se pose alors : qu'est-ce que c'est ? Est-ce une réalité, un rêve, un mythe ou une blague ? « La maison dans une Europe commune » est à mon avis une expression plus convaincante. Mon pays, la Lituanie, a marqué le centenaire de son indépendance. Il fêtera bientôt le trentième anniversaire de la restauration de son indépendance. C'était le retour de la Lituanie en Europe.

Alors, qu'avons-nous réussi à construire au cours des trois dernières décennies ? Nous pouvons saluer les résultats obtenus, qu'il s'agisse d'élections libres, de la liberté d'expression et de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de l'égalité des sexes ou de la protection des minorités. Aujourd'hui, aucun des États membres du Conseil de l'Europe n'applique plus la peine de mort. La Lituanie l'a refusé il y a plus de 20 ans. Le Conseil de l'Europe a mené un certain nombre de campagnes importantes, notamment une campagne pour la protection des enfants, une campagne contre les discours de haine en ligne et une campagne pour les Roms, la plus grande minorité nationale en Europe.

Le Conseil de l'Europe aide ses États membres à lutter contre la corruption et le terrorisme et à faire appliquer les réformes juridiques. Cependant, nous devons prendre le courage de reconnaître qu'il y a eu, et qu'il y a encore, des moments où nous n'avons pas eu autant de succès, et discuter de ce que nous pouvons faire pour réaliser davantage de progrès. Depuis plus de soixante-dix ans, cette organisation construit la cohérence, une philosophie fondée sur des valeurs et des objectifs partagés. Cette cohérence commence à se décomposer de l'intérieur maintenant. Et cela représente le plus grand défi pour notre avenir au Conseil de l'Europe.

L'une des solutions est la rénovation de notre maison commune, mais cela ne conviendrait qu'à ceux qui croient

que l'Europe peut être intégrale et libre. Il y a ceux qui en parlent fréquemment mais, en fait, seuls quelques uns y croient réellement. Une autre approche consiste à construire une nouvelle maison commune, mais cela exige une grande volonté et un financement. La troisième approche est la plus simple, mais aussi la plus désespérée : ni remodeler ni rénover, simplement légaliser ce qui a déjà été réalisé — des annexions, des centrales nucléaires dangereuses et des violations des droits de l'homme. Est-ce une voie que le Conseil de l'Europe est en train de choisir ?

Nous apprécions le fait que les droits des citoyens russes seront davantage garantis par la Convention européenne des droits de l'homme. Dans le même temps, nous pouvons constater les conséquences négatives de la décision de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur le retour inconditionnel de la Russie. Les motifs pour lesquels la Russie a été expulsée n'ont toutefois pas été éliminés. Les autorités russes considèrent cette décision comme un premier pas vers la reconnaissance de la Crimée en tant que partie intégrante de la Russie et la levée des sanctions à son encontre. La délégation lituanienne auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une position ferme, aux côtés de parlementaires d'autres pays, pour défendre les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe, et est prête à utiliser tous les instruments dont dispose l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pour rendre la Russie responsable des violations du droit international.

L'approche divisée des États membres du Conseil de l'Europe sur la question du retour de la Russie à l'Assemblée parlementaire a montré que l'organisation n'est pas totalement unie. Elle a également montré que les droits de l'homme et la démocratie ne peuvent pas être traités séparément des questions de sécurité. C'est pourquoi, à l'occasion du 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, nos pays doivent tout mettre en œuvre pour que cette organisation continue à répondre aux intérêts des peuples européens.

Cela peut se faire, mais à condition que des exceptions et des standards spéciaux ne soient pas appliqués à certains États membres qui ne respectent pas les principes du Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, nous avons besoin non seulement d'un mécanisme de réponse global fort, mais aussi de règles claires de son application. Des sanctions doivent être immédiatement appliquées aux pays qui violent les principes du Conseil de l'Europe, la souveraineté des autres pays, les droits de l'homme et les valeurs démocratiques.

Permettez-moi encore une fois de vous féliciter toutes et tous à l'occasion du bel anniversaire de notre organisation. Tout en rappelant les raisons et les objectifs pour lesquels elle a été créée, utilisons ses forces et ses réalisations, et n'ayons pas peur de reconnaître nos erreurs et de les corriger. Construisons et améliorons notre maison européenne commune en choisissant la voie qui est compliquée mais acceptable pour tous.

L'Europe est forte quand elle est unie. Je vous remercie.

M. Ararat MIRZOYAN, Président, National Assembly, Arménie

C'est un véritable honneur pour moi d'être ici aujourd'hui dans l'hémicycle de l'Organisation qui, il y a 70 ans, s'est engagée dans un voyage fascinant, mais difficile : un voyage visant à créer une Europe unie dans sa détermination à établir des sociétés sur la base d'un système universel de valeurs, au cœur duquel figurent les citoyens, les droits humains et la démocratie.

Dans ce contexte, j'aimerais saisir cette occasion pour mettre l'accent sur les récents changements et évolutions qui ont eu lieu dans mon pays, l'Arménie. L'an dernier, il y a eu une révolution pacifique en Arménie. Elle concernait la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme, l'indépendance du pouvoir judiciaire et une économie ouverte à la concurrence. Cette révolution a mis fin à l'ère cauchemardesque de corruption systématique et d'injustices, de l'oligarchie, de la falsification des résultats des élections...et ce n'est pas une liste exhaustive.

Sous la forte pression des citoyens, les forces anti-démocratiques ont été chassées du pouvoir en mai 2018. Les élections anticipées de décembre de la même année ont été reconnues, sans précédent, libres et démocratiques, la manifestation décisive des changements démocratiques qui portent les caractéristiques actuelles des pouvoirs exécutif et législatif : celle de la volonté de la démocratie. Pendant ces 18 mois, nous sommes déjà parvenus à avancer des réformes politiques, économiques et judiciaires de taille, afin que l'évolution démocratique en Arménie soit irréversible.

Cependant, il existe encore des défis et des menaces auxquels notre jeune démocratie est confrontée et que j'aimerais partager avec vous. La lutte à grande échelle contre la corruption, les nombreuses enquêtes sur des cas de corruption, l'enrichissement illégal, ainsi que les violations massives des droits de l'homme doivent, à un moment ou un autre, être examinés par le système judiciaire. Malheureusement, au sein de l'appareil judiciaire de mon pays, certains n'ont pas fait cet auto-examen, sans doute parce qu'ils ont eux-mêmes participé à des enrichissements illégaux ou à des cas de corruption (des investigations sont en cours et le respect de la présomption d'innocence ne me permet pas d'en dire plus). Certains membres judiciaires ont une affiliation politique très visible pour les forces corrompues et anti-démocratiques qui, il y a plus d'un an, ont été complètement rejetés par les citoyens d'Arménie.

Je dois avouer, et c'est regrettable, que la Cour constitutionnelle de l'Arménie elle-même n'est pas immunisée face à ces processus négatifs. Aux yeux du peuple, elle est perçue comme le symbole de l'injustice systématique

et le dernier rempart qui protège le régime précédent. La Cour, qui doit protéger la Constitution, assurer sa suprématie et assurer l'équilibre des pouvoirs, agit plutôt comme un groupe de personnes politiquement motivées, qui s'écartent de leur mission constitutionnelle et continuent de menacer les valeurs démocratiques communes qui nous unissent sous l'égide du Conseil de l'Europe.

Mesdames et Messieurs,

Nous, le Parlement démocratique et légitime et le gouvernement arménien, ne pouvons évidemment pas fermer les yeux sur la dégradation de l'État de droit et l'effondrement des institutions démocratiques dans notre pays. Cette situation constitue une menace imminente pour la sécurité constitutionnelle et la stabilité, qui risque de ruiner le nouveau fondement démocratique de l'Arménie, si des mesures appropriées ne sont pas prises.

Malheureusement, il n'existe pas de solutions universelles éprouvées pour ces situations que l'on rencontre généralement dans les sociétés en transition et les jeunes démocraties. Dans certains cas, les jeunes démocraties ne parviennent pas à surmonter ce genre de défis, restant dans un piège où l'interprétation littérale des procédures écrites sous-estime l'esprit et la philosophie du droit.

Quoi qu'il en soit, je tiens à réaffirmer que la solution que nous trouverons en Arménie sera conforme aux principes incontestables de la démocratie, aux valeurs institutionnelles, aux droits de l'homme et à l'esprit du droit, car ce sont les valeurs fondamentales des dirigeants arméniens et de la société arménienne. C'est un grand honneur pour nous d'être présents au Conseil de l'Europe et d'avoir ces valeurs en commun et nous les défendrons au niveau local, régional et mondial.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Cristina NARBONA, Vice-Présidente, Senado, Espagne

Je voudrais commencer par remercier le Conseil de l'Europe d'avoir accepté notre adhésion en 1977, un an avant l'adoption de notre Constitution démocratique. Ce que fait le Conseil de l'Europe, c'est faire preuve de confiance dans la volonté des Espagnols de surmonter la dictature de Franco et de s'engager en faveur des principes de l'État de droit et du respect des droits de l'homme. L'Espagne est en effet parvenue à consolider sa démocratie, et les recommandations et résolutions du Conseil de l'Europe constituent un point de référence extrêmement précieux ainsi qu'un stimulant pour l'amélioration constante de la qualité de notre démocratie.

Les documents dont nous débattons aujourd'hui ne peuvent que nous amener à réfléchir à la manière dont nous, les parlements que nous représentons ici, pouvons inverser la méfiance croissante de nos citoyens à l'égard des institutions publiques. Je pense que nous devrions parler d'une seule voix pour répondre à ces appels et que nous pouvons remédier aux lacunes de nos démocraties en renforçant et en améliorant la démocratie. Cela signifie que nous avons besoin d'une meilleure information, que nous devons lutter contre les mensonges, que nous avons besoin d'un système dans lequel l'information véridique est facilement accessible pour garantir la participation des citoyens à la vie publique. Nous avons également besoin d'une meilleure responsabilisation et nous devons veiller à réduire les inégalités de revenu et de richesse. En particulier, nous devons lutter contre le manque de perspectives chez les jeunes citoyens de nos sociétés. Nous avons un marché du travail de plus en plus déréglementé, dans lequel les qualifications des personnes ne correspondent plus au type de salaire qu'elles reçoivent. Nous devons également respecter pleinement la charte sociale européenne et nous devons faire face à l'effondrement de l'environnement et aux limites planétaires et, en particulier, au changement climatique.

Il s'agit donc de défis mondiaux qu'aucun pays isolé, aussi puissant soit-il, ne peut relever seul. C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous rassembler autour de cette union et de cette diversité qui a été le principe directeur de notre histoire ici au Conseil de l'Europe et veiller à une plus grande intégration politique entre les États membres de l'Union européenne. Un principe qui a été défendu devant le Parlement européen par Josep BORRELL, le nouveau haut représentant pour les affaires étrangères et vice-président de la Commission européenne, qui a déclaré que si nous sommes unis, nous sommes plus forts. Mais nous ne pouvons procéder à l'intégration que de manière progressive et consensuelle, en veillant à ce que nous ayons des vitesses multiples au sein de l'Union européenne. Nous devons reconnaître que c'est une réalité. Je pense que cela s'applique également aux pays qui appartiennent au Conseil de l'Europe et que nous devons avoir un objectif primordial, qui est de préserver les piliers fondamentaux de notre identité commune.

Nous avons récemment célébré le 70e anniversaire du Conseil de l'Europe et, à cette occasion, nous avons entendu un discours de Felipe GONZÁLEZ, qui a été notre Premier ministre pendant 14 ans. Il a dit qu'il ne peut y avoir de démocratie sans respect de la loi, mais que la démocratie peut aussi réformer les lois dans nos constitutions en suivant les procédures établies pour garantir les droits de tous les citoyens. Je pense qu'il s'agit là d'une observation particulièrement pertinente à un moment où l'Espagne est sous les feux de la rampe parce que certains représentants d'une partie de la société catalane imposent la sécession de la Catalogne à la majorité de la population au mépris de leurs souhaits et de l'intégrité territoriale de notre pays, qui est inscrite dans notre constitution, comme c'est le cas dans de nombreuses constitutions européennes. Mais comme je l'ai dit, il ne peut y avoir de démocratie s'il n'y a pas de respect de la loi de la part des citoyens ainsi que de leurs institutions. Mais nous pouvons réviser notre législation, et nous devons le faire, avec le plus grand consensus possible, et c'est ce que nous avons pu faire en Espagne pendant notre transition politique.

Et c'est effectivement ce qui se passe aujourd'hui. Nous fermons un chapitre. Les restes du dictateur Franco sont déplacés de leur monument hors gabarit où ils reposent depuis 40 ans et seront enterrés avec sa femme au cimetière. Il y a eu des révolutions majeures qui transforment nos sociétés au XXI^e siècle : l'autonomisation des femmes, des considérations écologiques absolument vitales pour un progrès juste, sûr et durable, ainsi que l'intégration des nouvelles technologies, la numérisation et l'intelligence artificielle. Tous nos parlements doivent travailler ensemble. Je suis particulièrement heureux de voir la Cour ibéro-américaine des droits de l'homme consolider son travail et donner le bon exemple. Et l'Espagne travaillera aux côtés du Conseil de l'Europe à la suite du mandat qui lui a été donné à Helsinki. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

M. Michał SEWERYŃSKI, Vice-Président, Senat, Pologne

Il y a 70 ans, notre continent, ayant subi une terrible hémorragie dans la plus cruelle des guerres dans l'histoire de l'humanité, déchiré en deux par la violence soviétique, qui tenait sa partie orientale dans les fers du communisme totalitaire, désirait la paix, la liberté et la sécurité.

C'est ce désir qui a donné naissance au concept du Conseil de l'Europe. Les citoyens français – Georges BIDAULT et Robert SCHUMAN – ont traduit ce désir en action pratique, tandis que le citoyen belge, Paul-Henri SPAAK, fut l'initiateur de la création de l'Assemblée parlementaire européenne. Le projet, détaché de la réalité, de constituer un gouvernement européen supranational a heureusement été bloqué par l'opposition britannique et scandinave.

Le Conseil de l'Europe est donc né aux Pays-Bas. Il a pris un élan grâce à l'activité et l'enthousiasme français. Il a pris forme en suivant le concept parlementaire belge et les anciennes traditions démocratiques britanniques et scandinaves, dans le respect de la souveraineté des nations. Les nations asservies de la partie Est du continent ont pu s'engager dans cette œuvre seulement 40 ans plus tard – après la chute de l'Empire soviétique. L'expérience que nous avons acquise incite à la réflexion sur l'avenir de l'Europe. La prédiction dans une perspective de 70 ans est plutôt une tâche pour une diseuse de bonne aventure que pour un homme politique responsable. Les politiciens ont cependant le devoir d'identifier les défis imminents et de planifier les actions adéquates.

Je représente la Pologne – l'une des plus anciennes démocraties en Europe. Nous avons célébré l'an dernier le 550^e anniversaire du Parlement bicaméral polonais. Nous partageons avec nos voisins les expériences d'unions régionales : polono-lituanienne, austro-hongroise ou tchécoslovaque, qui sont importantes pour la compréhension de l'idée d'intégration européenne. Notre vision de l'avenir de l'Europe émane de trois sources : une ancienne tradition démocratique, l'expérience de coopération internationale régionale, fondée sur le principe « les libres avec les libres, les égaux avec les égaux » et la mémoire du prix que l'on paie pour les dangers mal identifiés.

Nous savons que c'est parfois le plus haut prix. La Pologne était jadis une grande puissance. Puis elle a cessé d'exister. C'est une expérience unique. Nous savons une chose que les autres ne peuvent même pas s'imaginer. Nous savons que même si l'on est une puissance, on peut cesser d'exister.

Quels sont donc les défis devant nous ? Nous devons avant tout résister efficacement au changement des frontières par la force, et à la violation du droit international. La politique d'apaisement n'est jamais juste car un agresseur ne peut être apaisé par des concessions. Si l'agression apporte un gain, elle sera suivie par les suivantes, par des annexions et finalement une grande guerre. Dans ce scénario, dans 70 ans, notre maison européenne sera en ruines.

Depuis 70 ans, ce sont les Américains qui sont responsables pour la défense de l'Europe. Nous, les Polonais, sommes attachés à l'idée de l'unité transatlantique. Si l'Europe se détache de cette idée, elle devra supporter elle-même les coûts de sa propre défense. Leur prise en charge à l'échelle nécessaire, par les sociétés européennes vieillissantes, tant au niveau financier qu'humain, est une illusion. La maison européenne devra donc, même dans 70 ans, avoir un pont solide qui la reliera avec le bâtiment de l'autre côté de l'Atlantique.

La crise démographique mentionnée – le vieillissement de l'Europe – est un défi par elle-même. Si l'on ne la surmonte pas, nous cesserons d'être l'Europe. Quelqu'un d'autre sera là, qui construira ici sa maison selon son propre style architectural. Même s'il la nomme « Europe », elle aura autant en commun avec nous que l'Égypte contemporaine avec l'Égypte des pharaons.

Afin que dans 70 ans, notre maison européenne commune ait des fondations solides, des murs sains, un toit sans fuites, des fenêtres étanches et une porte sûre, nous devons remplir quelques conditions. Nous devons faire reposer sa structure sur la capacité de résister efficacement à l'agression. Elle doit fonctionner sur la base du mandat démocratique octroyé par ses citoyens dans le respect de leurs traditions et différences nationales. Elle doit renoncer aux ambitions de poursuivre des objectifs idéologiques chimériques afin d'identifier les défis réels et les réponses adéquates à y apporter.

Restons donc sur le fondement des valeurs européennes issues de la philosophie grecque, du droit romain et de l'axiologie chrétienne. Elles sont la garantie de la pérennité et de la prospérité de notre « maison européenne ».

Merci de votre attention.

Mme Alia HATOUG-BOURAN, Présidente, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, APM

C'est pour moi un plaisir sincère d'être ici à Strasbourg pour prendre la parole devant cette conférence de haut niveau au nom de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Le sujet des discussions est consacré à notre « maison européenne commune » et aux 70 années à venir. Je viens moi-même de Jordanie, et notre Assemblée comprend aujourd'hui 34 parlementaires membres de la grande région euro-méditerranéenne et du Golfe, dont 19 sont des Etats européens.

En tant que Jordanienne, je connais parfaitement la coopération. Je sais très bien en quoi la région et le sud de la Méditerranée bénéficie de cette coopération. En tant que Jordanienne, je parle avec crédibilité lorsque je dis qu'un petit pays a accueilli plus de 1,3 million de réfugiés syriens. Ainsi, lorsque je suis ici pour parler de l'importance de l'avenir et de l'importance d'une Europe unifiée en termes géopolitiques, j'ai à l'esprit les relations entre le Nord et le Sud et je pense véritablement que cette conférence arrive à point nommé, pour souligner les points essentiels de notre rôle pour les 70 prochaines années et au-delà.

Mon allocution se concentrera sur le liens intime et durable que l'Europe entretient avec ses voisins du Sud et de l'Est, avec qui elle partage de nombreux défis. Outre la paix et la sécurité, il s'agit des migrations massives, de la vulnérabilité de l'offre énergétique, du changement climatique, de la pauvreté, de la sécurité alimentaire, de l'eau, des tendances démographiques, du chômage des jeunes et des guerres commerciales.

Afin d'assurer la sécurité dans nos régions, nous devons toutes et tous œuvrer ensemble pour mettre fin aux conflits dans la région euro-méditerranéenne, grâce au dialogue politique, et la diplomatie parlementaire a prouvé son effectivité dans ce domaine. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée est extrêmement préoccupée par la situation actuelle dans le nord-est de la Syrie, avec de nouveaux déplacements massifs de population et les conditions des combattants étrangers qui s'échappent des camps, relançant de nouvelles guerres et multipliant les menaces terroristes dans nos propres pays, sans parler de l'expansion de DAECH sur l'ensemble du continent africain.

Tout au long de la crise en Syrie, nous avons répété que le plus important était de stabiliser la région et la Syrie. Souvent, on nous pose la question : qu'est-ce qui pousse un réfugié à rentrer chez lui ? S'agit-il d'une déclaration d'un politicien qui dit que tout va bien et que maintenant, tout le monde peut rentrer chez lui ? Bien sûr que non. Un réfugié, une réfugiée ne rentrera chez lui, chez elle que lorsqu'il saura qu'il sera en sécurité, qu'il vivra dans la dignité et qu'il fera partie de l'avenir de ce pays.

Voilà de quoi il s'agit. Voilà pourquoi nous avons toujours mis en exergue la question de l'intégration et de la coopération. L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée estime également que les pays devraient assumer la responsabilité pour leurs citoyens qui ont rejoint les rangs de DAECH, assurer leur rapatriement et les déradicaliser, ainsi que réhabiliter les enfants sans passeports, nés sous le régime de DAECH. Il s'agit d'une étape nécessaire pour prévenir une menace terroriste déjà prévisible dans 5, 10 ou 20 ans.

Nous savons tous que l'instabilité en Libye a des conséquences sur l'Europe. Cela ouvre de nouvelles routes pour l'immigration illégale, conduisant à des tragédies atroces en mer. La Libye actuelle est également devenue un terreau du terrorisme et de criminalité organisée, déstabilisant l'ensemble de la région euro-méditerranéenne.

Je veux simplement ajouter que l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée était représentée il y a peu à Washington et que nous discutons de cette question avec l'Administration américaine, avec la Maison-Blanche : nous avons rappelé que les relations Nord-Sud sont de la plus grande importance. Les relations entre le Nord et le Sud sont interdépendantes. Nous ne pouvons pas dire « Toutes ces questions concernent le Sud, le Nord n'a rien à voir avec cela », ou vice versa. Ce n'est pas le cas. C'est le message que l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée veut transmettre, partout où nous allons, nous voulons nous adresser aux nations pour dire que chacune doit faire entendre sa voix à l'avenir, grâce à la coopération.

Merci de votre attention.

M. Wolfgang SOBOTKA, Président, Nationalrat, Autriche

Aujourd'hui, après 70 ans, le Conseil de l'Europe avec son Assemblée parlementaire est un symbole de la « maison commune de l'Europe », comme l'a déjà mentionné Mikhail GORBATSHOV en 1989. Une Europe fondée sur la démocratie, l'État de droit et la protection des droits de l'homme.

L'année 1989 marque la fin de la division du continent. Les mouvements civils et dissidents y ont apporté une contribution très importante. Les noms de dissidents tels que Václav HAVEL, Lech WAŁĘSA ou Andrei SACHAROW sont encore aujourd'hui des figures légères de l'histoire européenne commune.

Si l'on se réfère à la fondation du Conseil de l'Europe et à l'année 1989, il est clair que notre attachement à des principes et valeurs communs exige une attitude, une attitude qui doit être apprise et vécue.

La Convention européenne des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme et ses arrêts

juridiquement contraignants sont des jalons du développement démocratique. Elles sont l'expression de l'indivisibilité des droits de l'homme, qui ne sont pas négociables pour nous, Européens. Je suis fier que la Convention européenne des droits de l'homme figure dans la Constitution autrichienne !

Un principe démocratique cohérent caractérise aujourd'hui de nombreuses sociétés européennes de manière globale. Cela ne s'arrête pas aux portes de nos parlements, mais s'étend à l'ensemble de la société civile, des familles aux écoles, des associations aux universités. La démocratie, c'est aussi la recherche du dialogue. C'est pourquoi je me félicite du retour de la Russie au sein de l'Assemblée parlementaire.

Il doit être possible de travailler ensemble pour résoudre les conflits sous les auspices du Conseil de l'Europe. J'estime également qu'il est important que le Conseil de l'Europe s'implique davantage dans l'intégration des pays des Balkans occidentaux en Europe et dans le rapprochement des pays d'Europe orientale des normes européennes communes.

Les observations électorales et l'expertise constitutionnelle de la Commission de Venise sont des outils éprouvés du Conseil de l'Europe pour le développement et le renforcement de la démocratie et de l'État de droit.

Les avertissements du Conseil de l'Europe concernant les restrictions aux droits fondamentaux et aux droits de l'homme doivent être pris plus au sérieux que jamais.

Permettez-moi de citer trois questions sur lesquelles je compte à l'avenir sur la voix du Conseil de l'Europe:

1 - Le changement climatique va changer l'Europe, plus que nous ne le pensons.

Il s'agit de comprendre le changement climatique en Europe comme une opportunité de développer de nouvelles technologies climatiquement neutres.

Le Conseil de l'Europe pourra apporter une contribution au cadre juridique.

2 - Dans le domaine de la numérisation, il est déjà évident aujourd'hui que le cadre juridique existant ne couvre pas suffisamment les développements dans l'espace numérique. Internet ne doit pas être un vide juridique. Il sera nécessaire d'agir au niveau européen contre les messages haineux de telle sorte qu'un principe éditorial s'applique sur Internet et dans les médias sociaux - comme dans les médias classiques.

Le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle nécessiteront également une action en justice, et je salue le fait que le Conseil de l'Europe ait déjà entamé cette discussion ici.

3 - La défense de la démocratie est une mission essentielle du Conseil de l'Europe. L'engagement en faveur de la démocratie comprend également notre action résolue contre l'antisémitisme et l'islam politique.

Cela signifie que nous rejetons les sociétés parallèles et que nous ne pouvons l'accepter si l'Islam politique ignore nos valeurs démocratiques et constitutionnelles fondamentales. De même, de nombreux musulmans autrichiens et européens souhaitent un Islam européen qui sera façonné par un nouveau siècle des Lumières.

Deborah LIPSTADT, chercheuse sur l'Holocauste, conclut son analyse de la démocratie et de l'antisémitisme :

« Les Juifs sont à la mesure de la société. Celui qui les attaque, attaque toutes les valeurs démocratiques et multiculturelles. »

Les incidents antisémites en Europe augmentent à un rythme alarmant. Des études montrent également que les déclarations antisémites sur le Net deviennent de plus en plus radicales. Nous avons besoin d'une vaste recherche européenne sur l'antisémitisme et pas seulement sur des cas individuels d'extrémisme de droite.

Nous devons lutter contre l'antisémitisme de gauche et l'antisémitisme musulman, qui est souvent lié à Israël, tout aussi résolument que l'antisémitisme de droite. Nous devons commencer par les jeunes et investir dans l'éducation.

Le Conseil de l'Europe a de l'expérience dans la lutte contre le racisme et il a le poids nécessaire pour lancer des campagnes et des programmes qui touchent 820 millions de personnes.

Dans l'esprit de la responsabilité historique de l'Europe, je considère la lutte contre l'antisémitisme et contre l'islam politique comme un devoir auquel nous devons consacrer plus d'attention ensemble.

Chers collègues,

Permettez-moi de conclure par une invitation :

En août 2020, le Parlement autrichien accueillera la cinquième Conférence mondiale des Présidents de parlement de l'UIP. Nous voulons faire de la formation de la démocratie et de la lutte contre l'extrémisme violent et le discours de haine un enjeu. J'espère que cette Conférence de Vienne enverra un signal fort des parlements en faveur de la démocratie et de solutions communes.

Dans cet esprit, je me réjouis de votre venue et de vous revoir en août 2020.

M. Pat The Cope GALLAGHER, Vice-Président, Dáil Éireann, Irlande

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui en cette occasion spéciale et d'avoir l'occasion de m'adresser à cette Assemblée en cette année du 70e anniversaire du Conseil de l'Europe.

En tant que l'un des membres fondateurs, nous sommes fiers de notre engagement envers les valeurs des droits de la personne, de la démocratie et de la primauté du droit. Alors qu'un État membre se prépare à quitter l'Union européenne pour la première fois, nous avons été poussés à examiner de plus près le rôle majeur que le projet européen joue dans nos vies. La portée et l'ambition même de la coopération européenne sont devenues plus claires pour beaucoup. L'Irlande a énormément bénéficié, tant sur le plan social qu'économique, de son adhésion à l'Union européenne.

L'Union a enrichi nos relations avec d'autres pays européens et continue de renforcer notre capacité à promouvoir nos valeurs et nos intérêts sur la scène mondiale. Le présent et l'avenir de l'Irlande reposent sur la coopération, l'interdépendance et la résolution commune des problèmes au cœur de l'Europe. En période de turbulences, nous avons même été encouragés par la preuve évidente que les citoyens irlandais sont tout à fait d'accord avec ce sentiment.

Des sondages récents montrent que 93 % de la population irlandaise pense que nous devrions rester au sein de l'Union européenne. Le dialogue national des citoyens irlandais de l'année dernière a fait participer davantage de personnes à la conversation. Ce que nous avons entendu de nos concitoyens a servi de base à la déclaration nationale de l'Irlande sur l'Union européenne, qui énonce les priorités de notre gouvernement pour le programme stratégique de l'UE de 2019 à 2024. Nombre de ces priorités se reflètent désormais dans l'agenda stratégique adopté par l'Union européenne ou le Conseil européen en juin dernier.

La mise en œuvre de l'agenda stratégique est désormais essentielle et relève de la responsabilité de toutes les institutions. Le nouvel agenda renforce les bases du développement de l'UE que nous voulons voir d'ici 2030. Elle met l'accent sur l'UE en tant que chef de file en matière de changement climatique, en approfondissant, en renforçant et, à terme, en achevant le marché unique et en garantissant que l'Europe reste un lieu où les citoyens se sentent libres et en sécurité, où leurs droits sont défendus et ces droits protégés.

Ensemble, en tant que parlementaires, nous devons créer une Europe économique forte. Une Europe qui réalise un marché concurrentiel pour nos entreprises, qui crée des emplois et améliore le niveau de vie, tout en continuant à protéger les consommateurs. Nous devons agir pour approfondir et renforcer le marché unique, en particulier dans le domaine des services.

Nous avons également besoin d'une politique commerciale. Une politique commerciale qui défend la libéralisation et les opportunités. Nous avons besoin de politiques économiques et financières qui soient socialement responsables et équitables pour nos citoyens. Au sein du Conseil de l'Europe, nous devrions tous nous efforcer de mettre en œuvre les valeurs communes sur lesquelles le Conseil de l'Europe a été créé il y a environ 70 ans.

Madame la Présidente, pour conclure, nous avons assisté à de nombreux changements en Europe au cours des 70 dernières années et il y en aura sans aucun doute beaucoup d'autres dans les années à venir à mesure que la place de l'Europe dans le monde évolue. Le message de l'Irlande pour l'avenir de l'Europe est que les citoyens veulent une Europe juste : juste pour ses citoyens, juste pour l'environnement et juste dans ses relations avec le reste du monde. Le rôle du Conseil de l'Europe serait essentiel pour atteindre ces résultats et l'Irlande restera un membre fier et engagé du Conseil de l'Europe.

Allez raibh maith agaibh. Je vous remercie beaucoup.

M. Gérard LARCHER, Président, Sénat, France

Permettez-moi de vous dire combien c'est pour moi un grand plaisir de vous retrouver pour cette conférence européenne. Cette conférence est singulière et nous permet de marquer comme il se doit, 70 années d'œuvre du Conseil de l'Europe, consacrée à la réconciliation des peuples et à la défense des droits de l'homme en Europe.

En fait, depuis 1949, l'Europe s'est agrandie au travers du Conseil de l'Europe, Ou, plutôt, elle est redevenue elle-même, donnant raison au Général de Gaulle, pour qui elle s'étendait de l'Atlantique à l'Oural. Nous allons célébrer dans quelques jours les 30 ans de la chute du Mur de Berlin, qui a mis fin à cette terrible partition de notre continent européen. C'est ici-même à cette tribune, à Pâques, qu'il disait « *la paix est fondée sur la réconciliation des esprits.* »

La « maison commune européenne », un mot d'il y a 30 ans, s'est considérablement élargie, donnant dès lors à des dizaines et des dizaines de millions de citoyens supplémentaires en Europe, la possibilité de trouver une protection nouvelle dans le recours possible à la Convention européenne des droits de l'homme, ce pilier, rappelons-le, de l'institution, qui rétablit une juridiction dont les arrêts s'imposent à tous les États parties.

Si les fondations restent solides, les murs de cette maison sont parfois ébranlés. Les pays membres où l'État de droit est lui-même parfois ébranlé sont connus. Si la tentation d'exclusion peut tarauder, nous savons bien que ce n'est pas la voie du progrès, c'est pourquoi je partage la démarche du Conseil, qui souhaite maintenir en son sein l'ensemble de la famille européenne et permettre, ainsi à des millions de personnes de conserver une protection effective de leurs droits fondamentaux. Mais des obligations en découlent pour tous les États. Je dis bien, tous les États.

Alors, après cette décennie à bâtir un socle de valeurs, que doivent nous réserver les 70 prochaines années ? Je crois que si nous gardons la même énergie, la même exigence, alors nous aurons les fondations pour maintenir et consolider l'édifice. Il faut, bien sûr, rester vigilants pour que l'État de droit demeure notre socle commun.

D'autres difficultés, aussi, liées aux nouvelles technologies de l'information - où devrais-je dire de la désinformation ?- apparaissent déjà. Un des grands défis auquel les démocraties seront confrontées est le rapport des citoyens à l'information. Un mal se diffuse : celui de la défiance grandissante à l'égard de l'information et des médias classiques, de plus en plus décrédibilisés. La préférence va à la rumeur, au complot, en vieux français, la « *fake news* » qui contribue à faire douter de nos institutions et de la démocratie. C'est pourquoi, par exemple, le Sénat de la République française a pris l'initiative de lancer un site de « *fact checking* » sur sa propre institution.

Un autre poison de désinformation nous guette : c'est le risque de manipulation de l'information par des États tiers. Voilà pourquoi nous avons pris l'initiative -d'ailleurs, en lien avec nos amis allemands et polonais- d'initier un colloque intitulé 'Les droits de l'homme et la démocratie à l'ère du numérique'.

Il y a tout ce qui va croissant, aussi, mes chers collègues, entre le global et le local, entre les centres de pouvoir et les territoires. C'est aussi un défi crucial. Les collectivités territoriales sont une école du vivre- ensemble, en commun, pour faire communauté au singulier et pas au pluriel. Partout, les communes sont les pierres angulaires de nos démocraties. L'histoire européenne est diverse mais elle s'est fait à partir de socles de valeurs communs.

Permettez-moi d'emprunter à un écrivain français qui fut sénateur - Victor Hugo - ces mots, c'était cent ans avant 1949. Il annonçait l'avènement des États-Unis d'Europe, qui « *couronnerait le vieux monde et lui octroierait la parole sans le bâillon, la conscience sans le joug et la vérité sans le dogme.* » Les principes de Victor Hugo sont peut-être les défis pour les décennies qui sont devant nous.

Je vous remercie de votre attention. Merci.

Sous la présidence de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, France

M. Mustafa ŞENTOP, Président, Grande Assemblée Nationale, Turquie

Je vous salue tous en tant que président de la Grande Assemblée nationale turque. J'attache une grande importance à cette session intitulée « l'Europe notre maison ». Pendant que les gens luttent, ils s'efforcent d'appliquer des principes, et ils établissent ensuite des institutions pour la protection de ces valeurs. Mais, avec le temps, les générations suivantes oublient pourquoi ces institutions ont été créées. Et elles s'éloignent des perspectives originales de ces institutions. Lorsque nous regardons rétrospectivement, nous constatons que nous avons oublié comment nous avons mis en place ces institutions en premier lieu. Nous devrions nous demander si nous sommes toujours conscients de l'objectif que nous nous sommes fixés en premier lieu avec la création de nos institutions.

C'est pourquoi j'attache une grande importance à ce thème de « l'Europe notre maison ». Je pense que cette session ne servira pas de base aux rhétoriques, mais elle jettera plutôt les bases de certaines évaluations internes. Je m'apprête à vrai dire à faire un discours en tant que personne de l'intérieur de cette maison.

Chères et Chers Parlementaires, nos valeurs politiques, institutionnelles et centrales et la diffusion de ces valeurs issues d'Europe, ne sont pas si anciennes en réalité. Lorsque nous regardons les principes, les valeurs, les mécanismes et les institutions de l'Europe qui célèbrent leur 70e anniversaire, 70 ans, c'est encore moins qu'une vie humaine ordinaire. C'est pourquoi notre évaluation des 70 ans sera d'une telle importance. Nous devons évaluer ce qui se passe dans le monde avec toutes ses réalités. Nous devons comprendre ce qui se passe dans le monde. Sinon, certains de nos collègues feront de la rhétorique. Pour reprendre les mots des valeurs européennes, ils diront quelque chose de bien, mais le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'islamophobie vont augmenter en Europe, et les guerres et les massacres vont se poursuivre dans le monde. Par ailleurs, le terrorisme international provient selon moi de l'Occident et est utilisé pour intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays du monde entier. De cette façon, nous paierons la voie des puissances impérialistes avides, qui se précipiteront vers le pétrole, et ils feront du Moyen-Orient et de la Méditerranée orientale des zones de conflits.

Chères et Chers collègues, il y a un dicton que j'aime beaucoup : « La façon dont tu apprends définit la façon dont tu te souviens ». Comment l'Europe a-t-elle appris les valeurs dont nous parlons en premier lieu ? Le colonialisme lourd, la traite des êtres humains et l'accumulation de capital s'est fait grâce à l'argent noir au XIXe siècle. La Première Guerre mondiale a coûté la vie à 20 millions de personnes, suivie de la Seconde Guerre mondiale qui a coûté la vie à 70 millions de personnes parce que les gens n'étaient pas satisfaits des résultats de la première.

Et les grandes tragédies, les pires tragédies de l'humanité, se sont produites sur ces sols, sur les sols de l'Europe. Et les auteurs de ces vastes guerres ne sont pas des Africains, ni des peuples du Moyen-Orient, ni des pays asiatiques. L'auteur est l'Europe. Nous devons donc réfléchir à la manière dont l'Europe a appris en premier lieu toutes ces valeurs, elle les a apprises de cette manière : à travers les guerres. C'est pourquoi la façon dont nous avons appris nos valeurs devrait nous guider dans nos activités futures afin que de telles tragédies ne se reproduisent plus dans le monde entier.

Chers Présidents, si nous oublions le contexte, si nous n'essayons pas de comprendre ce qui se passe dans le monde en nous mettant à la place des autres pays de la région, si nous ne pensons pas que tout le monde est égal comme les enfants d'Adam et Eve, si nous nous asseyons dans les villes européennes qui sont placées dans des châteaux de verre, alors nous serons hors-jeu.

Tout d'abord, nous devrions sincèrement croire que les valeurs européennes sont des valeurs pour toutes et tous, nous devons y croire. Et ces valeurs ne doivent pas servir à répondre aux ambitions avides des puissances coloniales. Elles ne devraient pas être utilisées pour intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays. Nous devrions cesser d'adopter une politique deux poids, deux mesures.

Les gens qui vivent en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique du Sud, méritent eux aussi la démocratie et les droits de l'homme. Nous ne devrions pas essayer de prêcher la démocratie alors que des organisations terroristes tentent de diviser la Turquie.

Et notre foi dans les valeurs européennes devra être remise en question si vous prêchez la démocratie lorsqu'un parti politique, qui s'est avéré affilié à une organisation terroriste, est fermé, et qu'il garde le silence et ne fait aucun commentaire sur le verdict légitime de la CEDH en faveur de la dissolution du parti politique Batasuna. Le monde change : tout le monde, et chaque État, a des responsabilités et des droits.

Il ne suffit pas d'établir des règles du jeu et d'attendre d'autres pays qu'ils les suivent. Nous ne pouvons accepter que des pays prennent des décisions uniquement en faveur de leur peuple. Nous devons avoir un monde où tout le monde peut vivre, pas seulement les nôtres.

Merci beaucoup de votre aimable attention.

Mme Tone WILHELMSSEN TRØEN, Présidente, Stortinget, Norvège

C'est un grand honneur pour moi d'avoir l'occasion de m'adresser à mes collègues ici au Palais de l'Europe. Cela me remplit d'un fort sentiment de fierté mais aussi de responsabilité. Je suis fière de représenter l'un des dix membres fondateurs de l'Organisation qui, depuis 70 ans, est une plate-forme de dialogue paneuropéen et un gardien de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.

En même temps, j'ai l'immense responsabilité de faire partie d'une génération politique qui doit tracer la voie à suivre, à un moment où l'enthousiasme pour le projet européen et nos valeurs libérales est clairement sous pression. Le document de réflexion préparé pour ce débat contient plusieurs questions importantes.

J'ai choisi d'aborder la notion de confiance. Le travail constant pour maintenir et renforcer la confiance dans la démocratie est une tâche essentielle pour nous tous. Si nous perdons la confiance de la population, nous

perdons aussi notre mandat de prendre des décisions au nom des électeurs. Plus grave encore, les électeurs eux-mêmes risquent de se désintéresser de la démocratie et de ne plus y croire.

L'un des moyens de renforcer cette confiance est de faire participer les enfants et les jeunes. Si les jeunes croient en la démocratie, aux institutions et aux élus, cela contribuera grandement à garantir une gouvernance forte à l'avenir, ce que nous pouvons faire grâce à un véritable débat et en nous adressant aux opposants d'une manière respectueuse.

Les enfants et les jeunes apprennent la démocratie à l'école, mais cela ne vaut pas grand-chose s'ils ne peuvent apprendre de notre exemple et de notre expérience. C'est à travers la démocratie en action que les idées positives émergent et se transforment en bonnes décisions. Les jeunes doivent mettre en pratique le fonctionnement de la démocratie, nous devons leur offrir les compétences et la confiance nécessaires pour devenir des adultes conscients de la démocratie.

C'est pourquoi j'ai lancé, en coopération avec les partis politiques de la jeunesse et le Conseil norvégien de l'enfance et de la jeunesse, l'initiative « *Speak Out* ». « *Speak Out Now* » est un guide sur la façon de participer et de contribuer à des débats démocratiques. L'initiative comprend également un manuel à l'intention des adultes, dispensant cinq conseils simples : comment se comporter, comment commenter en ligne, comment créer un bon débat pour tous, comment réagir aux menaces de harcèlement et comment prendre les jeunes au sérieux et les aider à vivre un bon débat.

C'est très élémentaire, si élémentaire en fait que les adultes ne devraient pas avoir besoin d'un guide. Pourtant, les nombreux commentaires sur la Suédoise Greta Thunberg après son discours à l'ONU n'ont que trop bien montré que nous avons besoin que l'on nous rappelle notre responsabilité. La démocratie a un problème si les adultes ne prennent pas en considération l'engagement sincère et les opinions des enfants et des jeunes. Ils ne sont ni chanceux, ni doux, ni faibles lorsqu'ils entrent dans le débat. Ils sont des débatteurs. Ni plus, ni moins. Et ils devraient être pris au sérieux, tout comme nous devrions prendre au sérieux tous ceux qui débattent. C'est pourquoi je fais de mon mieux pour convaincre les jeunes Norvégiens que nous les prenons très au sérieux et que nous les écoutons vraiment lorsque j'ai des réunions Skype hebdomadaires avec eux.

Chères et chers collègues, tout commence à la maison. Voulons-nous vraiment construire une maison européenne commune pour les 70 prochaines années ? Si tel est le cas, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour sauvegarder une bonne culture démocratique dans notre pays. C'est notre contribution la plus importante. La jeune génération est à la fois la clé et notre espoir, et nous ne devons pas la décevoir.

Je vous remercie.

M. Viacheslav VOLODIN, Président, State Duma, Fédération de Russie

Bien sûr c'est l'occasion pour nous aujourd'hui, non seulement de nous saluer les uns les autres, mais aussi de passer en revue le travail accompli par le Conseil de l'Europe. Cela signifie également tirer les conséquences de nos erreurs pour ne pas les reproduire à l'avenir, et pour que le Conseil de l'Europe puisse continuer à être réellement une « maison européenne commune », au sein de laquelle nous pouvons discuter ensemble, sur la base du principe d'égalité des États membres, un principe énoncé dans les Statuts du Conseil de l'Europe. Pas de « deux poids, deux mesures », pas d'atteinte à la souveraineté des États membres.

Si nous parvenons à faire tout cela, alors nous travaillerons et nous coopérerons ensemble efficacement mais plus important encore, nous parviendrons à prendre des décisions qui s'imposent. Nous espérons que grâce à ce dialogue, nous pourrions trouver un consensus.

Est-ce que nous y réussissons toujours ? Malheureusement, pas toujours. Tout simplement parce que d'un côté, nous parlons d'égalité, mais de l'autre, nous appliquons deux poids, deux mesures et c'est inacceptable.

Je profite de ma présence ici, à la tribune, pour vous demander à toutes et tous de nous écarter de cette approche qui est destructrice pour notre « maison européenne commune ». Lorsque je parle de ces doubles standards du deux poids, deux mesures, il faut comprendre que nous ne pouvons pas exiger des uns ce que nous n'exigeons pas des autres. Lorsque nous parlons de la souveraineté des États, nous ne prenons pas toujours en considération les traditions, les cultures, les histoires des différents pays. Or, il est indispensable d'en tenir compte car nous avons tous notre propre passé, qui n'est pas nécessairement le même. L'histoire ne doit pas être vue sous un angle unique, cela ne peut conduire qu'à des conflits, des tensions.

Dans ce cadre, j'aimerais donc suggérer que nous élaborions ensemble des normes standard uniques, adoptées par consensus, que les valeurs soient des valeurs communes, à toute l'humanité. Ces valeurs doivent être défendues par tous les États. Nous devons être soutenus dans l'idée que chacun a adopté la même interprétation dans des pays avec une histoire ou une structure différente. A l'occasion des 70 ans de l'Organisation, je pense que c'est la voie à suivre pour assurer une véritable qualité de notre travail. Cela nous permettra d'adopter des lois modèles dans des domaines comme la lutte contre le terrorisme, avec l'établissement d'une liste unique des organisations terroristes. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions lutter contre ce fléau.

Lorsque je parle d'une approche unique, il faudrait également la formaliser, en partant de l'harmonisation des lois et il me paraît adéquat de commencer par les thèmes qui nous unissent et de travailler sur ceux qui nous divisent seulement par la suite. Dans ce cadre, chers collègues, chers amis, j'aimerais soulever un point qui devrait recueillir l'assentiment de tous : il s'agit de la préservation de l'Histoire. C'est une question qui a été soulevée à l'Assemblée parlementaire de la mémoire, avec la création d'un Observatoire de l'histoire. Rappelons-nous de cette période où le monde, nos Etats, nos citoyens étaient au bord du gouffre, une époque où l'Union soviétique a connu tant de morts, 27 millions de citoyens soviétiques ont perdu la vie pendant la Seconde Guerre mondiale. Et 70 % de ces Soviétiques étaient des Russes.

Il y a dans cette salle des représentants de nombreux Etats qui étaient côte à côte avec nous dans ce combat, où nos grands-pères, nos arrière-grand-pères ont sacrifié leur vie pour sauver le monde du nazisme.

Chers collègues, en hommage à leur mémoire, nous devons tout au moins - et je vous invite à le faire -, prendre une décision. Une décision bien sûr qui exigera l'examen d'autres questions, mais sur laquelle, sans aucun doute, nous devons nous unir et surtout ne plus toucher aux tombes de ceux qui sont morts pour nous. C'est une question du passé mais aussi de l'avenir. Nous devons tout faire pour nos enfants, pour que chacun ait la possibilité de vivre, et je vous invite à prendre une décision qui est le minimum que nous puissions faire pour eux, celle du maintien de leur mémoire, le maintien de leur histoire.

Chacun d'entre nous a été touché par la guerre, aucune famille n'a été épargnée. Je crois que ces morts nous unissent, toutes les républiques qui composaient alors un seul Etat contre le nazisme, les Azerbaïdjanais, les Arméniens, les Géorgiens, les Moldaves, les Russes... nous étions tous unis, côte à côte. Le grand jour de la victoire est un jour où les larmes coulent de nos yeux, 75 ans en 2021 de victoire sur la Deuxième Guerre Mondiale.

J'aimerais que tous ensemble, nous puissions fêter cette victoire, qu'elle soit non pas une victoire, mais un hommage à celles et ceux qui aujourd'hui fleurissent nos tombes, à celles et ceux qui sont tombés pour le fascisme et nous permettent d'être aujourd'hui dans cette salle.

Je vous remercie.

M. Andrej DANKO, Président, Národná Rada, République Slovaque

C'est pour moi un véritable plaisir de vous rencontrer ici à Strasbourg, où nous sommes réunis pour célébrer ensemble le 70^e anniversaire de la fondation de notre Conseil de l'Europe cette année. Nous marquons également le 30^{ème} anniversaire de l'effondrement du Rideau de fer, ce qui a permis notamment à mon pays de rejoindre la plus ancienne organisation politique européenne.

Le Conseil de l'Europe est né sur les ruines d'une Europe déchirée par la guerre. Ses pierres angulaires sont les principes d'égalité, de fraternité, mais aussi de respect des principes démocratiques et des droits de l'homme. Ces principes constituent le socle d'une institution qui est respectée par tous les Etats européens, comme en témoignent les dizaines de conventions et d'accords internationaux signés. Le Conseil a vraiment imposé la démocratie à l'échelle de notre continent.

Nous devons toujours nous soucier du sort des personnes, à tout moment. Aujourd'hui parfois, il est vrai que l'on abuse parfois du terme 'droit des gens'. Mais dans un Etat, il faut aussi insister sur le fait qu'il faut se comporter de manière responsable. La politique, c'est l'art du possible et nous devons chercher des moyens de résoudre les problèmes et de relever les défis auxquels l'Europe est confrontée.

Le Conseil de l'Europe est la plate-forme sur laquelle les nations s'appuient pour promouvoir la coopération et le dialogue mutuel. Je tiens tout particulièrement à souligner que le Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ne serait pas aussi importante si la Fédération de Russie ne faisait pas partie de ce cercle.

Je suis très heureux d'avoir pu me tenir ici aux côtés de M. VOLODIN. Au cours des cinq dernières années, la Fédération de Russie ne faisait certes plus partie de l'Assemblée du Conseil de l'Europe mais elle n'est pas restée inactive. Elle a aussi contribué au développement de l'Europe. Je voudrais rappeler une autre réunion récente au Kazakhstan, lors du récent sommet Europe-Asie. Il m'est apparu très clairement que les parlements d'Asie luttent contre les mêmes problèmes que nous : le changement climatique, la révolution numérique, la question des droits de l'homme, etc. Nous croyons que la Russie pourrait relier l'Europe à l'Asie.

Nous devrions tirer les leçons du passé et ne pas répéter les mêmes erreurs. Le Conseil de l'Europe est une organisation très importante qui couvre un territoire qui s'étend de Lisbonne à Vladivostok. Nous pouvons construire une « maison européenne commune » sur la base de la promotion de l'Etat de droit, des droits de l'homme et des droits civils, et du respect de la souveraineté et de la culture nationales. Seule l'unité dans la diversité peut donner le résultat escompté. Toute unification forcée et artificielle limitant le développement propre à chaque nation entraînera une montée de l'extrémisme et minera le principe de la coopération internationale. Je pense que le moment est venu de penser à tout ce que nous avons en commun : quelles sont nos visions communes ? Et comment voulons-nous développer l'Europe ? Le continent européen est divisé géographiquement, économiquement, démographiquement, culturellement et linguistiquement.

Chers collègues, nous devons aborder les problèmes existants de manière pragmatique, aborder les vrais problèmes. Le monde numérique est un sujet qui mérite d'être traité au niveau international. Cela vaudrait la peine d'élaborer des règles universelles afin d'assurer notre cybersécurité, afin d'avoir un espace numérique réglementé. Le monde virtuel est devenu une partie intrinsèque de notre vie. Le monde virtuel devrait nous servir, et pas l'inverse. Nous pensons que nous devons nous ouvrir à l'intelligence artificielle mais les droits de l'homme sont-ils protégés dans l'univers numérique ? Je ne parle pas de censure, loin de là. Mais je pense que le moment est venu d'introduire des règles dans le monde numérique, pour l'avenir de nos enfants, du monde dans lequel nous vivons et des futures délégations.

J'en appelle à vous pour que nous soyons plus respectueux les uns des autres, que nous apprenions les uns des autres et que nous nous entraïdions. Je crois que le progrès de tous nos Etats membres est l'un des grands avantages dont nous bénéficions et que cela devrait être basé sur le dialogue. Le dialogue est quelque chose qui assure le progrès - ce n'est pas la guerre.

M. Gordan JANDROKOVIĆ, Président, Hrvatski Sabor, Croatie

Tout d'abord, je voudrais remercier l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe d'avoir accueilli cette conférence. Je voudrais également souhaiter plein succès au nouveau Secrétaire Général et féliciter mes collègues français et suisses pour leurs remarques introductives.

Il y a soixante-dix ans, toujours au lendemain douloureux de la Seconde Guerre mondiale, ici à Strasbourg, notre organisation a été fondée par dix pays guidés par une profonde réflexion sur ses pères fondateurs et leur vision, leur courage, leur sagesse et leur foi. La ferme conviction qu'il est possible d'unir les peuples autour d'une coopération et d'un partage de valeurs communes qui mèneront vers un chemin de réconciliation. La foi en l'homme et le respect de sa dignité. Et ce respect des droits de l'homme fondamentaux a été l'épine dorsale de notre coopération pendant tout ce temps.

La construction du projet européen a été progressive. Comme l'a dit Robert SCHUMANN, l'Europe ne se fera pas d'un coup ou selon un plan unique, elle se construira par des réalisations concrètes, qui créent d'abord une solidarité de *fait*. Et quelles sont ces réalisations ? D'abord et avant tout, le système unique de la Convention européenne des droits de l'homme et de tous les instruments connexes qui placent la protection de la dignité humaine au centre même.

Au cours de ces 70 années, 47 pays ont montré leur volonté d'accepter les principes de base et les réalisations, et de faire partie de l'unité européenne. Parmi eux, la Croatie. La participation à toute une série d'activités a grandement contribué au renforcement des normes démocratiques, au grand bénéfice de tous nos citoyens. Le rôle du Conseil de l'Europe a été particulièrement précieux à la lumière des efforts que nous avons déployés sur la voie de l'Union européenne, dont nous assurerons la présidence dans deux mois.

Chères et Chers Collègues, nous sommes aujourd'hui confrontés à un certain nombre de défis, non seulement au niveau mondial, mais aussi sur le continent européen lui-même. Tous ces défis ont des conséquences directes sur la construction de l'Europe en partenariat et nous devons les relever ensemble, car seules des solutions à l'échelle européenne peuvent apporter un résultat positif à l'avenir. La protection des valeurs et principes communs doit être au cœur de nos actions afin de préserver le projet européen. Le rôle du Conseil de l'Europe est donc plus important que jamais. La protection des valeurs européennes les plus élevées ne doit en aucun cas être compromise et c'est là que réside la responsabilité première des États membres.

La Croatie est très déterminée parce que les citoyens croates ont payé le prix fort pour défendre ces valeurs et ces principes. Grâce à un dialogue continu et constructif et à une action commune, nous pouvons éviter les divisions et préserver l'unité. Et ce sont précisément ces divisions qui nous ont conduits dans le piège simpliste du populisme et de la critique de tout ce qui a été si soigneusement construit jusqu'à présent. Elle nous a conduit à la méfiance des citoyens à l'égard des capacités des institutions européennes. C'est pourquoi nous devons tous tirer les leçons qui s'imposent et trouver la force et la responsabilité, concevoir les bonnes politiques et les solutions durables que nos citoyens pourraient soutenir.

Merci.

M. Henn PÕLLUAAS, Président, Riigikogu, Estonie

L'Estonie est devenue membre du Conseil de l'Europe en mai 1993, mais dès 1960, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe avait marqué la date de l'annexion de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie par une Résolution spéciale condamnant l'acte brutal de l'Union soviétique. L'Estonie a beaucoup gagné de son adhésion. Après avoir recouvré notre indépendance, nous avons invité des experts du Conseil pour examiner notre processus législatif et nous assurer que nos lois étaient pleinement conformes aux normes internationales. L'Estonie a été le premier pays d'Europe centrale et orientale à clôturer avec succès la mission de suivi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 1997.

Mesdames et Messieurs, cela étant dit, permettez-moi de revenir à la session de l'Assemblée parlementaire de juin dernier, lorsqu'elle a rétabli le droit de vote de la délégation russe. Par cette loi, l'APCE a annulé le principe fondamental du Conseil de l'Europe : la protection universelle des droits de l'homme.

Une guerre est toujours en cours au cœur de l'Europe. Des gens sont blessés et tués lors de violences. La Russie a commis des actes d'agression contre l'Ukraine et s'est abstenue de suivre les directives négociées au niveau international pour résoudre le conflit. Nous devons maintenir la pression sur elle et exiger que cessent les violations des droits de l'homme fondamentaux dans l'est de l'Ukraine. Chaque organisation internationale est créée sur la base de règles et de normes convenues d'un commun accord. Ce cadre de droit international est censé nous fournir un certain filet de sécurité et de confiance, appliqué universellement par chaque État membre. L'égalité devant la loi encourage un petit État à faire instinctivement confiance au principe de la primauté du droit et à croire en une coopération internationale active. Cette confiance peut être facilement perdue.

La démonstration systématique et agressive par la Russie de son manque de respect du droit international et de la Charte des Nations Unies témoigne de son désir de conflits. Un comportement déstabilisateur n'affecte pas seulement les États voisins, mais l'ensemble de la zone euro-atlantique. La décision prise par l'Assemblée parlementaire en juin n'a pas rendu justice aux pays confrontés à l'agression de leur voisin ou tentant de résoudre les conflits gelés. Nous avons vu un nombre croissant de conflits liés à la Russie. Par exemple, la Transnistrie ou l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud en Géorgie, la Crimée, Donetsk et Louhansk en Ukraine.

La décision de l'Assemblée parlementaire encourage l'intimidateur à aller plus loin. En changeant les règles, l'Assemblée a perdu sa capacité à faire pression sur les pays qui violent nos règles communes. L'incapacité à contrer l'agression et à agir contre une violation légale mine la confiance dans l'Organisation et la coopération en général. Cependant, nous ne pouvons pas nous permettre d'affaiblir la situation de la sécurité européenne. Nous avons l'obligation de consolider notre « maison européenne commune. » Personne ne le fera à notre place.

Excellences, Mesdames et Messieurs, l'Estonie est un État démocratique, doté d'une société respectueuse des lois. Pour nous, le principe du respect des règles est une valeur fondamentale. Nous reconnaissons l'importance de l'Assemblée en tant que structure unique réunissant 47 pays différents. L'Estonie reste un membre actif du Conseil de l'Europe car ce n'est que de cette manière que la situation pourra être effectivement influencée, à la fois par des paroles et des actes. L'Estonie n'agit pas seule. Avec les collègues des pays qui partagent nos vues, la Lettonie, la Lituanie, la Géorgie, l'Ukraine, la Pologne et le Royaume-Uni, nous continuons à coordonner nos prochaines étapes.

Chers collègues, le Conseil de l'Europe célèbre ses 70 ans, c'est un appel à l'action. Quarante-sept pays et plus méritent une maison sûre et propre.

Je vous remercie.

M. Angelo FARRUGIA, Président, Il-Kamra Tad Deputati, Malte

Tout d'abord, j'aimerais vous saluer tous pour la Conférence partielle d'aujourd'hui et pour l'organisation de cette réunion. Eh bien, le Conseil de l'Europe peut se vanter de nombreuses réalisations au cours des 70 dernières années. Faire de notre pays, comme nous pouvons le dire, notre foyer, dont nous jouissons des libertés des démocraties pleinement développées et aussi des droits dont nos ancêtres ne pouvaient que rêver.

De nombreux collègues ont déjà abordé ce sujet aujourd'hui. Par exemple, l'abolition progressive de la peine de mort en Europe et le succès de la Cour européenne de justice et des droits de l'homme ne sont que deux des exemples les plus vénérés, je dirais, de telles réalisations. Cependant, malgré ces réalisations, il est inévitable que le Conseil de l'Europe connaisse des revers en cours de route. Et nous en avons eu. Même des diplomates chevronnés conviendront qu'il n'est pas facile de trouver un équilibre entre différents droits nationaux tout en essayant de trouver un terrain d'entente, surtout lorsque certaines questions semblent faire l'objet d'oppositions diamétralement opposées entre différents partis.

Toutefois, afin de préserver la pertinence des institutions dans le monde d'aujourd'hui, dans le monde moderne, il est de la plus haute importance d'aborder ces questions difficiles et, comme on dit, de « prendre le taureau par les cornes ». Quelle que soit la critique potentielle à laquelle on pourrait être confronté, nous devons le faire. Éviter les questions compliquées n'a jamais abouti à un règlement pacifique. Au contraire, lorsque les conflits

restent ignorés et négligés, ils sont de plus en plus difficiles à résoudre à mesure que les parties concernées s'enracinent dans leurs positions. C'est pourquoi je suis d'accord avec le discours prononcé par la nouvelle Secrétaire Générale, Mme Marija PEJČINOVIĆ-BURIĆ, sur la nécessité d'un dialogue accru pour préserver le multilatéralisme.

Alors que le multilatéralisme est de plus en plus contesté, il est le fondement de la lutte pour les droits de l'homme. En tant que président du parlement de Malte et citoyen, bien sûr, je suis convaincu que les parlements sont essentiels à la protection des droits de l'homme dans les États démocratiques. À vrai dire, au Parlement de Malte, nous sommes déjà en train de mettre en place une commission des droits de l'homme et de l'égalité, qui sera chargée de la promotion et de la protection des droits de l'homme et qui ne sera responsable devant le Parlement que pour remplir ses fonctions en toute impartialité et en toute indépendance. Les parlements sont donc des protecteurs des droits de l'homme, de par leur nature même, leur comportement, leur manière d'agir, car ils travaillent pour le bien du peuple, ils représentent le peuple. Et le Parlement maltais salue et soutient tous les efforts bilatéraux et multilatéraux visant à promouvoir des structures démocratiques et l'État de droit et un système judiciaire indépendant dans le monde entier. Nous savons, Chères et Chers collègues, que nous, politiciens, devons accepter le fait que les véritables conflits ne seront pas résolus du jour au lendemain, ni avec une signature à l'encre rapide sur le papier par un stylo. Ce n'est pas la solution.

La résolution pacifique des conflits demande du temps et de la patience. Nous célébrons donc le 70^e anniversaire de ce Conseil de l'Europe, il faut nous rappeler qu'il incombe à chacun d'entre nous de faire tomber les barrières, quelles qu'elles soient, entre les parties en conflit, pour ouvrir la voie au dialogue. Aborder les questions inconfortables dans l'espoir de résoudre des différends profondément enracinés et de longue date. C'est notre rôle, c'est le rôle du Conseil de l'Europe et nous devons le faire. Si nous ne le faisons pas, nous ne prêchons pas par l'exemple.

Je dois donc conclure que, même si nous ne sommes pas toujours d'accord avec ce que nous avons fait, avec ce que nous avons fait ici au Conseil de l'Europe, avec les décisions qui ont été prises ici, il ne faut pas oublier que les succès du Conseil de l'Europe sont aussi les succès des États membres.

Je vous remercie beaucoup.

M. Dmytro RAZUMKOV, Président, Verkhovna Rada, Ukraine

La conférence de cette année est un événement marquant pour de nombreuses raisons. La 70^{ème} année d'existence du Conseil de l'Europe est une excellente occasion de faire un bilan : évaluer les réalisations de l'Organisation et essayer de comprendre les causes profondes de certains de ses échecs.

Les temps ont changé pour les relations internationales, mais les valeurs et les principes établis par les pères fondateurs du Conseil de l'Europe restent aujourd'hui plus pertinents que jamais. Mon pays a toujours appartenu à la maison européenne des nations libres. Les citoyens ukrainiens ont payé le prix fort pour protéger les valeurs du monde démocratique.

Cette année, l'Ukraine a été témoin d'un changement de paradigme, inauguré par des élections libres et démocratiques. Notre nouveau gouvernement a reçu la confiance du peuple ukrainien. L'Ukraine a montré qu'il est possible de faire participer l'ensemble des citoyens à la vie politique, y compris les plus jeunes.

En tant que représentants de l'Ukraine, il nous faut défendre les citoyens ukrainiens et répondre à leurs besoins. En tant que président du Parlement nouvellement élu, je peux garantir que le nouveau gouvernement est conscient de son énorme responsabilité pour l'avenir du pays. Nous nous sommes pleinement engagés dans les efforts visant à réformer. La semaine dernière, nous avons évalué les 50 premiers jours de travail de notre Parlement durant lesquels nous avons été en mesure de jeter les bases juridiques nécessaires à la poursuite de réformes que notre peuple attend.

Chers membres des délégations nationales, cela fait près d'un quart de siècle que l'Ukraine a rejoint le Conseil de l'Europe, intégrant le club des nations démocratiques après une période d'adhésion assez complexe. Le Conseil de l'Europe est toujours resté une importante plate-forme internationale pour trouver des réponses communes et pertinentes aux défis de notre temps.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par le manque d'efficacité des principaux organes du Conseil de l'Europe. Ce qui nous inquiète, c'est la disparition du droit de s'opposer à des sanctions effectives contre les États membres qui négligent leurs engagements et mènent systématiquement des politiques bafouant les droits de l'homme. L'application du système du deux poids, deux mesures qui, malheureusement, fait parfois partie du processus décisionnel quotidien du Conseil de l'Europe remet en question le système de valeurs de notre Organisation.

La décision de la délégation permanente ukrainienne de ne pas assister à la dernière session de l'Assemblée parlementaire a été pensée en geste de protestation contre le retour de la délégation russe dans l'hémicycle. Un retour inconditionnel, alors que la Russie n'applique aucune des sept Résolutions adoptées par l'Organisation concernant l'agression armée contre l'Ukraine. Notre décision est une réponse aux violations systématiques des droits de l'homme commises par l'agresseur dans les territoires occupés temporairement. La situation relative

aux pouvoirs de la délégation ukrainienne a créé un dangereux précédent, dont les conséquences sont difficiles à prévoir à l'heure actuelle.

Même si la question des droits de l'homme et l'accès à la Cour européenne des droits de l'homme ont été le principal argument invoqué pour justifier le retour de la délégation russe, notre pays, avec d'autres Etats, n'est pas prêt à tolérer des tentatives visant à nuire à la crédibilité du Conseil de l'Europe.

Chers collègues, à mon avis, les 70 prochaines années du Conseil devraient être placées sous la devise du « retour aux idéaux et aux principes augurant de sa création ». Comme l'histoire le montre, les compromis avec la conscience ont toujours mal fini. Notre cohérence avec nos principes doit être inébranlable si nous voulons faire de la promotion du droit international la valeur suprême.

L'Ukraine s'est engagée à protéger le Conseil de l'Europe, y compris l'Assemblée parlementaire, des conséquences négatives de la politique de deux poids, deux mesures. Nous souhaitons aussi préserver l'Organisation en tant que plate-forme européenne permettant de fixer les standards normatifs élevés, en termes de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit, mais aussi garante de notre sécurité.

Les ambitions territoriales de certains Etats membres ont jeté une ombre sur l'avenir pacifique de nos peuples. Les occasions historiques de renforcer la paix et la stabilité sur le continent sont souvent manquées. La garantie d'une évolution libre et démocratique, l'établissement d'un espace européen sûr et démocratique, c'est la volonté d'assurer - non pas en paroles mais dans les faits - le respect des droits de l'homme, de l'Etat de droit et des libertés démocratiques.

Par conséquent, le développement de l'Europe pour les 70 prochaines années devrait être le concept de sécurité démocratique et de la mise en œuvre effective des principes énoncés dans la Charte européenne des droits de l'homme. Sans valeurs démocratiques, il ne peut y avoir d'Europe stable et puissante. Le non-respect des droits de l'homme donne lieu à des agressions qui mettent en danger le monde entier.

Il ne suffit pas d'attirer l'attention sur le problème. Je suis sûr que les parlements nationaux qui ne respectent pas les normes relatives aux droits de l'homme, à la primauté du droit et aux principes de bon voisinage, de coexistence pacifique et d'inviolabilité des frontières devraient ressentir les effets de ces comportements illicites. Je suis convaincu que la restauration et le respect des valeurs démocratiques devraient devenir un sujet prédominant de débat à l'intérieur de ces murs.

Je vous remercie.

M. Talat XHAFERI, Président, Sobranie, Macédoine du Nord

Permettez-moi, au nom des membres de l'Assemblée de la République de Macédoine du Nord et en mon nom propre, de féliciter tout le monde pour la célébration du 70^{ème} anniversaire de la fondation du Conseil de l'Europe. La première organisation de défense des droits de l'homme du continent, avec 47 États membres européens, qui, en plus d'être présents sur le même continent, ont une autre chose importante en commun, à savoir qu'ils sont signataires de la Convention européenne des droits de l'homme. Il s'agit en fait d'un traité pour la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit.

La République de Macédoine du Nord est un État membre depuis 1995 et a coopéré activement avec tous les organes du Conseil de l'Europe pendant cette période. De nombreux changements sont intervenus depuis la création du Conseil, tant sur le plan politique que géographique. On peut vraiment dire que l'idée originale de l'Europe en tant que maison commune de tous s'est maintenant répandue au-delà des frontières du continent européen. Et pourquoi pas, alors que les principes proclamés et soulignés par les travaux du Conseil sont ceux de la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies représentant presque tous les États du monde.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui diffère de celui dans lequel le Conseil a été fondé, mais les fondements sont les mêmes, démocratiques et essentiels. Il s'agit de l'Etat de droit et du respect des droits de l'homme et des libertés. Par conséquent, toute personne, sans exception, a droit à une vie libre et digne sans être privée du droit à la vie, à la circulation, à l'apprentissage, au travail et à la création, à l'exercice de ses droits et à un traitement juste et équitable devant les autorités judiciaires et les institutions publiques. Pour ce faire, il est nécessaire de respecter les droits et principes démocratiques établis et acceptés depuis longtemps par les États signataires des conventions internationales.

Cependant, le plus important est que cela soit respecté et pratiqué par tous. Parce qu'en réalité, en tant qu'êtres humains, en tant qu'individus, nous avons tous nos propres métiers, caractéristiques, aspirations et désirs. Parfois réalistes, parfois irréalistes, mais il est important qu'ils soient fondés sur des valeurs et des principes communs. Ne laissons pas les divisions s'installer, n'ayons pas de citoyens de deuxième et de première classe, car nourrir ces démons, soutenir de nouveaux dirigeants égocentriques, qui l'emporteront sur le bien commun pour atteindre leurs objectifs égoïstes n'apportera rien de bon à personne. Les différences ne sont belles que lorsqu'elles font partie d'un puzzle qui comprime l'ensemble du tableau, sans lignes de division et de discorde, sinon le tableau sera sombre et triste, plein de douleur dont je sais que les jeunes générations ne sont pas conscientes et, je l'espère, ne le sauront jamais.

Cependant, toutes celles et tous ceux d'entre nous qui ont déjà goûté à l'amertume ou en ont fait l'expérience, ou en ont eu écho à travers leurs parents ou grands-parents, avons l'obligation morale de ne pas laisser les générations actuelles ou futures en souffrir. Nous avons l'obligation de leur apprendre à vivre ensemble, les uns avec les autres, pas les uns à côté des autres. De partager la joie mais aussi la douleur de l'autre. En effet, nous sommes avant tout des citoyens de ce monde qui, aussi complexe et difficile qu'il soit, peut être très simple et beau, si nous appliquons toutes les vraies valeurs de respect et de compréhension mutuelle.

Et c'était précisément le but de la création du Conseil de l'Europe, d'unir la diversité, de respecter les particularités, mais aussi de trouver une plate-forme commune pour développer et promouvoir la coopération et la compréhension entre les États et les peuples afin de créer une plus belle maison commune pour tous. Un foyer où chacun se sentira égal et protégé sans discrimination nationale, religieuse, économique, sociale, culturelle, sexuelle, ou autre. Un monde dans lequel tout le monde a une chance égale pour l'éducation, les soins de santé, le travail, un monde où chacun a droit à un environnement propre. Y a-t-il quelque chose de plus beau que des citoyens satisfaits qui se sentent chez eux dans leur pays, qui travaillent et contribuent à son progrès et à son développement ?

La République de Macédoine du Nord, ses citoyens, ses institutions étatiques et publiques, les acteurs politiques du gouvernement et de l'opposition, le secteur des ONG et tout le potentiel humain ont toujours été conformes à la Convention universelle des droits de l'homme et des libertés ratifiée.

Même à travers toutes les périodes turbulentes qui ont fait partie intégrante des Balkans, il en a été de même pour la constitution du pays depuis son indépendance et il est pleinement respecté, car il constitue une garantie de paix dans le pays, de sécurité dans la région et au-delà dans le monde.

La République de Macédoine du Nord travaille d'arrache-pied pour promouvoir des relations de bon voisinage renforcées parce que nous croyons qu'ensemble, en tant que régions, nous pouvons envoyer de multiples leçons d'unité et de pouvoir.

Mesdames et Messieurs, je crois que vous êtes tous déjà au courant des derniers développements concernant nos attentes quant à l'obtention d'une date pour entamer les négociations avec l'Union européenne. Cela n'a malheureusement pas pu se produire malgré les nombreux rapports successifs qui ont noté les progrès positifs de la République de Macédoine du Nord. Si vous posez la question de savoir si les arguments pour ne pas obtenir la date sont fondés, je ne ferai pas de commentaires. Mais si vous demandez quelle voie nous suivrons, nous suivrons la voie de l'intégration dans l'Union européenne.

Mesdames et Messieurs, merci beaucoup de votre attention.

M. Ogtay ASADOV, Président, Milli Mejlis, Azerbaïdjan

Il y a soixante-dix ans, les personnes clairvoyantes qui ont jeté les bases du Conseil de l'Europe ont découvert que la manière d'éviter la répétition des horreurs de la Seconde Guerre mondiale, du fascisme et du stalinisme, était d'unir les nations européennes dans une maison commune entourant leurs valeurs communes. Ils ont déclaré à juste titre que le moyen le plus efficace de réaliser une union plus étroite en Europe consiste à établir les principes de liberté, de démocratie et de protection des droits de l'homme et de l'État de droit. Au cours de la période écoulée, nous avons accompli des progrès remarquables dans le domaine de la protection et du développement des valeurs européennes. Des mesures importantes ont été prises pour mettre en œuvre les idéaux qui sont les objectifs communs des nations européennes.

Cette période a également montré que, tout comme 70 ans auparavant, il n'y a pas d'alternative au développement démocratique aujourd'hui. Par conséquent, la promotion, le soutien et la protection de la démocratie sont désormais les droits et les responsabilités de chaque État européen. Naturellement, une responsabilité particulière dans ce domaine incombe aux institutions que nous représentons. Un parlement fondé sur l'équilibre entre les sexes, qui se reflète dans tout l'éventail des forces politiques, des tendances et des idées existant dans la société et qui tient compte de la diversité ethnique, est une véritable école de démocratie et de culture politique. En adoptant des lois conformes aux normes modernes, le Parlement assure l'application des libertés politiques et l'instauration de l'État de droit.

En venant dans la République d'Azerbaïdjan que je représente ici aujourd'hui, je peux vous dire que notre pays est membre du Conseil de l'Europe depuis 19 ans et qu'il est activement impliqué dans les activités de diverses organisations. L'Azerbaïdjan a honoré la grande majorité des obligations et engagements pris lors de son adhésion au Conseil de l'Europe et a accompli des progrès significatifs dans la construction d'une société démocratique fondée sur la protection et la promotion des droits de l'homme et de l'État de droit.

Aujourd'hui, l'Azerbaïdjan adhère à plus de 70 conventions et accords du Conseil de l'Europe. Le dernier instrument auquel notre pays a adhéré est la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Ce document, connu sous le nom de Convention de Lanzarote, a récemment été ratifié par le Milli Mejlis. L'Azerbaïdjan est prêt pour un dialogue et une coopération constructive avec les institutions du Conseil de l'Europe, y compris l'Assemblée parlementaire, sur les questions en suspens. À cet égard, nous pouvons mentionner avec satisfaction les mesures cohérentes prises dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action

du Conseil de l'Europe pour l'Azerbaïdjan, couvrant les années 2018-2021.

Chères et Chers Collègues, aujourd'hui, ces questions ont été ajoutées à la liste des problèmes qui avaient forcé notre continent à s'unifier il y a 70 ans. Cela inclut le terrorisme, l'immigration clandestine, l'intolérance et l'extrémisme religieux, la xénophobie, l'islamophobie, le séparatisme ethnique et la violation de la souveraineté de l'État. Les défis de l'ère moderne soulèvent de sérieux doutes quant à la possibilité d'aborder les problèmes du développement démocratique dans le cadre du paradigme qui a été établi dans le passé. Je pense qu'à l'avenir, le Conseil de l'Europe devrait fonder ses activités sur le principe de l'indivisibilité de la sécurité et soulever la question suivante : une approche unifiée des problèmes de sécurité qui constituent une menace pour le système de valeurs démocratiques devrait être élaborée avant que les défis du développement démocratique ne s'accumulent et ne s'accroissent.

Je pense en particulier à la nécessité de prévenir le séparatisme ethnique, le nationalisme et les attaques contre la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. La raison en est claire : depuis plus de 25 ans, 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan, c'est-à-dire la région du Haut-Karabakh et sept districts adjacents, ont été occupés par les forces armées arméniennes. Un nettoyage ethnique accompagné d'actes de génocide impitoyables ont eu lieu dans les régions occupées ainsi que sur le territoire arménien. Un million d'Azerbaïdjanais ont été expulsés de leurs terres d'origine et leurs droits et libertés fondamentaux consacrés par la Convention européenne des droits de l'homme ont été gravement violés. Des problèmes similaires existent également dans d'autres pays européens, et les conséquences politiques et humanitaires, ainsi que la menace de réactivation d'incidents, sapent nos efforts collectifs pour construire des sociétés démocratiques inclusives fortes.

Nous avons toujours fondé nos appels sur le point suivant : une atteinte à la sécurité de l'État signifie une atteinte à la démocratie et à l'État de droit. En outre, nous voulions attirer l'attention de nos collègues européens sur une atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un des États membres du Conseil de l'Europe, qui cherche à réaliser une union plus étroite entre les habitants de l'Europe, qui doit être considérée comme une atteinte à notre union et à nos valeurs. Nous portons la responsabilité individuelle en tant que pays et la responsabilité collective en tant que Conseil de l'Europe, qui a été considéré comme une locomotive de la démocratie dans le monde pour surmonter les nombreuses menaces qui pèsent sur des siècles de valeurs européennes. Je vous remercie de votre attention.

M. Gramoz RUÇI, Président, Kuvendi, Albanie

En tant que représentant d'un petit pays périphérique de l'Europe d'aujourd'hui, j'ai d'autres raisons d'imaginer les rêves de petits pays comme l'Albanie se réaliser.

Les pays qui vivent tous sous le toit de la maison commune de 47 membres, appelée Europe, sont encore pour certains à l'extérieur et d'autres au seuil de la famille des 27-28 membres, appelée l'Union européenne. Aujourd'hui, l'Europe est le plus bel endroit du monde. Les programmes et scénarios de développement des 70 dernières années ont rendu le continent moins conflictuel et, bien sûr, plus solidaire.

Cependant, notre Europe reste le continent des asymétries. Je pense qu'au cours des prochaines décennies, l'Europe aura résolu nombre d'entre elles. Ma première conviction est que dans les deux ou trois prochaines décennies, la famille européenne sera à l'intérieur du foyer européen. L'Europe souffrira moins des conséquences des asymétries entre le Nord super développé et le Sud, en développement qui tentent d'atteindre le Nord.

Les péninsules européennes, la Scandinavie, la péninsule ibérique, les Apennins et les Balkans ne seront plus si différents en termes de taux de développement, de compétitivité, de niveaux de prospérité et de contribution à la paix. Les peuples des Balkans n'auront plus besoin de négociateurs scandinaves pour apaiser leurs conflits. Le concept de l'Europe du Sud-Est n'existera probablement plus parce que les différences qui ont donné naissance à cette notion auront disparu ou, du moins, seront grandement atténuées.

Les Balkans occidentaux ne seront plus le « mouton noir » des dirigeants européens, mais une valeur supplémentaire de la grande famille commune européenne. Les frontières culturelles et politiques de l'Europe deviendront moins considérables et respecteront probablement les frontières géographiques. Pour ceux qui se réuniront dans ce même palais après 70 ans, les raisons de maintenir les conflits religieux en vie, bien sûr, auront été atténuées. Les hommes d'État et les hommes politiques européens n'auraient qu'à suivre le modèle de coexistence religieuse que propose mon Albanie. Les dirigeants européens ne se disputeront plus pour savoir s'il faut ou non accepter des immigrants. La grande économie européenne produira des lits pour tous et les citoyens des autres continents ne seront pas arrêtés à Lampedusa.

Nous serons donc tous confrontés à d'autres ennemis, tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, le vieillissement de la population, les menaces numériques, les risques technologiques, etc.

Honorables Collègues,

CHURCHILL, SCHUMANN, DE GASPERI, ADENAUER, SPAAK et BEYEN - plutôt que de se contenter d'en rêver -, ont contribué à la construction de la maison commune européenne. Nous et les générations à venir

devons suivre leur exemple.

Je vous remercie.

Sous la présidence de Mme Liliane MAURY PASQUIER, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

M. Constantine TASSOULAS, Président, Vouli Ton Ellinon, Grèce

Je suis appelé à m'exprimer en tant que politicien - et non en tant que prophète -, et en tant que tel, je parlerai de ce qui doit être fait au cours des 70 prochaines années et surtout de la priorité. Comme vous le constaterez, cette priorité réunit les deux thèmes de notre conférence.

Je ne suis donc pas un prophète, d'ailleurs, il est bien établi qu'il est difficile de faire des prédictions, surtout sur l'avenir. Le Conseil de l'Europe est né il y a 70 ans, après les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, pour défendre les droits de l'homme sur le continent européen. La Convention européenne des droits de l'homme est le fondement de la culture juridique européenne. Elle a été suivie par la Cour européenne des droits de l'homme pour veiller à ce que les États membres respectent le caractère contraignant de la Cour.

Avec la Charte sociale européenne, le Conseil de l'Europe soutient les droits sociaux et avec la Commission de Venise, il renforce l'État de droit. Toutes ces réalisations que je viens de décrire n'auraient pas été facilement prévisibles il y a 70 ans parce qu'elles sont littéralement sans précédent ; cependant, maintenant, ce chapitre nous permet d'être optimistes pour les 70 prochaines années.

Notre principal objectif dans l'avenir immédiat est de relever le défi vital du changement climatique. Si nous ne le faisons pas, aucun programme sur le bien-être, sur le progrès économique, sur l'innovation et l'éducation, ou sur les nouvelles compétences dans l'administration locale n'a de sens. Si la protection de l'environnement naturel n'est pas immédiate et durable - c'est-à-dire si nous n'appliquons pas l'Accord de Paris et l'Agenda 2030 de l'ONU -, nous serons privés du cadre dans lequel nous façonnons habituellement l'histoire de notre vie, la prenant pour acquise et infinie.

C'est ce que nous avons déjà fait par le passé. En octobre 1971, un message particulièrement défavorable a été envoyé à l'humanité. Voici ce qu'on pouvait y lire : « Après l'an 2000, la vie sur Terre sera presque impossible. Une croissance démographique rapide avant l'an 2000 sera suivie d'un déclin dramatique et brutal dû à la pénurie alimentaire et à l'impact de la pollution de l'environnement sur les humains. » C'est la conclusion de 17 éminents scientifiques du MIT, sous la direction du Dr Dennis MEADOWS, et ils en sont arrivés à cette conclusion dans le rapport « The Limits to Growth ».

Le commissaire néerlandais de la Communauté économique européenne de l'époque, Sicco MANSHOLT, a lu le rapport et s'est déclaré très préoccupé. Il est connu comme le père de la politique agricole commune. En février 1972, affecté par ce rapport du MIT, il envoya une lettre au président du comité exécutif de la CEE, Franco Maria MALFATTI, dans laquelle il suggérait à l'Europe d'intervenir pour prévenir la catastrophe prévisible en 2000. Nous savons aujourd'hui que l'Europe s'est penchée sur les prévisions du plus grand ordinateur du monde à l'époque et qu'elle les a devancées. Nous savons que la crise alimentaire et le déclin démographique ont été évités. Il est donc prouvé que l'Europe, par des décisions politiques, a évité le pire en s'attaquant à ces crises graves.

Mais le changement climatique est-il à la hauteur de la crise alimentaire de 1971 ? Il s'agit clairement d'un problème beaucoup plus important, mais nous avons les connaissances et les objectifs nécessaires et nous les avons déjà votés. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une volonté démocratique et politique. La Grèce, par exemple, soutient déjà ardemment la vision stratégique à long terme d'une économie européenne qui n'alourdira pas le climat d'ici 2050. Nous avons déjà atteint les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Jusqu'en 2030, nous prévoyons produire 35 % de notre électricité à partir de sources renouvelables, ce qui nous permettra d'arrêter tous les groupes électrogènes à combustion interne d'ici 2028. Et à partir de 2021, nous interdirons le plastique à usage unique.

Je viens d'une région du nord-ouest de la Grèce, l'Épire. Mon village est Dodona, où se trouvait le plus ancien oracle de la Grèce antique. Il a été dédié à Zeus, le roi des dieux. Du VIII^e siècle av. J.-C. jusqu'au IV^e siècle après J.-C., cet oracle - pendant 12 siècles - a répondu aux questions posées par les laïcs mais aussi par les dirigeants. Mon enfant sera-t-il en bonne santé ? Mon débiteur me remboursera-t-il ? L'hiver rigoureux passera-t-il ? Dois-je épouser Fenomeni ?

Jusqu'au IV^e siècle av. J.-C., les gens s'attendaient à ce que leur dieu les libère de leur angoisse. À l'époque, un changement important s'est produit et le Dodona religieux est aussi devenu politique. Une assemblée a été établie à Dodona où des lois ont été adoptées et où les citoyens locaux ont décidé de leur vie et ils ne s'attendaient pas seulement à ce que Dieu fasse des choses pour eux.

C'est pourquoi j'ai choisi le sujet sur « les 70 prochaines années » : non pas parce que mon village avait un oracle, mais parce qu'il avait une assemblée. De la même manière, dans cette importante et estimée Assemblée européenne, je peux enfin prédire que, oui, dans les 70 prochaines années également, notre maison européenne

commune sera solide, que le Conseil de l'Europe sera à la tête de la protection de l'environnement, qui s'avère le premier droit humain de notre temps.

Je vous remercie.

Mme Ināra MŪRNIECE, Présidente, Saeima, Lettonie

J'aimerais tout d'abord féliciter chacun d'entre nous à l'occasion du 70e anniversaire de notre organisation. Je voudrais également remercier le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cette conférence, qui ouvre en effet une excellente plate-forme de débat. Au cours des 70 dernières années, le Conseil de l'Europe a été une organisation normative unique dans le domaine des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Le mécanisme unique de protection individuelle des droits de l'homme mis en place par la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que les travaux des différents organes de suivi du Conseil de l'Europe, ont entraîné des changements juridiques et structurels majeurs dans toute l'Europe. Cependant, nous savons aussi qu'il est facile de détruire quelque chose qui a été construit au fil des ans.

Malheureusement, nous constatons aujourd'hui que l'unité du Conseil de l'Europe a été remise en cause, que ses valeurs et principes fondamentaux ont été sapés et que l'autorité de l'Assemblée parlementaire a été compromise et affaiblie. Comment en sommes-nous arrivés là ? Un certain nombre d'événements y ont contribué. L'annexion illégale de la Crimée, le conflit militaire dans le Donbass et l'occupation de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, l'ingérence flagrante dans la liberté d'expression et de réunion, la répression contre les journalistes, les opposants politiques, les défenseurs des droits de l'homme, etc. ont manifestement des effets négatifs sur le fonctionnement du Conseil de l'Europe. Le fait de ne pas s'attaquer à ces problèmes a contribué à la perte de confiance de nos employés dans l'organisation. En outre, la résolution de l'Assemblée parlementaire sur le retour inconditionnel de la délégation russe à l'APCE a suscité des doutes quant à la crédibilité de notre organisation.

La résolution a été adoptée dans des circonstances où l'agression militaire de la Fédération de Russie dans l'est de l'Ukraine et l'annexion illégale de la Crimée se sont poursuivies et où la Russie n'a pris aucune mesure pour résoudre le conflit en Ukraine et en Géorgie. Ainsi, la résolution ne tient manifestement pas compte des résolutions précédentes de l'APCE condamnant les graves violations du droit international commises par la Russie. Il est également important de rappeler pourquoi les droits de vote de la Russie ont été suspendus en 2014. C'était en réponse à la première annexion du territoire d'un État souverain depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

C'est pourquoi la Lettonie et d'autres pays aux vues similaires, le groupe Baltic plus, ont voté contre la résolution et ont fait preuve d'une position claire en quittant la partie de session de juin de l'Assemblée, en ne participant pas à la partie de session d'automne de l'Assemblée et en refusant d'assister à la célébration du 70e anniversaire de l'Organisation. L'objectif du groupe est de rétablir la crédibilité et la confiance de l'Assemblée parlementaire et du Conseil de l'Europe. La Lettonie poursuivra sa politique de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie et de condamnation de son agression en Ukraine et en Géorgie. Il est de la responsabilité conjointe du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et des États membres de suivre de près et de veiller à ce que tous les États membres respectent le droit international, leurs engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe et les résolutions des assemblées respectives. Les parlements nationaux doivent jouer un rôle clé dans ce processus.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ivan BRAJOVIĆ, Président, Skupština, Monténégro

Cette année, nous célébrons le 70e anniversaire de la création du Conseil de l'Europe, ainsi que le 30e anniversaire de la chute du mur de Berlin, qui a marqué la fin des lignes de division en Europe. Au cours de ces 70 années, grâce à une volonté et un effort commun, les États européens ont construit un espace juridique, fondé sur les valeurs de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.

En promouvant l'idée d'une « maison européenne commune », ainsi que la vision que nous avons de nous-mêmes au sein de cette maison, je tiens à souligner que tout au long de son histoire - et en particulier au cours des 13 dernières années qui ont suivi son indépendance -, le Monténégro a chéri les valeurs européennes communes. Le respect des différences, l'égalité des chances et, surtout, la promotion d'une paix durable.

Le Monténégro maintient son cap pro-européen grâce à l'engagement de ses institutions et de ses citoyens dans le processus d'adhésion. Le Parlement monténégrin joue un rôle important dans les processus d'harmonisation avec l'acquis communautaire. L'accent est mis sur la qualité des réformes, sur la transformation constante de la société et sur l'amélioration de toutes les institutions garantissant la sécurité politique et la stabilité économique.

Dans ce processus, où je voudrais souligner l'importance de la coopération parlementaire internationale. Il est important de savoir que tous les partis parlementaires monténégrins soutiennent l'adhésion à l'UE. Cela témoigne clairement de l'engagement des citoyens qui les ont élus et qui attendent une perspective européenne claire pour leur pays.

Le Parlement du Monténégro par son travail actif, contribue à l'amélioration de l'environnement politique et socio-économique, en communiquant en permanence avec les institutions, les citoyens, les représentants des médias et de la société civile et les organisations internationales présentes dans notre pays. Le Parlement monténégrin est reconnu depuis plusieurs années comme étant le plus ouvert de la région. En travaillant à l'amélioration constante du paysage électoral, il parvient à un consensus social de tous les représentants élus des citoyens en ce qui concerne leur engagement à poursuivre la démocratisation de la société par le renforcement institutionnel de l'État de droit.

Je suis convaincu que dans le cadre de notre défi commun, où l'OSCE et l'Union européenne nous apportent un soutien incommensurable, une compréhension responsable des besoins de la société, une ouverture et une volonté de coopération seront les besoins politiques dominants. Le fait que Mikhaïl Gorbatchev ait promu l'idée d'une « maison européenne commune » dans son discours prononcé en 1989 devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe n'est pas une coïncidence. Cette idée visionnaire exprimée ici-même dans ce Parlement a survécu à ces 30 dernières années et a acquis une dimension historique.

Le Monténégro et les Balkans occidentaux croient en l'appartenance à une Europe unie. Cette « maison européenne commune » est l'occasion de parler de l'élargissement de l'UE, car les Balkans font partie de l'avenir d'une Europe forte, stable et unie.

Au Monténégro, qui est depuis longtemps un chef de file en matière de respect des standards et un grand promoteur des valeurs de l'Union, nous pensons que les messages décourageants de certains pays européens en matière d'élargissement ne soutiennent pas la poursuite de la démocratisation dans les Balkans, ni la stabilité européenne. De tels messages n'encouragent que les mouvements populistes à l'intérieur des États et ouvrent aussi la porte à des influences politiques que personne parmi nous ne juge souhaitables.

Les citoyens du Monténégro sont de vrais euro-enthousiastes. Nous croyons que dans les décennies à venir, les valeurs et les intérêts européens communs y seront encore plus forts. Les besoins de notre « maison européenne commune » devraient être renforcés au niveau interne mais aussi élargis à de nouveaux membres. Le Monténégro se comme un membre productif, utile et loyal, à accueillir le plus rapidement possible dans la maison. Je vous remercie.

Mme Borjana KRIŠTO, Présidente, Predstavnicki dom, Bosnie-Herzégovine

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de prendre la parole aujourd'hui sur cette question qui, je pense, contribuera à renforcer nos liens mutuels sur la voie de la compréhension et du rapprochement entre les peuples et les pays que nous représentons. Les réunions multilatérales des parlementaires ne sont pas seulement une forme formelle d'expression, mais aussi l'occasion d'un débat de fond sur toutes les questions clés pour le développement des relations, en l'occurrence entre les États membres du Conseil de l'Europe. En 70 ans d'existence, cette organisation internationale d'États européens a certainement apporté une contribution majeure à l'amélioration de la démocratie parlementaire, au respect des droits de l'homme et à l'instauration de l'État de droit en Europe, qui sont certainement les rôles fondamentaux à la source de sa fondation, en 1949. C'est sur la base de ces principes et valeurs fondamentaux du Conseil de l'Europe qu'au cours des sept dernières décennies, nous avons réussi à faire de l'Europe, qui était une zone de conflit ouvert et d'intolérance, un espace de coopération et de prospérité fondé sur un intérêt commun. Bien sûr, nous pouvons toujours, à juste titre, nous demander si nous sommes satisfaits de nos réalisations et si nous pouvons faire plus et mieux. Mais s'il n'y avait pas eu ce pouvoir de transformation du processus européen, aujourd'hui, nous ne serions pas en mesure de parler, je dirais, des plus grandes contributions de cette organisation, à savoir la Commission européenne des droits de l'homme et la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que de plusieurs traités internationaux conclus sous les auspices du Conseil de l'Europe sur les droits humains et sociaux, les médias, la liberté d'expression, la culture, la diversité culturelle, l'identité culturelle, le sport, le pouvoir local, la santé et toute coopération juridique, régionale et nationale.

Il est évident qu'aujourd'hui, l'Europe est de plus en plus confrontée aux défis de la mondialisation, accompagnée de crises diverses, de la crise financière, économique, démocratique à la crise des migrants, le dialogue est certainement un instrument puissant pour relever tous les défis du jour car c'est le seul moyen d'unir nos propres efforts dans la défense des valeurs communes.

Le pays d'où je viens et que je représente est structuré comme un état de trois peuples constitutifs: Croates, Bosniaques, Serbes et autres citoyens vivant dans le pays qui fonctionne dans le cadre de l'Accord international de paix, annexe 4 de l'Accord de paix de Dayton. En raison de la nature spécifique de l'organisation interne de la Bosnie-Herzégovine, le dialogue et la compréhension des questions cruciales pour le fonctionnement de la Bosnie-Herzégovine et son évolution vers l'intégration euro-atlantique sont d'une importance capitale. Par conséquent, les questions les plus importantes qui se posent dans notre plan de réforme et d'intégration sont précisément les modifications de la législation électorale en termes d'application des normes démocratiques de base par le respect de la volonté politique démocratiquement exprimée de tous les électeurs libres. Je connais donc très bien la valeur du compromis, du dialogue et du consensus pour construire de meilleures relations et des valeurs communes. Ce n'est que par le dialogue que nous pourrions maintenir et améliorer les valeurs et principes communs du Conseil de l'Europe en tant que patrimoine commun.

C'est ainsi que nous pourrions réfléchir à la confiance dans les institutions européennes et parler de l'avenir du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Maja GOJKOVIĆ, Présidente, Assemblée nationale, Serbie

Cette année marque un événement important, le 70^e anniversaire de la création du Conseil de l'Europe, et dans ce contexte, je voudrais souligner que la Serbie fait partie de la communauté des nations européennes qui défendent la démocratie, encouragent les institutions démocratiques, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme. La Serbie est un État membre depuis 2003, non seulement parce qu'elle est géographiquement au cœur de l'Europe, mais aussi parce qu'elle est attachée aux valeurs universelles portées par le Conseil de l'Europe et au processus d'intégration européenne. La « maison commune européenne » ne serait peut-être pas complète sans la Serbie. Son engagement en faveur du multilatéralisme est le meilleur moyen d'éviter les conflits et d'assurer la sécurité démocratique pour tous les citoyens.

Mesdames et Messieurs, ce sont les horreurs de la Seconde Guerre mondiale qui ont dévasté l'Europe et ont témoigné de la nécessité de fonder une institution telle que le Conseil de l'Europe. Pour nous, dans les Balkans, l'horreur de la guerre civile des années 1990 qui a détruit notre ancien Etat commun à l'époque est maintenant derrière nous. Mais nous devons nous souvenir du passé pour qu'il ne se répète pas. Plus important encore, nous devons regarder ensemble vers l'avenir. Des valeurs et des institutions communes telles que le Conseil de l'Europe doivent nous unir pour construire une Europe solide et libre. C'est pourquoi la République de Serbie est particulièrement déterminée à trouver des solutions durables, grâce à la coopération et au dialogue au niveau régional.

A cet égard, nous soulignons l'importance de la position neutre adoptée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la question du Kosovo-et-Métochie et du respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Respecter nos valeurs communes et originelles, c'est aussi prendre des mesures concrètes. Pour la Serbie, cela signifie non seulement l'application des conventions, mais aussi la coopération pratique en vue de renforcer les institutions, ainsi qu'une délégation active pour défendre nos valeurs fondatrices au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Dans le cadre régional plus large, il est toujours utile de rappeler dans quelle mesure le processus d'intégration européenne a contribué à accroître la sécurité en Europe. La politique d'élargissement est l'une des politiques les plus réussies sur le territoire européen. Il s'agit d'un exemple de travail concret en faveur de la préservation de valeurs communes, d'où l'importance de poursuivre sa mise en œuvre.

Depuis 70 ans, le Conseil de l'Europe défend avec détermination une Europe démocratique et libre où l'État de droit est respecté et les droits de l'homme protégés. Cette Europe est une « maison commune » que nous devons défendre activement, afin de la laisser encore plus solide pour les générations futures. À cet égard, nous ne pouvons pas seulement parler d'attentes pour l'avenir, car elles ne seront pas remplies toutes seules. Nous devons être actifs dans la réalisation de nos objectifs afin de préserver nos valeurs communes.

Mesdames et Messieurs, de nombreux défis nous attendent dans ce tumultueux monde moderne. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrions relever ces défis. Je pense qu'il est particulièrement important pour nous de croire en notre Organisation et surtout, de nous faire confiance. Notre engagement est de protéger nos instruments juridiques communs, la démocratie et le respect des droits. Nous sommes tous différents et cette diversité doit être protégée et appréciée. Mais c'est dans cette diversité que nous devons rester unis dans notre engagement commun à préserver la démocratie et les libertés fondamentales, comme cela a été le cas au cours des 70 dernières années.

Le destin de notre « maison commune européenne » ne dépend pas de notre ressemblance ou de notre différence, mais de notre capacité à mener une politique d'unité ou une politique de conflit. La politique d'unité nous permet de voir des points communs au-delà des divergences, et la politique de division transforme les similitudes en différences.

Nous devons utiliser une nouvelle énergie pour renouveler l'ancien engagement pris à l'égard des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe, dans lesquelles le parlementarisme occupe une place particulière. Il est important d'expliquer à nos citoyens, en particulier aux jeunes, que les parlements sont leurs institutions, des instruments entre leurs mains pour aborder les questions les plus importantes de la société. Il est possible que la source de la méfiance des citoyens à l'égard des institutions soit que les parlements ne défendent pas les valeurs universelles.

Nous devons être déterminés et très actifs. Pour que les jeunes et les autres citoyens ne soient pas induits en erreur par les idéologies extrémistes, l'augmentation du racisme, de la xénophobie et des intolérances qui y sont associées. Nous ne devons pas répondre à l'idéologie par une autre idéologie, mais en appliquant des règles. Ce n'est qu'avec ces valeurs que nous pourrions bâtir une civilisation et une communauté de prospérité et de bien-être futur pour nos nations.

Je vous remercie de votre attention.

M. George TSERETELI, Président de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE

Permettez-moi de remercier le Conseil de l'Europe et les dirigeants de m'avoir donné l'occasion d'être ici aujourd'hui à Strasbourg, pour m'adresser à cet éminent organe au nom des parlementaires de l'OSCE en cette occasion spéciale. Comme le démontre notre coopération régulière, nos organisations ont beaucoup en commun, mais d'abord des valeurs. En ces temps turbulents, où le multilatéralisme souffre gravement de la méfiance généralisée et de la violation d'engagements fondamentaux, nous devons jouer le rôle de médiateurs pour revitaliser la diplomatie pacifique et renforcer l'engagement parlementaire.

Chères et Chers Collègues, lorsque nous pensons à notre maison européenne commune, nous abordons l'avenir avec des sentiments mitigés. D'une part, au cours des 70 dernières années, l'Europe est véritablement devenue un foyer commun après tant de guerres et de conflits, et ce, grâce à la volonté politique déterminée de préserver la paix, de faire progresser les droits de l'homme et les libertés fondamentales, consacrée par la création d'institutions telles que le Conseil de l'Europe, mais d'autre part, il est urgent de remédier aux nombreux revers préoccupants que représentent nos engagements démocratiques et de sécurité. Alors que nous avons réussi à construire une maison commune avec des fondations solides, le mépris des règles de la maison a rendu plus compliqué le maintien de notre coexistence harmonieuse. Les violations des engagements, l'extrémisme violent, les violations des droits de l'homme sont à la hausse, accompagnées d'une grande insatisfaction populaire, de tendances nationalistes radicales et du rejet du concept même de foyer commun. Si nous regardons les 70 années qui nous attendent, le tableau ne sera pas brillant si nous ne résolvons pas les conflits qui affectent notre région et notre voisinage, où notre population souffre et perd tout d'abord son espoir.

Ce n'est que dans la zone de l'OSCE, en Ukraine, que nous assistons à la poursuite de l'activité militaire, malgré l'existence d'une feuille de route pour une solution pacifique. En Géorgie, des décisions illégales concernant les frontières sont prises en violation flagrante du droit et des accords internationaux. La situation concernant le conflit du Haut-Karabakh reste extrêmement fragile et le processus de règlement en Transnistrie, bien qu'il y ait eu quelques mesures positives, doit encore être accéléré. Par exemple, nous sommes également plus préoccupés et nous devons également regarder au-delà de nos frontières pour suivre la situation critique actuelle à la frontière entre la Turquie et la Syrie. Bien que tous nos pays aient leurs propres préoccupations légitimes en matière de sécurité, nous ne devons pas faire de compromis sur notre ordre fondé sur des règles et nous devons faire preuve de diplomatie pour instaurer et maintenir une paix stable. Si nécessaire, nous devons agir rapidement et avec détermination pour prévenir les crises.

Chères et Chers collègues, cette année marque un autre anniversaire, il y a 30 ans, l'Est et l'Ouest célébraient la chute du mur de Berlin. Le processus d'Helsinki a joué un rôle important dans ces événements qui ont conduit à novembre 1989. Si nous croyons en un processus qui a conduit à la chute du mur de Berlin, nous devons également faire preuve d'esprit en nous attaquant aux nombreuses divisions qui nous affectent encore aujourd'hui. Nos défis communs sont si complexes qu'ils exigent même une coopération et des partenariats sans précédent. Ce n'est pas un hasard si l'Assemblée parlementaire de l'OSCE a tenu cette année pour la première fois de son histoire la réunion plénière dans un pays partenaire méditerranéen, le Maroc. Au cours de notre session annuelle, la dernière en date à Luxembourg, nos membres ont adopté un large éventail de recommandations à l'intention de nos gouvernements, couvrant des questions allant de la sécurité à l'égalité des sexes et à l'environnement.

Et en tant que représentants élus de notre fonction de surveillance, nous avons la responsabilité supplémentaire de rétablir la confiance de nos citoyens envers la politique. Ils sont de plus en plus désabusés et la participation à la vie et au discours publics diminue. Il est impératif de renverser cette tendance et nous ne pouvons le faire qu'en donnant l'exemple. L'Europe en tant que maison commune reste plus pertinente que jamais, mais nous devons vraiment y croire. Nous devons faire participer les jeunes et prouver aux nouvelles générations tout ce que la coopération internationale peut accomplir. Cependant, nous devons être cohérents et nous soucier de la crédibilité de nos institutions, tenir nos promesses, mais bien sûr, ne jamais compromettre nos valeurs. Vous pouvez, Chères et Chers collègues, être assurés du plein soutien de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à cet objectif.

Je me réjouis à la perspective de poursuivre ce dialogue afin d'apporter une valeur ajoutée aux utilisateurs finaux de la diplomatie parlementaire, nos citoyens.

Je vous remercie beaucoup.

M. János LATORCAI, Président, Országgyűlés, Hongrie

Tout d'abord, permettez-moi d'exprimer ma profonde gratitude aux pères fondateurs d'avoir créé ces institutions pour notre bien à tous, et nous voudrions également remercier les organisateurs de cette session. C'est un grand plaisir d'avoir enfin trouvé une solution à la longue crise du Conseil de l'Europe, une organisation qui célèbre ici son 70e anniversaire. Grâce à cette solution, nous parvenons à rester paneuropéens. C'est très important parce que, bien que la division de l'Europe en une partie orientale et une partie occidentale ait pris fin il y a trente ans, notre continent continue d'être fragmenté par plusieurs lignes de division.

Dans une telle situation, il est essentiel que nous ayons l'occasion de mener un débat sur notre maison européenne commune et, surtout, sur les 70 prochaines années. Nous, les chefs de parlement, qui nous consacrons à représenter notre peuple, sommes certainement obligés d'essayer de réduire la distance entre les citoyens et les politiciens. Il est visible que, dans de nombreux endroits, l'élite politique s'est éloignée de ses électeurs. Et, au lieu d'écouter la voix de ces gens, ils veulent les convaincre de leur propre utopie.

En même temps, ceux qui sont capables d'écouter ce que les gens disent sont souvent considérés comme des « populistes ». La politique populiste doit en effet être évitée - mais cela ne peut conduire à un gouvernement élitiste. Nous ne devons jamais oublier qu'il ne peut y avoir de démocratie sans manifestations.

Ces dernières années, nous, les Hongrois, avons appliqué le principe de la démocratie directe et demandé l'avis de nos électeurs sur des questions telles que les migrations, la protection de nos frontières, le terrorisme et la nécessité de soutenir les familles. Les dirigeants politiques de plusieurs pays européens mettent l'accent sur les droits de l'homme des personnes qui arrivent sur notre continent alors qu'ils semblent ignorer les droits des minorités indigènes, qui y vivent depuis des siècles.

De la même manière, ils ignorent les droits de l'homme et les craintes de la population de leur propre pays, ainsi que la division sociale toujours plus profonde qui résulte de ces politiques. Nous pensons cependant que chaque pays a le droit souverain de décider quand et à qui il ouvre ses frontières. Je suis tout à fait d'accord avec ceux qui ont rédigé notre document de réflexion lorsqu'ils affirment que nous devons lutter contre le terrorisme, mais que, dans l'intervalle, nous devons garantir la sécurité de nos citoyens en représentant également, et non en stigmatisant, des groupes entiers.

Toutefois, cela a une condition préalable très importante, à savoir que nous n'importons pas en Europe les problèmes du monde, mais que nous essayons de résoudre ces problèmes là où ils se sont produits. Et un autre point important que je tiens à souligner, c'est que nous ne pouvons résoudre nos problèmes qu'avec des gens qui sont prêts à faire de même avec nous, c'est-à-dire d'accepter les règles et coutumes du pays où ils veulent vivre. Il s'agit d'une question extrêmement critique car les enseignements moraux et sociétaux de certaines religions sont contradictoires avec l'environnement juridique européen. Il suffit de se référer au rôle social des femmes et à leurs droits.

S'agissant du rôle des femmes, je voudrais revenir sur le point soulevé dans le document principal, à savoir que la résistance contre l'égalité des sexes est toujours vive. Je tiens à souligner qu'il ne faut pas confondre le rejet de l'agenda du genre avec l'acceptation de la violence à l'égard des femmes. Rien ne prouve mieux ce point que le rapport de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE sur la violence à l'égard des femmes, qui affirme qu'au-delà de 15 ans, une femme sur trois dans l'UE a subi au moins une violence physique ou sexuelle. Le pire est l'indicateur danois et le moins mauvais est l'indicateur polonais. À l'instar des Polonais, nous, les Hongrois, sommes un exemple plutôt positif à cet égard.

Si la Pologne est souvent critiquée pour son manque d'égalité entre les sexes, les femmes en Pologne restent les plus sûres de toutes. Nous ne manquons certainement pas de défis à relever, mais les 70 dernières années ont prouvé que le dialogue et la coopération sont les meilleurs outils par lesquels nous pouvons protéger nos valeurs communes. Le dialogue et la coopération exigent aujourd'hui encore de construire la confiance, dont la base doit être l'adhésion cohérente aux obligations que nous nous sommes engagés d'observer à travers les traités du Conseil de l'Europe.

Pour cela, je souhaite à chacun d'entre nous une persévérance sans faille et beaucoup de succès.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Carmen-Ileana MIHĂLCESCU, Présidente, Camera Deputaților, Roumanie

La lutte contre le racisme et l'intolérance, ainsi que la promotion de l'égalité sont des valeurs fondamentales de la société européenne. Des efforts importants ont été déployés pour promouvoir ce principe et sauvegarder la paix et la sécurité en Europe, mais nous n'avons pas besoin d'oublier que nous sommes actuellement confrontés à des défis causés par la montée croissante du populisme, de la rhétorique extrémiste et des discours de haine en ligne et hors ligne. Cela engendre l'intolérance, le racisme, la xénophobie et sape les fondements des sociétés démocratiques européennes. Au cours de notre présidence du Conseil de l'UE, nous avons mis l'accent sur la lutte contre le racisme, l'intolérance et la xénophobie, le populisme, l'antisémitisme et les discours de haine, car le quatrième pilier de nos priorités était consacré à l'Europe des valeurs communes.

L'intelligence artificielle influence de plus en plus l'information et l'environnement de travail dans le monde entier. Elle peut permettre un partage plus large et plus rapide de l'information et des idées à l'échelle mondiale, ce qui représente une formidable opportunité pour la liberté d'expression et l'accès à l'information.

En même temps, l'opacité de l'intelligence artificielle risque également d'interférer avec l'autodétermination, l'autonomie et la capacité d'action des individus et, en fin de compte, cela crée un terrain propice au discours haineux en ligne. En outre, l'intelligence artificielle est utilisée pour miner les élections démocratiques ou permettre aux gouvernements autoritaires de limiter la liberté d'expression, ce qui réduit l'espace de la société

civile ou stimule les discours de haine sur Internet. Ceux qui cherchent à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et l'État de droit sont confrontés à un défi mondial de taille.

Comment les États, les entreprises et la société civile peuvent-ils s'assurer que l'intelligence artificielle, les technologies, renforcent et respectent les droits de l'homme plutôt que de les compromettre ? L'une des réponses à la discrimination et au racisme consiste à utiliser l'intelligence artificielle pour détecter les propos haineux en ligne, un domaine dans lequel des algorithmes sont mis en place et dans lequel les experts des grandes entreprises informatiques peuvent travailler ensemble. Bien sûr, nous sommes conscients de la difficulté d'imaginer tous les algorithmes pour supprimer les discours haineux, pour faire surface sur Internet et les médias sociaux. Nous n'avons qu'à regarder la quantité de langues qui existent dans le monde et comment, avec une lettre ou un chiffre, un troll peut changer l'écriture d'un mot discriminatoire sans pour autant être sanctionné par un algorithme.

L'utilisation de l'intelligence artificielle dans la lutte contre le discours haineux sur Internet soulève la question des règlements, des normes et des standards. Nous vivons à une époque où la démocratie et les droits de l'homme, y compris les libertés fondamentales d'expression ou de réunion, sont largement reconnus. Le monde moderne nous offre des défis qui nous le rappellent sans cesse. La désinformation réduit la confiance dans les institutions et les médias en général, la désinformation conduit à un manque de cohésion civile, la désinformation fait l'objet d'un débat intense au niveau européen depuis plusieurs années et pour de bonnes raisons, car elle a réussi à remplacer la vérité à plusieurs reprises, créant des effets pervers sur notre société, mais surtout sur le fondement de toute démocratie : le système électoral.

Il ne peut y avoir ni liberté, ni démocratie, ni sécurité dans un monde dominé par la désinformation et la méfiance généralisée. Tous les aspects de la vie de nos citoyens et, bien sûr, le fonctionnement des institutions, la cohésion de sociétés entières, l'établissement politique, les règles, les lois, entre autres choses, peuvent être influencés négativement par la désinformation et l'absence de vérité. Ainsi, ceux qui chérissent la démocratie, la vérité et la sécurité internationale, non seulement au sein des institutions nationales, mais aussi dans la société civile, les médias, se sentent obligés de prendre position contre elle. Dans ce contexte, plus que jamais auparavant, le rôle des médias dans la sauvegarde de notre mode de vie démocratique est d'une importance capitale.

Je vous remercie beaucoup.

M. Demetris SYLLOURIS, Président, House of Representatives, Chypre

Je voudrais exprimer ma joie d'être parmi vous aujourd'hui à cette importante conférence, qui nous donne l'occasion de discuter et d'échanger des points de vue sur des questions essentielles qui concernent nos citoyens et qui sont liées aux affaires européennes et mondiales.

Cette année marque le 70e anniversaire du Conseil de l'Europe, une organisation paneuropéenne qui, depuis sa création à la suite de l'horreur et de la destruction de la Seconde Guerre mondiale, a servi de phare pour la réconciliation en Europe et la protection et la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit. Des valeurs et des principes cependant, qui ne sont pas toujours respectés comme l'entendent ses membres fondateurs. Malgré les obstacles et les lacunes qui ont porté atteinte à l'intégrité de l'organisation, le Conseil de l'Europe peut certainement se féliciter de ce parcours de 70 ans.

Elle a accompli un énorme travail de pionnier et a poursuivi ses efforts en vue d'apporter des changements possibles. Les droits individuels et collectifs ont toujours été au cœur de son action et de ses aspirations. Tous différents, tous égaux, tel était le thème de la campagne du Conseil de l'Europe à l'occasion du 50e anniversaire de l'Organisation. Après plus de deux décennies, ce slogan est toujours d'actualité.

Néanmoins, nous devons planifier à l'avance et travailler de manière active à la durabilité de notre « maison commune européenne » pendant les prochaines années. Nous ne pouvons pas nous contenter de nous reposer sur nos lauriers. Il reste beaucoup à faire. Nos réussites passées doivent nous encourager à aller de l'avant.

Chers collègues, en novembre 1989, la chute du Mur de Berlin, considérée comme marquant le début de la fin des lignes de division en Europe, a apporté espoir et inspiration à tous les Européens. Malheureusement, mon pays, Chypre, est toujours divisé : une partie de l'île est toujours sous occupation militaire turque. Plus de quatre décennies et demie depuis l'invasion turque, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de mes compatriotes sont toujours gravement violés. Nous ne pouvons fermer les yeux sur des violations aussi flagrantes. Chypre, l'un des plus anciens Etats membres du Conseil de l'Europe et membre de l'Union européenne, est toujours divisé par la force, il y a des réfugiés, des enclaves, des personnes disparues.

Chypre est toujours victime de violations : à l'heure actuelle, la Turquie viole les droits souverains de la République de Chypre par l'utilisation de sa zone économique exclusive. La Turquie extrait de manière illégale des hydrocarbures.

Notre Organisation doit dénoncer ces injustices. Le Conseil de l'Europe doit se rapprocher de ses citoyens. Il faut faire cesser cette situation intolérable dans l'Est de la Méditerranée. Il n'y a aucune excuse pour s'ingérer dans les affaires des pays voisins. Le Conseil de l'Europe a toujours dit que l'ingérence dans les affaires

intérieures était intolérable et je souscris à ces propos. La conformité aux règles comme aux valeurs est capitale. Mais il y a un énorme fossé entre les paroles et les actes.

La compatibilité est très importante et c'est pourquoi nos paroles et nos déclarations doivent être conformes à nos actions. Bien que nous soyons réalistes quant aux inconvénients, aux différents points de vue, opinions et idées auxquels nous pouvons être confrontés sur notre chemin - comme c'est généralement le cas avec les familles nombreuses-, nous ne devons jamais nous lasser de faire de notre mieux pour notre peuple. Nous devons rester concentrés sur leur intérêt supérieur. Continuons à travailler ensemble.

Je vous remercie beaucoup.

M. Stéphane VALERI, Président, Conseil National, Monaco

Je tiens à remercier chaleureusement au nom du Conseil national de Monaco et en mon nom personnel, la Présidente, Mme Liliane MAURY PASQUIER, pour l'organisation de cette conférence qui nous réunit tous ici, Présidentes et Présidents de Parlements des États membres du Conseil de l'Europe.

Le thème aujourd'hui est ambitieux : se pencher sur les 70 ans passés dans cette maison commune, et se projeter dans les 70 ans qui viennent. Notre réponse monégasque sera celle d'un membre récent, d'un petit pays dans une grande maison, fort de son histoire et d'une stabilité multiséculaire, sans doute unique sur ce continent.

C'est en effet il y a, aujourd'hui, un peu plus de vingt ans, sous le règne du Prince Rainier III, que la Principauté de Monaco déposait sa demande d'adhésion au Conseil de l'Europe. Six ans plus tard, en 2004, Monaco devenait le 46ème État membre de cette Organisation au service de la paix, des droits de l'homme et de la démocratie.

Je rappellerai les propos de son Altesse Sérénissime, le Prince Albert II, au moment de cette adhésion : « *en devenant, comme je l'ai voulu, le 46ème État membre du Conseil de l'Europe, la Principauté de Monaco rejoint ainsi sa famille naturelle. Elle va en son sein s'attacher dans la continuité de ses actions passées à contribuer à la promotion du message de paix, d'humanisme, de respect des autres et de progrès que délivre le Conseil de l'Europe.* »

À cette occasion, j'ai eu le grand honneur - en ma qualité de Président du Conseil national et membre de la délégation monégasque - d'assister à ce moment historique pour la Principauté. Je m'en souviens bien sûr avec émotion. Depuis cette date, la coopération entre Monaco et le Conseil de l'Europe n'a cessé de croître et c'est dans la défense de valeurs communes et à travers un dialogue inter-européen que Monaco a poursuivi le renforcement de ces liens, avec notamment la signature et la ratification de pas moins de 53 conventions.

Après notre adhésion en 2005, à l'occasion de la Conférence mondiale des Présidents de Parlement, j'ai proposé à mes homologues des Parlements des petits États d'Europe de nous réunir chaque année autour de thèmes d'intérêt commun. Cette idée s'est imposée naturellement au moment d'accompagner l'adhésion de Monaco au Conseil de l'Europe : il était devenu évident que nos petits pays se devaient d'entretenir, à travers leurs représentants démocratiques, des échanges réguliers, des partages d'expérience, afin d'exister de manière coordonnées et solidaire sur la scène internationale et au sein d'une Organisation, dont la taille ne laisse que peu de marge de manœuvre à nos États plus petits.

Ce fut une réussite : les échanges denses et fructueux que nous avons tissés durant cette première réunion nous ont permis d'affirmer nos spécificités respectives qui restent aujourd'hui, de façon incontestable, notre force et notre richesse. Je me réjouis de la pérennité de ces conférences qui, depuis bientôt treize ans, réunissent neuf petits États de moins d'un million d'habitants : Andorre, Chypre, l'Islande, le Liechtenstein, le Luxembourg, Malte, Monaco, le Monténégro et San Marin.

Elles nous permettent à tous de parler d'une même voix sur certains sujets au sein de différentes instances européennes et internationales. Cette action partagée participe activement à la construction de notre maison commune. Les petits États sont un élément essentiel de la diversité au sein de la communauté internationale.

Les activités du Conseil de l'Europe présentent une importante dimension géopolitique : y contribuent tout à la fois les ambassadeurs siégeant en Comité des Ministres - dont les échanges sont permanents -, l'Assemblée parlementaire par l'intermédiaire de la diplomatie parlementaire et par les discussions que les parlementaires ont informellement entre-eux. Les parlementaires ne cessent, en fait, jamais de se parler, poursuivant les conversations là, où parfois, la diplomatie s'arrête. Ces liens sont très précieux pour la démocratie et les droits de l'homme.

À ce titre, il me faut souligner la forte implication des membres de notre délégation dans les travaux de cette Assemblée parlementaire, tant en session plénière, qu'au sein des différentes commissions.

En outre, je rappellerai que la Principauté de Monaco, forte de plus de sept siècles d'histoire, a affirmé sa place dans le camp des nations. Les relations internationales de Monaco se sont, depuis toujours, développées sur impulsion de ses Princes.

Dans le concert des nations, Monaco fait entendre la voix d'un État dont l'influence n'est pas proportionnelle à sa

dimension mais reflète la constance de ses valeurs et son souci de respecter un principe de neutralité active dans les domaines de la paix, des droits de l'homme, en particulier, des femmes et des enfants, du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Je conclurai mes propos en vous renouvelant la volonté du Conseil national de poursuivre ces échanges précieux pour nos assemblées, en construisant l'avenir par le développement de notre sentiment d'appartenance à un socle commun fondé sur nos valeurs démocratiques et nos savoir-faire.

Nul ne peut se revendiquer détenteur de la vérité absolue, la richesse des débats qui, naturellement, permettent en démocratie l'expression de positions contradictoires, doit s'entendre dans les seuls objectifs partagés par tous : l'intérêt général du pays et le bien-être de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Sous la présidence de M. Gérard LARCHER, Président du Sénat, France

M. Dejan ŽIDAN, Président, Državni zbor, Slovénie

Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter la Présidence pour son travail et pour sa contribution significative au renforcement de la dimension parlementaire du Conseil de l'Europe. Notre Organisation est un exemple exceptionnel de coopération entre des nations capables de surmonter leurs différences pour assurer la paix et la prospérité. Elle a transformé un continent autrefois marqué par les guerres en un espace de progrès et de développement.

Depuis sa création il y a soixante-dix ans, le Conseil de l'Europe a été le socle de la liberté des personnes de vivre dans un environnement sûr et sain, garantissant la liberté de pensée et d'expression, d'action et de création. Notre chemin commun, qui a toujours été soigneusement planifié, s'est avéré être le bon. Non seulement il vaut la peine de maintenir le cap, mais nous devons aussi redoubler d'efforts.

L'objectif de notre réunion d'aujourd'hui est de rechercher dans un dialogue sincère, des solutions aux défis d'une ampleur inimaginable auxquels nos générations sont confrontées. Je pense bien sûr aux changements environnementaux et climatiques, à l'évolution des relations politiques et sécuritaires et aux remarquables progrès technologiques et de développement.

Je suis convaincu que ce conciliateur paneuropéen de l'État de droit, des droits de l'homme et de la démocratie peut apporter des réponses aux dilemmes que nous traversons. Toutefois, cela ne peut se faire que sur la base de l'égalité formelle et réelle des pays et de l'action de tous pour le bien commun. Cela exige également notre soutien inconditionnel aux travaux de la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi qu'un soutien à la mise en œuvre active des mesures de réforme qu'elle adopte. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que l'accès à la Cour européenne des droits de l'homme et à sa protection juridique soit restreint pour certains citoyens.

Notre engagement à l'égard des mécanismes multilatéraux découle de notre foi inébranlable dans le principe de l'égalité souveraine des pays et de l'évolution progressive du droit international. Malgré l'évolution constante de la réalité, lorsque les valeurs d'un ordre mondial multilatéral fondé sur des règles se transforment, nous demeurons pleinement attachés à ces mécanismes. Aucun d'entre nous ne tirera profit de la poursuite de ses intérêts à court terme ou de ceux de ses pays.

Je condamne avec la plus grande fermeté toutes les circonstances - que ce soit pour des raisons politiques, migratoires, sécuritaires ou environnementales - qui conduisent à des violations des droits de l'homme et de la dignité humaine, affaiblissent le droit international ou les mécanismes de la sécurité collective. La montée des nationalismes et des extrémismes a donné lieu à des agressions sur le sol européen, portant atteinte à notre dignité.

Nous devons nous réveiller et agir, car tous ces actes remettent en cause la culture démocratique de l'espace européen tout entier. Nous voulons une Europe digne des fondations sur lesquelles elle a été construite. Nous voulons une Europe qui soit une maison sûre et de qualité pour tous. Le rôle central des parlements a toujours été leur responsabilité et leur service aux citoyens, le respect mutuel des engagements communs et l'exécution des obligations en toute bonne foi.

C'est également une chose que nos citoyens, qui réclament un travail plus ouvert et plus transparent de la part des parlements, attendent de nous. A juste titre. Je crois que nous avons la vision politique et les outils nécessaires pour relever la véritable nature de ces défis.

Mesdames et Messieurs, j'attends avec impatience notre débat et je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite bonne chance.

M. Jan Anthonie BRUIJN, Président, Eerste Kamer, Pays-Bas

C'est un grand honneur pour moi de représenter le Sénat des Pays-Bas à cette Conférence européenne des Présidents de Parlement du Conseil de l'Europe. En juillet de cette année, j'ai été élu nouveau Président de notre Sénat. C'est l'une de mes premières conférences interparlementaires à ce titre et je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de vous rencontrer tous. J'espère avoir l'occasion de mieux vous connaître au cours de ces deux journées.

Le Conseil de l'Europe est une organisation remarquable : remarquable dans ses ambitions, remarquable dans ses réalisations. Cette année, nous célébrons le 70^e anniversaire de cette ambition paneuropéenne d'unir nos pays sur les principes de l'État de droit, des droits de l'homme et d'une véritable démocratie.

Le Conseil de l'Europe a été fondé en 1949 et je suis fier de constater que les premières initiatives en ce sens ont eu lieu dans les locaux de mon propre Parlement, un an auparavant. En mai 1948, 750 délégués de toute l'Europe, ainsi que des observateurs du Canada et des États-Unis, se sont réunis toute la nuit à La Haye, au Congrès de l'Europe comme on l'appelait alors. Cette rencontre a réuni des personnalités politiques importantes telles que Sir Winston CHURCHILL, M. Konrad ADENAUER, M. François MITTERRAND et M. Altiero SPINELLI. Ils ont discuté, entre autres, de la création d'une assemblée européenne, réalisée un an plus tard avec la fondation du Conseil de l'Europe. Sir Winston CHURCHILL, en décrivant son idée de l'unité et de la coopération européennes, a évoqué « *une expression dynamique de la foi démocratique fondée sur des conceptions morales et inspirée par un sens de la mission. Au centre de notre mouvement se trouve l'idée d'une Charte des droits de l'homme, gardée par la liberté et soutenue par la loi.* »

C'est le socle de notre « maison européen commune », telle qu'elle a été établie par les générations qui nous ont précédés. Depuis plus de 70 ans, une organisation multilatérale unique en son genre a été créée, qui engage 47 États membres à respecter plus de 220 conventions. Elle a joué son rôle à maintes reprises au cours de l'histoire européenne pour suivre une voie qui était inimaginable dans les immédiates années d'après-guerre. Elle a orienté le développement de nombreux pays. Elle a traversé de nombreuses crises dans les relations internationales.

C'est une construction solide, mais notre « maison européen commune », aussi impressionnante soit-elle, a besoin d'un entretien et de réparations constants, comme toute maison : si nous la négligeons, elle commence d'abord à se lézarder, puis s'écroule. Le Conseil de l'Europe est confronté à des défis nombreux et très divers, comme la corruption, le populisme, les « *fake news* », le changement climatique ou le terrorisme, pour n'en citer que quelques-uns. Et permettez-moi d'être clair : ils doivent tous être pris au sérieux, mais à mon avis, aucun défi lancé au Conseil de l'Europe ne se distingue comme le rejet du multilatéralisme.

Nos prédécesseurs qui se sont réunis pour le Congrès de l'Europe à La Haye en 1948 avaient compris que le multilatéralisme est le meilleur moyen d'éviter les conflits et d'assurer la sécurité démocratique pour tous les citoyens. Ce point de vue n'est pas moins précieux, 70 ans plus tard. Dans cette Organisation, nous voyons cela se produire lorsque les questions relatives aux droits de l'homme sont politisées et les intérêts instrumentalisés, lorsque le débat ouvert sur les divergences d'opinion est remplacé par des jeux de pouvoir ou de l'obstruction, lorsque les engagements en faveur des droits humains que les États membres ont volontairement acceptés sont ignorés.

Cela se produit lorsque des conflits gelés persistent, ce qui a pour conséquence que les personnes vivant dans ces régions se voient refuser l'accès aux mécanismes de surveillance des droits de l'homme que le Conseil de l'Europe met en place. Une diminution de la foi dans le multilatéralisme pourrait être le symptôme d'une remise en question générale des processus, instituts et structures démocratiques essentiels. Pourquoi travailler ensemble s'il semble plus facile de trouver une solution rapide et unilatérale ? Ma réponse est la suivante : parce que nous avons besoin les uns des autres pour que les solutions durent, pour les rendre durables.

Chers collègues, il nous appartient, en tant que parlementaires et dirigeants politiques, de veiller à ce que notre « maison européen commune » reste adaptée aux besoins de la prochaine génération. Nous devons utiliser cette organisation pour continuer à discuter des questions qui nous divisent, dans le but de trouver un terrain d'entente pour respecter nos engagements en matière de droits humains. Car, comme le disait le président américain M. Abraham LINCOLN, « *une maison divisée contre elle-même ne peut tenir.* »

Faisons en sorte que tous nos citoyens aient un accès égal aux droits de l'homme, à la démocratie et à l'État de droit dans notre foyer européen commun et au-delà. Je vous remercie.

M. André FLAHAUT, Vice-Président, Chambre des Représentants, Belgique

Impossible de le nier : notre Europe est aujourd'hui en panne, souvent inaudible et incapable d'exister sur le plan stratégique.

75 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, 30 ans après la chute du Mur de Berlin, l'Europe a besoin d'un nouveau souffle, d'un nouvel élan, peut-être aussi de nouvelles bases. Nous devons réinventer l'Europe et travailler à retisser des liens de confiance et de respect entre les gouvernants et les citoyens. Faute d'avoir été

nourris, ces liens se sont progressivement distendus.

Les institutions et les dirigeants ne peuvent continuer à construire l'Europe sans se préoccuper de l'avis des peuples ; sans écouter leurs craintes, leurs peurs et leurs aspirations. La bureaucratie européenne est de plus en plus déconnectée de la vie des gens. Les procédures sont souvent illisibles, même par des spécialistes. Le leadership est introuvable. Cet éloignement travaille contre l'esprit d'une Europe unie et solidaire. Comme je le dis souvent... lorsqu'on n'a plus d'idées ni de projets, on se limite à faire de l'institutionnel et on oublie la base. Pour l'Europe, je le constate et je le regrette.

Concrètement : le projet européen a perdu l'immédiate évidence que les ruines de l'après-guerre lui conféraient aux yeux de tous. Nous croyons à tort que la paix et la démocratie sont acquises. Nous négligeons les efforts à fournir pour les préserver. Oui, l'Europe est un projet d'avenir : un projet porteur d'espoirs, de prospérité, de paix et de justice. Voici pourquoi la « maison commune européenne » doit être plus qu'un slogan.

Elle mérite d'être vraiment celle des citoyennes et des citoyens d'Europe. Le défi n'est pas de faire de la pédagogie administrative. Au contraire, c'est de susciter l'enthousiasme et l'adhésion pour construire l'avenir ensemble. L'Europe a besoin de se réconcilier avec elle-même. Elle doit se développer dans une dynamique cohérente, ouverte et juste afin de réduire les fractures.

Je pense notamment à la rupture entre les villes et les campagnes. Je pense aussi aux tentations de repli sur soi. À cet égard, il convient de restaurer la confiance perdue, en travaillant à fortifier le rôle de l'Europe par l'éducation à une citoyenneté responsable. C'est ici que les parlements ont un rôle à jouer – notamment en favorisant les rencontres avec tous les jeunes.

Au reste, la mise en avant du vote obligatoire, l'affermissement de la diplomatie parlementaire, l'amplification de l'expérience *Erasmus* et des volontariats européens sont des pistes à creuser. La démocratie est un combat à mener. La démocratie est lieu de rencontres et de débats. Les démocrates que nous sommes ont le devoir de réaffirmer leur attachement aux libertés acquises et aux droits obtenus de haute lutte. Ils doivent soutenir les fondements d'une société respectueuse, humaine et solidaire.

L'humain n'est pas une variable d'ajustement. C'est la raison d'être de l'action publique. C'est la raison d'être de notre « maison commune européenne ». Les décisions que nous prenons en Europe doivent répondre de façon concrète, rapide et durable, aux besoins de nos concitoyens. La santé, l'éducation et encore la culture ne sauraient être livrées aux logiques marchandes, ou à la facilité des privatisations. L'accès de tous à des services publics de qualité doit être garanti. Il en va de la réduction des inégalités et du bien-être collectif.

Vivre ensemble dans le respect et la diversité : tel est le défi européen. À ce titre, nous devons tout faire - tout faire - pour contrer la montée des extrémismes et des populismes qui menacent l'avenir de l'Europe et celui de la démocratie.

Je plaide aussi – depuis longtemps – pour la construction d'une véritable Europe de la Défense. Cette Europe de la Défense – qu'il nous faut doter d'une académie européenne et d'une agence d'achats militaires – ne s'oppose pas à l'OTAN. Sa fonction est de compléter l'action et l'efficacité de l'Alliance atlantique, mais encore de promouvoir la paix dans une dynamique d'utilité collective.

Chères et chers collègues,

Reconstruisons l'Europe en partant de la base plutôt que du sommet. Je vous remercie.

M. Jānis VUCĀNS, Président, Assemblée balte

C'est un honneur pour moi, en tant que Président de l'Assemblée balte, de participer à cette Conférence européenne des Présidents de parlement.

Il y a 70 ans, le Conseil de l'Europe a été fondé sur des valeurs communes : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Chaque État membre qui a adhéré au Conseil de l'Europe s'est engagé à défendre ces valeurs communes dans son propre pays et dans ses relations avec les autres États membres. Par conséquent, tous les États membres du Conseil de l'Europe doivent superviser et respecter ces valeurs communes.

Il est regrettable d'apprendre que, dans l'histoire très récente du Conseil de l'Europe et de son Assemblée parlementaire, il y a eu un grave écart par rapport à nos valeurs communes, tant de la part de certains pays que du Conseil de l'Europe en tant que gardien collectif.

La suspension et, par la suite, le rétablissement inconsidéré des droits de vote de la Russie est un exemple frappant de l'incapacité à sauvegarder nos valeurs communes. Par cette mesure, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a fait preuve d'incohérence dans la prise de décision, ainsi que d'impuissance ou de réticence à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Chères et Chers Collègues,

Cette année, le Conseil de l'Europe célèbre un anniversaire important, mais c'est aussi le cas des États baltes : les États baltes et leur organisation parlementaire - l'Assemblée balte - marquent l'anniversaire de deux étapes cruciales.

Il y a 80 ans, le 23 août 1939, le Pacte Molotov-Ribbentrop était conclu. Ce pacte a été une tragédie pour les États baltes. De plus, pendant un demi-siècle, elle a eu un impact négatif sur la vie de nombreuses nations. Les frontières des pays et de la vie des peuples européens ont été décidées contre ces valeurs communes qui sont aujourd'hui au cœur du Conseil de l'Europe.

Cette année, à la même date, le 23 août, nous avons célébré le 30^e anniversaire de la Voie balte lorsqu'en 1989, deux millions de Baltes ont uni leurs mains dans un mur humain de 600 km en unissant Tallinn, Riga et Vilnius. Par cette action, nous avons montré à la communauté mondiale non seulement notre volonté de restaurer l'indépendance, mais aussi notre détermination à retrouver notre souveraineté dans l'approche des valeurs du Conseil de l'Europe en respectant la démocratie, le parlementarisme, les droits de l'homme et l'État de droit.

Quels sont mes principaux messages à travers ces deux exemples de jalons historiques ?

Premièrement, il est évident et naturel que des pays ou des groupes de pays puissent avoir des désaccords principalement pour des raisons économiques ou d'autres intérêts. Les États baltes ne font pas exception. Il est important que ces désaccords soient résolus dans un esprit de démocratie parlementaire et de respect du droit international créé par le Conseil de l'Europe. Le droit international est créé et accepté collectivement afin que les États membres s'y conforment. Les États baltes et notre organisation parlementaire, l'Assemblée balte, en coopération avec le Conseil nordique, le Parlement du Benelux, l'Assemblée parlementaire du GUAM et d'autres organisations parlementaires ont toujours respecté les principes fondamentaux du Conseil de l'Europe.

Deuxièmement, au cours des 70 premières années du Conseil de l'Europe, nous avons établi et développé un cadre de valeurs fondamentales. Ce cadre nous donne une base solide pour vivre ensemble dans notre maison européenne commune malgré les différences et les désaccords. Nos différences sont aussi des valeurs européennes explicites. J'espère qu'au cours de la prochaine période, nous apprendrons ensemble à vivre selon le cadre établi, à développer des valeurs fondamentales, et à ne pas répéter des erreurs comme celles que j'ai déjà mentionnées : pour utiliser une allégorie, ce ne sont pas les architectes et les constructeurs de notre maison européenne commune, mais ses gestionnaires. La situation ici est semblable à celle qui a été débattue lors de la dernière session de la Société des Nations en avril 1946. Lors de cette rencontre, Joseph PAUL-BONCOUR, homme politique et diplomate français, a déclaré, je cite : « Ce n'est pas la Ligue qui a échoué. Ce ne sont pas ses principes qui ont été jugés insuffisants. Ce sont les nations qui l'ont négligé. Ce sont les gouvernements qui l'ont abandonné. » J'encourage chacun d'entre nous à ne pas répéter les erreurs du passé.

Troisièmement, je souhaite qu'au cours des 70 prochaines années et au-delà, nous vivions en bons voisins dans notre maison européenne commune, malgré la taille des appartements, le plancher de l'immeuble ou le niveau de bien-être. Nous devons éviter les situations où, en raison d'avantages à court terme, nous trahissons nos valeurs communes.

Permettez-moi de conclure en affirmant que l'Assemblée balte continuera à participer activement aux processus de développement de la maison européenne. Les valeurs européennes communes sont la pierre angulaire des États baltes et il est de notre devoir de les protéger.

Je vous remercie beaucoup.

M. Steingrímur J. SIGFUSSON, Président, Althingi, Islande

C'est un plaisir de revenir à l'Assemblée parlementaire, maintenant en ma qualité de Président du Parlement islandais, et à cette salle de réunion dans laquelle j'ai passé beaucoup de temps en tant que député il y a environ une décennie. Je voudrais remercier M. FERRAND et Mme CAROBIO GUSCETTI pour leurs excellentes présentations et d'autres collègues pour leur intéressante contribution au débat.

Aujourd'hui, la plupart des personnes qui atteignent l'âge de 70 ans ont déjà pris leur retraite, du moins l'envisagent ou la préparent. Mais le Conseil de l'Europe, bien qu'il célèbre son 70^e anniversaire, doit rester fort ; il doit rester jeune d'esprit, dynamique et vigoureux malgré cet âge respectable. Le Conseil de l'Europe ne peut pas prendre sa retraite. L'Europe a autant besoin du Conseil de l'Europe aujourd'hui, qu'il y a 70 ans.

Bien sûr, nous avons connu des hauts et des bas, tant au Conseil que plus récemment au sein de l'Assemblée, mais il est vital de préserver la crédibilité de cette pierre angulaire des valeurs communes, de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. Des principes qui fondent l'essence même de l'Europe, mais ne sont pas seulement l'affaire du Conseil et de l'Assemblée.

Les parlements des États membres doivent également défendre les valeurs et principes fondamentaux. Nous avons un dicton en islandais, « *Vinur er sá er sá er til vammis segir* », qui signifie que les amis doivent se signaler mutuellement leurs défauts. Car la critique peut être un geste amical.

Dans quatre ans, nous célébrerons une autre étape très importante avec le 70^e anniversaire de la Charte européenne des droits de l'homme. Bien sûr, on ne peut s'empêcher de s'inquiéter des droits de l'homme sur notre grand continent. Nous avons récemment vu des exemples d'oppression de la liberté d'expression ; des journalistes ont été réprimés, voire tués, et des minorités sont attaquées en raison de leur religion, leur race,

leur sexe ou leurs préférences sexuelles. Et les politiciens ne sont pas à l'abri : leur liberté d'exprimer leurs opinions et leurs valeurs doit être respectée, même si elles soient différentes des nôtres, tant que leur rhétorique n'encourage pas le discours haineux - une autre cause de préoccupation à l'ère de la montée des populismes.

Je dois admettre que la situation en Catalogne m'inquiète et j'ai fait part de mes inquiétudes à mes collègues du Sénat de Madrid, lors de la longue détention de l'ancien Président du Parlement catalan. La situation catalane mérite l'attention de cette Assemblée. J'ai également fait part de mes préoccupations concernant la situation catalane au Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et au Président de l'Union interparlementaire, toujours en islandais « *Vinur er sá er sá er til vammis segir* ».

Les parlements, les États et les individus sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis communs. Des défis qu'aucune organisation, aucun pays, pas même un continent, ne peut relever seul. Le succès de l'avenir de l'humanité dépend d'actions communes. Le principal défi, à mon avis, auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui est le changement climatique. Nous devons agir vite et nous devons agir maintenant. Venant de l'Arctique, où les conséquences du réchauffement climatique sont évidentes et où l'augmentation de la température et les changements en cours sont deux fois plus rapides qu'en moyenne sur la planète, l'urgence est flagrante.

La solidarité est l'un des grands avantages du Conseil de l'Europe et de notre Assemblée. Malgré des divergences - parfois graves - c'est l'occasion de nous réunir, de partager nos points de vue et de débattre de nos divergences. Il est d'une importance vitale que les 47 États membres partagent ce lieu commun. Malgré nos différents cadres de coopération au sein de l'Europe, je me réjouis du fait que nous n'ayons plus de chaises vides. Nous sommes ensemble, unis dans la diversité. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, nous avons certainement des divergences, mais au bout du compte, je crois au dialogue. Je crois qu'il vaut mieux que nous soyons ensemble dans la même pièce pour discuter de nos différences, plutôt que de nous disputer de loin.

Le Alþingi, le Parlement islandais, restera un membre engagé de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Je vous remercie de votre attention.

M. Karl BADER, Président, Bundesrat, Autriche

La réussite du Conseil de l'Europe en tant que projet de paix et de chacun de ses organes et conventions en tant que défenseur des droits de l'homme est incontestée à ce jour. Le 70ème anniversaire du Conseil de l'Europe est une raison de célébrer, une raison de faire une pause, mais aussi un moment propice pour regarder vers l'avenir.

Nous considérons depuis longtemps que la paix sur notre continent est assurée. Aujourd'hui, nous savons qu'il s'agit d'un bien précieux pour lequel il faut se battre chaque jour. A cet égard, je me félicite du retour de la délégation russe à l'Assemblée, tout comme je souhaiterais vivement voir les participants de la délégation ukrainienne. Le retour de la Russie à l'Assemblée ne signifie pas la reconnaissance de l'annexion de la Crimée, en violation du droit international, ni l'approbation des activités guerrières de la Russie en Ukraine orientale. Mais l'Assemblée parlementaire est avant tout un forum pour la défense des droits de l'homme et la recherche de réponses pacifiques aux défis que pose la société. Tous les membres devraient être impliqués, surtout s'ils sont partis au conflit.

Depuis son adhésion en 1956, la République d'Autriche a toujours attaché une grande importance à apporter une contribution significative aux travaux du Conseil de l'Europe. Un État relativement petit comme l'Autriche a offert à l'Organisation trois Secrétaires Généraux, deux Présidents de l'Assemblée parlementaire et un Président, ainsi qu'une Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

La question qui nous préoccupe aujourd'hui est celle de l'avenir de notre Europe et de celui de notre institution dans les années et décennies à venir. Le monde dans son ensemble est confronté à un certain nombre de défis majeurs. Certains d'entre eux nous affectent beaucoup en Europe, d'autres moins. Mais nous avons aussi des conflits et des problèmes faits maison.

J'en mentionnerai quelques-uns particulièrement importants. D'une part, je voudrais parler de l'adhésion de l'Europe au Conseil de l'Europe et du rôle de la Cour de justice européenne, mais aussi du changement climatique, de l'intelligence artificielle et de la digitalisation. Ces évolutions technologiques affectent également le fédéralisme et la subsidiarité. L'intelligence artificielle et la révolution numérique, en particulier, ouvrent de grandes perspectives aux régions rurales d'Europe et constituent un aspect essentiel de la promotion de la décentralisation.

Concernant la Cour de justice des Communautés européennes, il nous incombe à tous de veiller à ce que, dans les décennies à venir, tous les citoyens des États membres du Conseil de l'Europe continuent d'avoir un accès illimité à sa juridiction, qu'elle puisse traiter les affaires indépendantes aussi efficacement et rapidement que possible et que les arrêts soient ensuite appliqués dans les États membres - cela, même si cela peut parfois sembler inconfortable à première vue pour certains pays.

À cet égard, je voudrais également mentionner la nécessité pour l'Union européenne d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme. Nous devons veiller à ce que le dialogue avec les États membres qui violent les principes et valeurs fondamentaux du Conseil de l'Europe soit mené avec toute la rigueur requise. Quitter l'Organisation n'est pas une solution appropriée pour les deux parties. Les négociations sur le nouveau Mécanisme commun de règlement des différends devraient se fonder sur cette idée. Je considère la Cour de justice comme un projet particulièrement réussi, mais nous ne devons évidemment pas oublier les 200 conventions du Conseil de l'Europe et leur importance souvent révolutionnaire pour l'Europe.

Permettez-moi de commenter brièvement les changements climatiques. A partir d'une série de considérations et de décisions politiques à court terme, nous avons sous-estimé et parfois supprimé les problèmes de la même chose pendant trop longtemps. En Autriche, lors de la dernière campagne électorale, le thème du climat a été un des, ou même le sujet déterminant. Si nous ne maîtrisons pas ce problème, non seulement nous détruirons notre environnement, mais nous renforcerons également le problème des réfugiés climatiques, là aussi avec des conséquences prévisibles pour nous.

Un autre sujet, bien sûr, est la digitalisation et les bouleversements causés par l'intelligence artificielle. Nous sommes aujourd'hui tous conscients que ces bouleversements majeurs représentent pour nous un défi politique majeur, compte tenu notamment de la nécessité de respecter et de garantir tous les droits fondamentaux et droits humains dans ce contexte.

Les effets négatifs doivent être mis de côté et nous devons développer les chances des citoyens européens de s'en sortir. L'Assemblée aborde déjà les questions de l'intelligence artificielle et de la démocratie et je suis heureux que le Conseil de l'Europe ait reconnu l'urgence de cette question.

Enfin, je voudrais aborder une question qui me tient particulièrement à cœur en tant que Président du Conseil fédéral autrichien, et j'ai récemment mené une enquête parlementaire sur ce sujet au Parlement à Vienne. C'est le thème de la décentralisation. Elle est étroitement liée à la question du fédéralisme et de la subsidiarité. Je suis fermement convaincu que les régions et les municipalités d'Europe peuvent apporter une contribution essentielle à la résolution des défis actuels. J'invite donc tous ceux qui travaillent ici au Conseil de l'Europe à travailler sur cette question.

Je souhaite bonne chance au Conseil de l'Europe pour les 70 prochaines années. Je vous remercie beaucoup.

Mme Zinaida GRECEANÏI, Présidente, Parlement, République de Moldova

Je suis honorée d'être présente à cette Conférence européenne des Présidentes et des Présidents de Parlement, en cette année qui coïncide avec le 70e anniversaire de la création du Conseil de l'Europe. L'Organisation a apporté beaucoup de transformations dans les régions d'Europe, y compris dans le pays que je représente, la République de Moldavie. Avec le recul, notre « maison européenne commune » a été conçue et fondée sur les leçons et les tragédies de l'histoire, afin d'éviter la répétition des erreurs du passé et de répondre aux nouveaux défis des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie. Dans les années 1990, l'Organisation s'est ouverte à de nouveaux membres, comme la République de Moldavie. Cela nous a offert de nouvelles occasions de faire entendre notre voix.

Les Résolutions et recommandations du Conseil de l'Europe ont établi de nouvelles normes qui ont été transposées dans notre législation nationale. Nous vivons une période qui implique de nouvelles responsabilités et de nouveaux défis et réaffirme cet engagement que nous devons prendre pour atteindre les objectifs réels de la « maison européenne commune ».

Chers collègues, au cours des 24 années qui se sont écoulées depuis l'adhésion de la République de Moldavie au Conseil de l'Europe, nous avons été guidés par cette Organisation d'une manière qui a assuré l'impact des transformations démocratiques. Il n'y a qu'à voir l'ajustement de notre cadre constitutionnel et normatif ou la création d'institutions durables qui garantissent l'État de droit.

L'évolution de la situation en République de Moldavie au cours de l'année écoulée, a prouvé que le dialogue politique est crucial. Il a permis l'ouverture et l'établissement d'une majorité politique qui garantit le respect de l'État de droit. Surmonter la crise politique par un transfert pacifique du pouvoir a donné un nouvel élan à la coopération internationale et a permis à la République de Moldavie d'adhérer fermement à une politique étrangère équilibrée.

En retour, cette politique exige que nous demeurions neutres et ouverts à tous les partenaires internationaux, tant de l'Ouest que de l'Est. Pour surmonter la crise politique dans notre pays, nous avons réussi à unir des forces qui, dans le passé, avaient des positions divergentes. Mais ces forces politiques, au nom d'un objectif commun et avec le soutien massif du peuple moldave et de tous les partenaires étrangers, ont trouvé le moyen de réduire les contradictions et de parvenir à un compromis. Désormais la Moldavie n'est plus un État sous tutelle mais un État libre et souverain.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude au Conseil de l'Europe, qui a été - et continue d'être - un partenaire constant de mon pays. En nous accordant son aide inestimable dans la promotion de la bonne gouvernance et d'une culture démocratique. Le Plan d'action 2017-2020 du Conseil de l'Europe pour la République de Moldavie témoigne de cette étroite coopération.

Le mécanisme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne mis en place dans le cadre du Partenariat pour la bonne gouvernance est également extrêmement important pour nous. Je suis convaincue qu'ensemble, nous parviendrons à obtenir l'impact escompté dans des domaines cruciaux.

Chers participants, notre « maison commune » est soutenue par le pilier de la Cour européenne des droits de l'homme qui, au cours de ses 60 années d'existence, a fourni une jurisprudence substantielle aux États membres.

L'un des défis qui menace un avenir pacifique en Europe se trouve dans ces conflits dits « gelés » qui sont un facteur d'instabilité régionale. Il n'existe pas de formule universelle pour le règlement de ces conflits et nous devons poursuivre nos efforts visant à parvenir à un nouveau règlement global, pacifique et durable.

Notre Etat est intéressé par le règlement du conflit en Transnistrie sous le format dit des négociations « 5+2 ». La région de Transnistrie est identifiée comme faisant partie de la Moldavie, sur la base des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale et avec toutes les garanties pour les droits de l'homme et les droits politiques, économiques et sociaux de la population, mentionnés dans les travaux de l'OSCE.

Le Conseil de l'Europe et nos pays ont un passé riche en leçons historiques dont nous devons tenir compte. Et nous devons en assumer ensemble la responsabilité et nous engager fermement en faveur d'un avenir digne et d'une transformation démocratique. Nos citoyens dans nos pays ont besoin d'une « maison européenne commune » où règnent la paix et la prospérité.

Je vous remercie de votre attention.

M. Titus CORLĂȚEAN, Vice-président du Sénat, Roumanie

Tout d'abord je voudrais remercier la Présidente de l'Assemblée parlementaire pour l'invitation de prendre part à la Conférence européenne des présidents des parlements qui est accueillie à Strasbourg, le berceau de la réconciliation franco-allemande et la pierre angulaire de la construction européenne.

Nous célébrons cette année soixante-dix ans depuis la création du Conseil de l'Europe, soixante-dix ans que l'Organisation de Strasbourg a consacré à la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit dans une Europe allant de Dublin à Vladivostok. Le Conseil de l'Europe doit préserver sa dimension paneuropéenne, car la Grande Maison de l'Europe dispose d'une capacité, prouvée au fil du temps, de faire converger les intérêts des 47 États, en veillant en même temps que la démocratie et la primauté du droit restent des piliers incontournables de chaque société et que les droits et les libertés fondamentales des citoyens soient dûment sauvegardés dans le cadre offert par la Convention européenne des droits de l'homme.

On ne peut pas oublier qu'après la chute du Rideau de fer, le Conseil de l'Europe a été le premier partenaire de dialogue pour les pays de l'Europe centrale et orientale. Et pour cela je tiens à remercier vivement l'Organisation de Strasbourg et, en particulier l'Assemblée parlementaire, qui a soutenu tous ces États en leur fournissant de précieux conseils pendant leur processus de reconstruction démocratique. En ce contexte, j'exprime également ma gratitude à l'Assemblée parlementaire pour sa contribution déterminante à l'adhésion de la Roumanie au Conseil de l'Europe en 1993. Cette réussite a représenté un pas important parce que l'adhésion au Conseil de l'Europe a signifié à la fois l'accomplissement des critères politiques, l'un des éléments-clés pour la future entrée du mon pays dans l'Union européenne.

La contribution du Conseil de l'Europe à l'échafaudage démocratique est hors de tout doute. Ses instruments juridiques ont jeté les bases dans le domaine de droits de l'homme, incluant non seulement des normes relatives aux droits civils et politiques, aux droits sociaux, aux droits des personnes appartenant à des minorités nationales, à la lutte contre le racisme, mais également un suivi européen actif de ces normes par les États membres.

Qu'est-ce qu'on pourrait faire dans les prochains soixante-dix ans en quête de notre rêve «de réaliser une union plus étroite ?», comme le postulaient les artisans de l'Europe qui a émergé des cendres de la Seconde Guerre mondiale.

Une mesure dans la bonne direction a été prise il y a quelques mois par l'Assemblée : il est question de la Résolution 2277 (2019) et la Recommandation 2153 (2019) intitulées Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire : principaux défis pour l'avenir. Celles-ci sont couramment le point de départ d'une réflexion sur la mise en place d'une procédure complémentaire entre les deux organes statutaires du Conseil de l'Europe : le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire en cas de manquement d'un État membre à ses obligations statutaires. C'est une démarche tout à fait nécessaire parce qu'on doit agir d'une manière cohérente, d'une même voix lorsqu'un État membre manque à ses obligations statutaires ou ne respecte pas les valeurs et les principes fondamentaux défendus par le Conseil de l'Europe.

De même, les parlements nationaux doivent aller au-delà de leurs fonctions législatives et de contrôle du gouvernement. Les élus doivent s'efforcer à trouver les meilleurs moyens pour regagner la confiance de leurs citoyens, en retissant le lien social et en revalorisant leurs aspirations. En l'absence de confiance, la condition sine qua non d'une société vivante et dynamique, la démocratie s'estompe et insidieusement risque de rouvrir la voie à l'extrémisme politique.

Malheureusement on constate une prolifération sans précédent de la haine, que ce soit raciale, xénophobe, antisémite ou qui répand et justifie l'intolérance à l'encontre de certains groupes spécifiques.

Je saisis cette occasion pour mentionner que parmi les priorités de la présidence du Conseil de l'Union européenne, exercée par la Roumanie dans la première moitié de cette année, s'est retrouvée le quatrième pilier intitulé l'Europe des valeurs, qui fut dédié à la lutte contre le racisme, l'intolérance, la xénophobie, le populisme, l'antisémitisme et le discours de haine. À ce sujet je voudrais ajouter que, durant la présidence de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, détenue par la Roumanie en 2016, on a adopté la définition opérationnelle de l'antisémitisme, à valeur non-contraignante, qui a englobée les engagements de la Déclaration commune de Stockholm de 2000. Ce sont déjà beaucoup de pays qui ont embrassé cette définition en l'intégrant dans leur législation interne. J'ai bon espoir que notre Assemblée va prendre aussi cette définition comme un point de référence dans ses travaux.

La lutte contre le discours de haine en général et le discours de cyber haine en particulier sont deux objectifs convergents que les États, les organisations internationales et les représentants du secteur privé ont activement poursuivis au cours des dernières années.

Mesdames et Messieurs,

L'essor de l'intelligence artificielle à travers le monde a permis un partage plus large et plus rapide d'informations et d'idées, ce qui représente une formidable opportunité pour la liberté d'expression et l'accès à l'information. On peut aussi recourir aux outils pertinents de l'intelligence artificielle pour une lutte plus ciblée contre la haine en ligne par le déploiement d'algorithmes puissants et sécurisés. Mais de même il faut prendre en compte les deux facettes de l'intelligence artificielle et pour cela on doit plaider pour une réglementation stricte de ce domaine en vue d'assurer le contrôle humain des systèmes d'intelligence artificielle et le besoin d'une protection accrue de la vie privée et de la gouvernance des données. Les avancées indéniables de l'intelligence artificielle doivent rester au service de l'humain et des droits fondamentaux.

Parmi les défis qui portent, eux aussi, atteinte au tissu démocratique on révèle le phénomène de la désinformation qui conduit à un système de sécurité publique affaibli, à un manque de cohésion sociale et à une baisse de la confiance dans les institutions et les médias en général.

Nous nous trouvons à la croisée des chemins dans une Europe qui est confrontée à de multiples défis, soient-ils d'ordre démocratique, sécuritaire, migratoire, technologique, identitaire, environnementale et ainsi de suite. Pour les relever on doit œuvrer de concert dans cette entreprise, on doit en fait trouver ou retrouver le sens du vivre ensemble, le paradigme d'une véritable Maison européenne où tous ses citoyens et citoyennes sont respecté(e)s. Merci beaucoup de votre attention !